



RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°19

4^{ème} Trimestre 2016

SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 17 Octobre 2016

| | |
|--|----|
| AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 - MODALITES DE GESTION | 3 |
| FINANCES - COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) | 10 |
| MARCHES PUBLICS - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - REVISION DU SCOT ET ELABORATION DU PLU INTERCOMMUNAL VALANT PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS- APPROBATION DES MARCHES | 14 |
| MARCHES PUBLICS - DECHETS MENAGERS - FOURNITURE DE BACS ROULANTS DESTINES A LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DES EMBALLAGES, DU VERRE ET DES BIODECHETS DES RESTAURANTS COLLECTIFS - APPROBATION DU MARCHÉ | 16 |
| HABITAT - ACCOMPAGNEMENT DU PLH 2016-2021 : MISE EN OEUVRE DE GARANTIES D'EMPRUNT EN MATIERE DE LOGEMENT SOCIAL | 18 |
| AMENAGEMENT ECONOMIQUE - MISE EN SECURITE ET REQUALIFICATION DE LA ZAE LES CHARMES (BESSINES) : AVENANT 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX - LOT VRD | 26 |
| TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - RENOUELEMENT DES CONTRATS DE TRANSPORTS -PROLONGATION DE TROIS MOIS DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ACTUELLE | 34 |
| TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LE CENTRE DE REEDUCATION ET DE READAPTATION FONCTIONNELLES LE GRAND FEU ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS | 36 |
| TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER DE NIORT ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS | 38 |
| TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LE FOYER DE VIE LES GENETS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS | 40 |
| SPORTS D'EAU - DENOMINATION DES PISCINES ESTIVALES | 42 |
| MUSEES - SUBVENTION ACCORDEE PAR LE FONDS REGIONAL D'ACQUISITION DES MUSEES NOUVELLE-AQUITAINE | 44 |

MUSEES - ACCEPTATION DES OBJETS ISSUS DES FOUILLES D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE REALISEES A NIORT-SITE DU MOULIN DU MILIEU 47

REGIE DES DECHETS MENAGERS - EXONERATION DE LA REDEVANCE SPECIALE - MODIFICATION 50

Conseil du 21 Novembre 2016

DIRECTION GENERALE - MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS 54

DIRECTION GENERALE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS 61

DIRECTION GENERALE - COMMUNICATION SUR L'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS 63

REGIE DES DECHETS MENAGERS - ACQUISITION DE CAMIONS BENNES DANS LE CADRE DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE DE DECHETS MENAGERS (ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET COLLECTES SELECTIVES) 65

RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE DES ORGANISATIONS/DEVELOPPEMENT DURABLE - INSCRIPTION DE LA CAN DANS LE CONCOURS CUBE 2020 - EDITION 2017 67

RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE DES ORGANISATIONS - RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2016 70

RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE DES ORGANISATIONS - ELABORATION DU PLAN CLIMAT 2018-2024 72

ASSAINISSEMENT - MISE A LA REFORME DE DIVERS EQUIPEMENTS 75

FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 77

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL 79

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS 82

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 REGIE ENERGIES RENOUVELABLES 85

REGIE DES DECHETS MENAGERS - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE RDM 88

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES – VEHICULE REFORME ET DESAFFECTE- FIN DE LA MISE A DISPOSITION 90

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES/MARCHES PUBLICS - RESILIATION DE L'ACCORD-CADRE POUR L'ASSISTANCE A LA MISE EN PLACE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) ET DE SON MARCHÉ SUBSEQUENT POUR L'ANNEE 2016 93

| | |
|--|-----|
| FINANCES - SORTIE DE L'ACTIF DES BIENS DE FAIBLE VALEUR DE 2014 AMORTIS AU BUDGET PRINCIPAL, AUX BUDGETS ANNEXES IMMOBILIER D'ENTREPRISES ET ACTIVITES ASSUJETTIES A TVA | 97 |
| REGIE DES DECHETS MENAGERS - ADMISSIONS EN NON-VALEUR | 99 |
| ASSAINISSEMENT - ADMISSIONS EN NON VALEUR | 101 |
| MARCHES PUBLICS/REGIE DES DECHETS MENAGES - TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES | 103 |
| RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS | 106 |
| AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - DEBAT ANNUEL SUR LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME | 110 |
| AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - DEROGATION AU PRINCIPE D'URBANISATION LIMITEE DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PRAHECQ | 112 |
| URBANISME REGLEMENTAIRE - TRAVAUX DE CLOTURES DEVANT ETRE PRECEDES D'UNE DECLARATION PREALABLE | 117 |
| URBANISME REGLEMENTAIRE - TRAVAUX DE RAVALEMENT DEVANT ETRE PRECEDES D'UNE DECLARATION PREALABLE | 120 |
| GENS DU VOYAGE - MODIFICATION TEMPORAIRE DES TARIFS DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE | 123 |
| RELATIONS AVEC LES ACTEURS DE L'ESS ET L'ECC - ACTIONS EN FAVEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - SELECTION DES PORTEURS DE PROJETS LAUREATS DE L'APPEL A PROJETS 2016 "ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - UN AUTRE LEVIER DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE" | 125 |
| AMENAGEMENT ECONOMIQUE - DEFINITION DE LA COMPETENCE COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE ZAE | 129 |
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEFINITION DE LA POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2017 | 132 |
| ETUDES ET CONDUITE D'OPERATION - REHABILITATION CUISINE ET MISE AUX NORMES DU COMMERCE MULTISERVICES A SAINT-GEORGES-DE-REX - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE | 135 |
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - NIORT TERMINAL - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT (SMO) AU TITRE DE L'ANNEE 2016 | 137 |
| TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS DE LA SEMTAN - ANNEE 2015 | 140 |
| TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS DE LA SO SPACE - ANNEE 2015 | 142 |
| TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS DE LA SPL POITOU CHARENTES AUTO-PARTAGE - ANNEE 2015 | 144 |

Conseil du 8 Décembre 2016

| | |
|--|-----|
| FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017- BUDGET PRINCIPAL | 147 |
| ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT | 150 |
| FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS | 153 |
| FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES | 156 |
| FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES | 163 |
| FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 BUDGET ANNEXE ACTIVITES ASSUJETTES A TVA | 173 |
| FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - REGIE ENERGIES RENOUVELABLES | 177 |
| FINANCES - GESTION DES EMPRUNTS RAPPORT 2016 ET DELEGATION AU PRESIDENT POUR 2017 | 180 |
| FINANCES - CADRAGE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENTS PLH 2016 - 2021 | 185 |
| FINANCES - SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES, AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 | 189 |
| FINANCES - REMBOURSEMENT DE CHARGES AU BUDGET PRINCIPAL, DES BUDGETS ANNEXES ET DE LA REGIE DES ENERGIES RENOUVELABLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 | 192 |
| PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES - SORTIE DE L'ACTIF DE 3 VEHICULES | 195 |
| MUSEES - DEPOT D'OBJETS MOBILIERS PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES AU MUSEE BERNARD D'AGESCI PAR LA COMMISSION DES ANTIQUITES ET OBJETS D'ART DES DEUX-SEVRES - INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES MUSEES D'AGGLOMERATION | 198 |
| MUSEES - MISE EN VENTE DU LIVRE "LE VIEUX NIORT PAR L'IMAGE" DE PAUL GALTEAUX DANS LES BOUTIQUES DES DEUX MUSEES BERNARD D'AGESCI ET DU DONJON | 202 |
| RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS - APPEL A PROJETS EN DIRECTION DES COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA CAN POUR LA SEMAINE EUROPEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2017 | 204 |
| ASSAINISSEMENT - ADOPTION DES TARIFS DES REDEVANCES EAUX USEES, EAUX PLUVIALES ET DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A COMPTER DU 1ER JANVIER 2017 | 210 |
| PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES - ACQUISITION ET RETROCESSION DE TERRAINS POUR LA REALISATION D'UN BASSIN DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES - RUE DES COMBES A CHAURAY | 218 |
| ORGANISATION DE L'ESPACE - CONVENTION -CADRE EPF-CAN "ACTIONS CENTRES-BOURGS ET CENTRES-VILLES" | 222 |

| | |
|--|-----|
| ORGANISATION DE L'ESPACE - CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE EPF-CAN-VILLE DE NIORT POUR LA STRUCTURATION DU POLE GARE NIORT ATLANTIQUE | 225 |
| ORGANISATION DE L'ESPACE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET FINANCIERE POUR L'ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DU BASSIN DE VIE NIORTAIS ENTRE LA CAN ET LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES | 245 |
| ORGANISATION DE L'ESPACE - CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DE PRESTATION DE SERVICE 2017-2019, PORTANT SUR L'INTEGRATION DU DOMAINE DE LA BIODIVERSITE DANS LES PROJETS DE SCOT ET DE PLUID | 248 |
| ORGANISATION DE L'ESPACE - INVENTAIRES ZONES HUMIDES - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR DEMANDE DE SUBVENTION FEDER | 251 |
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - OUVERTURE DOMINICALE DES ACTIVITES COMMERCIALES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAN | 254 |
| DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUES - TARIFICATION D'OCCUPATION DES FOURREAUX DE TELECOM PROPRIETE DE LA CAN A DES ENTREPRISES-PRECISIONS | 257 |
| TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - AVENANT N°7 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION | 260 |

DECISIONS

| | |
|--|-----|
| NOMINATION DE MANDATAIRE POUR LA REGIE DE RECETTES DE LA MEDIATHEQUE PIERRE MOINOT A NIORT | 263 |
|--|-----|

ARRETES

| | |
|--|-----|
| ARRETE PORTANT ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE PRAHECQ | 266 |
| ARRETE POUR DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES SUR LA PARCELLE AD 465 DE LA COMMUNE DE SAINT-GORGES-DE-REX | 270 |
| ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR GUILLEMET KEVIN, DIRECTEUR AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS | 272 |
| ARRETE PORTANT ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE NIORT | 274 |

**DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU NIORTAIS**

CONSEIL DU 17 OCTOBRE 2016

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 octobre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 18 octobre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 octobre 2016

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 - MODALITES DE GESTION

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Lucien-Jean LAHOUSSE, Agnès JARRY à Marie-Chantal GARENNE, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Carole BRUNETEAU, Gérard GIBALT, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Serge MORIN, Yvonne VACKER

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Rabah LAICHOIR, Josiane METAYER, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161020-c1-10-2016-DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 OCTOBRE 2016

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 - MODALITES DE GESTION

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Vu la délibération du 26 septembre 2016 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité 2016-2021,

Considérant la création d'un fonds de soutien à l'investissement, dénommé PACT, auprès des communes d'un montant de 6 M€ sur la période 2016-2018, reconductible,

Considérant que ce fonds de soutien accompagnera les communes à la réalisation d'équipements contribuant à atteindre les objectifs du Projet de territoire de la CAN ; que cette démarche s'inscrit dans un processus de labellisation permettant de garantir la cohérence des projets avec les orientations du projet de territoire,

Considérant que les modalités d'instruction, d'éligibilité et de gestion doivent être précisées pour assurer une gestion rapide des demandes,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver les présentes modalités de gestion annexées du Programme d'appui communautaire du territoire pour la période 2016-2018.

Motion adoptée par 75 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.

Pour : 75
Contre : 0
Abstention : 4
Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161020-c1-10-2016-DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016



PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT)

REGLEMENT

Article 1 - Objet du PACT

Ce programme de soutien à l'investissement s'inscrit dans la volonté de la CAN d'accompagner les communes dans leurs projets d'investissement exclusivement sous maîtrise d'ouvrage communale qui sont en cohérence avec les priorités définies par le Projet de territoire communautaire.

Article 2 - Conditions d'éligibilité des projets

Les projets déposés par les communes devront relever exclusivement de la section d'investissement et répondre aux objectifs ci-après, la volonté étant de communiquer précisément auprès des citoyens, des entreprises, nos axes stratégiques du développement et les mutations souhaitées pour notre territoire afin de le rendre attractif et prospère.

L'instruction permettra d'étudier la prise en compte des enjeux structurants suivants :

- **Enjeux d'efficacité énergétique et de mise aux normes des équipements :**
 - Rénovation énergétique de bâtiments communaux selon la réglementation thermique globale en vigueur dispensée par l'ADEME,
 - Réhabilitation du réseau d'éclairage public avec des solutions réduisant la consommation d'énergie,
 - Développement de la production d'énergies renouvelables (Photovoltaïque...) pour l'auto-consommation,
 - Mises aux normes dans le cadre des agendas d'accessibilité programmés.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161021-C1-10-2016-1-AU
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

➤ **Enjeux d'un territoire soucieux d'une offre culturelle et touristique diversifiée et de qualité :**

- Création d'équipements touristiques concourant au développement de l'axe structurant littoral Atlantique/Marais poitevin/Niort/Vallée de la Sèvre Niortaise,
- Equipements, matériels assurant le développement de l'accès à la culture.

➤ **Enjeu d'un territoire en mutation :**

- Equipements mutualisés de services au public (ex : maisons de santé...),
- Protection ou de valorisation du patrimoine, des paysages,
- Modernisation d'équipements ou de matériels communaux améliorant les conditions d'accueil des usagers du service public,
- Rénovation et remise à niveau des espaces publics.

Article 3 - Dépenses subventionnables

Il faut préciser que l'objectif concomitant à ce fonds de concours restant le développement de l'activité économique dans nos communes, les études de faisabilité ou pré-opérationnelles ne seront pas éligibles à ce financement.

Sont prises en compte dans l'assiette éligible les seules dépenses d'investissement suivantes :

- La maîtrise d'œuvre (conception-suivi de travaux),
- Les travaux,
- Les équipements informatiques,
- Les matériels spécifiques hors mobilier en lien avec la modernisation des équipements communaux et leur adaptabilité aux conditions d'accueil des usagers.

Article 4 - Détermination des montants alloués

Le fonds de soutien, partie intégrante du nouveau pacte financier et fiscal, représente pour la CAN un engagement global de 6 M€ pour la période 2016-2018. Ce montant a fait l'objet d'une répartition par commune selon les critères arrêtés par délibération lors du conseil communautaire du 26 septembre 2016. Aucune actualisation des critères ne sera faite sur la période précitée afin de préserver une lisibilité des enveloppes-plafonds pour chacun des bénéficiaires potentiels.

Il faut rappeler que les critères de répartition pris en compte, calculé par habitant, sont :

- 1) L'effort fiscal,
- 2) La part des logements sociaux,

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20161021-C1-10-2016-1-AU Date de télétransmission : 21/10/2016 Date de réception préfecture : 21/10/2016 |
|---|

- 3) Le potentiel financier,
- 4) Le revenu moyen imposable.

Vous trouverez en annexe le montant maximum mobilisable par commune. Les financements alloués dans le cadre du PACT ne sont pas cumulables avec les autres dispositifs financiers de la CAN.

4.1 Incitation à la mutualisation de projet :

Il convient de préciser que tout projet mutualisé entre deux communes (ou plus) générera un abondement supplémentaire égal à 20% de la part versée par la CAN sur le projet. Cette majoration s'ajoutera sur l'enveloppe restante de chacune des communes participantes, au prorata des financements apportés par ces dernières. Ainsi, le montant de 6 M€ représente un engagement pouvant faire l'objet d'ajustement au gré des projets collaboratifs.

Exemples :

| | Coût total Projet | CAN | Commune X | Commune Y |
|--|----------------------|-----|-----------|-----------|
| Projet 1 | 100 | 50 | 25 | 25 |
| Majoration de l'enveloppe communale par la CAN pour autres projets | | | 5 | 5 |
| Projet 2 | 100 | 50 | 30 | 20 |
| Majoration de l'enveloppe communale par la CAN pour autres projets | | | 6 | 4 |

4.2 Montant maximum de la subvention:

L'aide communautaire s'inscrit dans le cadre d'un cofinancement et est donc attribuée en complément de celle allouée par d'autres partenaires (Europe, Etat, Région, Département). La Commune, maître d'ouvrage, et la Communauté d'Agglomération du Niortais pourra intervenir au mieux à hauteur de financement égal, conformément à l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales.

Le cumul des subventions ne pouvant dépasser réglementairement 80% du montant HT du projet, la CAN modulera son aide dans les cas où ce taux serait dépassé par l'apport des autres financeurs.

Détermination de la part CAN à travers les exemples ci-dessous :

| | Coût total Projet | Financeurs | CAN | Communes |
|----------|----------------------|------------|-----|----------|
| Projet 1 | 100 | 0 | 50 | 50 |
| Projet 2 | 100 | 40 | 30 | 30 |
| Projet 3 | 100 | 60 | 20 | 20 |
| Projet 4 | 100 | 70 | 10 | 20 |

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161021-C1-10-2016-1-AU
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

4.3 Règles de caducité :

La date-limite des décisions d'attribution des fonds de concours liée à ce programme se situe à la séance du Conseil d'agglomération du mois de décembre 2018. Les engagements de la CAN pourront être honorés, après cette date, dans la limite de 3 ans dès lors qu'un Ordre de Service, qu'un bon de commande aura été adressé dans un délai de deux ans après la notification de la subvention par la CAN.

Il ne sera réalisé aucun transfert d'enveloppe non engagée sur la période suivante afin d'éviter de ne pas gager la capacité d'investissement du prochain mandat et assurer une visibilité des engagements financiers de la CAN à l'égard des communes, sachant qu'il ne s'agit pas d'un droit de tirage mais d'une politique de soutien aux projets d'investissement assurant une cohérence avec la démarche d'aménagement et de développement du territoire voulue par la CAN.

Article 5 - Constitution d'un dossier

Les demandes de subvention devront être adressées au Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais à l'aide du formulaire type ci-joint.

Elles devront s'accompagner d'un dossier comprenant :

5.1 Des pièces administratives :

- Délibération de la commune-maître d'ouvrage :
 - Délibération de la commune approuvant le projet,
 - Délibération de la commune sollicitant la subvention auprès de la CAN. Cette dernière devra à l'issue de l'instruction être concordante avec celle que la CAN présentera pour attribuer la subvention.
- Plan de financement prévisionnel identifiant les subventions sollicitées. La CAN n'interviendra qu'à l'issue de l'instruction du dossier par les partenaires institutionnels (Europe, Etat, Région, Département...)

5.2 Des pièces techniques :

- Descriptif du projet,
- Devis ou montant estimé à l'issue de la phase APS (avant-projet sommaire). Cependant, la délibération attributive se prendra à l'appui d'un Avant-Projet Définitif (APD),
Calendrier prévisionnel d'exécution des travaux.

Article 6 - Procédure d'instruction

Les dossiers sont à adresser à Monsieur le Président de la CAN.

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20161021-C1-10-2016-1-AU Date de télétransmission : 21/10/2016 Date de réception préfecture : 21/10/2016 |
|---|

Le Bureau valide la labellisation du dossier au regard du Projet de territoire.

Le Conseil d'Agglomération adopte la subvention à la commune et la convention de financement afférente afin de contractualiser les engagements de chacune des parties.

Article 7 - Modalités de versement de la subvention d'investissement

Le versement de la subvention sera réalisé sur présentation des pièces suivantes :

- Un acompte de 30% à l'ordre de service ou à la signature du bon de commande ;
- Le solde à l'achèvement des travaux sur présentation du Décompte Général Définitif (DGD) ou de la facture acquittée pour un équipement et d'un état visé du Trésorier répertoriant les paiements effectués.
- Pour les subventions accordées supérieures à 300 000 €, un deuxième acompte de 30% sera avancée lorsque 50% du projet sera réalisé (Etat de consommation intermédiaire visé du Trésorier). Le solde de 40% interviendra sur présentation des pièces énumérées à l'achèvement des travaux.

L'ajustement de la subvention interviendra sur le solde au regard du coût réel du projet et des financements définitifs obtenus.

Article 8 – Communication

Toute perception de subvention de la CAN en faveur d'un projet communal devra faire l'objet d'un accompagnement en matière de communication. Il s'agira dès lors de :

- Convier le Président de l'Agglo à toutes les manifestations destinées à promouvoir le projet afin de pouvoir l'inscrire au sein d'un Projet de territoire,
- S'engager à apposer le logo de la CAN sur tout support de communication (panneau, plaquette...) afin d'associer la CAN à toute opération de communication.

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20161021-C1-10-2016-1-AU Date de télétransmission : 21/10/2016 Date de réception préfecture : 21/10/2016 |
|---|

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 octobre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 18 octobre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 octobre 2016

FINANCES – COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Lucien-Jean LAHOUSSE, Agnès JARRY à Marie-Chantal GARENNE, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Carole BRUNETEAU, Gérard GIBALT, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Serge MORIN, Yvonne VACKER

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Rabah LAICHOIR, Josiane METAYER, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 OCTOBRE 2016

FINANCES – COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 précisant les modalités de désignation de la composition de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, relatif à la mise en place d'une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges,

Vu la délibération n° C 19-06-2016 du 27 juin 2016, relative à la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) ;

Par délibération du 3 août 2016, le conseil municipal de LA ROCHENARD a procédé à la nomination de nouveaux délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges. Il convient donc de procéder à la désignation d'un nouveau membre titulaire et d'un nouveau membre suppléant de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CAN pour la commune de LA ROCHENARD.

Le Conseil municipal de LA ROCHENARD a proposé les personnes suivantes comme membres titulaire et suppléant de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) :

- Membre titulaire : Madame Patricia ROSSARD
- Membre suppléant : Madame Geneviève COUTINOT

Les membres des autres communes de la CAN désignés par délibérations du Conseil d'Agglomération du 26 octobre 2015 et 27 juin 2016 restent inchangés.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Désigner Madame Patricia ROSSARD comme membre titulaire et Madame Geneviève COUTINOT comme membre suppléant de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges pour la commune de LA ROCHENARD ;

ANNEXE 1 : COMPOSITION 2016 DE LA CLETC



LISTE DES MEMBRES DE LA CLETC 2016 PROPOSES PAR LES CONSEILS MUNICIPAUX

| Communes | Membres CLECT | Suppléant |
|---------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| AIFFRES | Pascal ANGELONI | Bernard GUESDON |
| AMURE | Loïc MICHAUD | Lydiane COMINET |
| ARCAIS | Michel PELTIER | Guy LÉBOUC |
| BEAUVOIR-SUR-NIORT | Patrick JOUBERT | Dolorès SECHERESSE |
| BELLEVILLE | Jean-François SALANON | Aline GARCIA |
| BESSINES | Patrick THOMAS | Jacques MORONVAL |
| BOISSEROLLES | Adrien PROUST | Thierry ROUSSEAU |
| BOURDET (le) | Michel FERRAND | René BATY |
| BRULAIN | Alain LECOINTE | Xavier RUDEWICZ |
| CHAURAY | Jacques BROSSARD | Georges BERDOLET |
| COULON | Yves POUZET | Christine NOUZILLE |
| ECHIRE | Thierry DEVAUTOUR | Serge VALADOU |
| EPANNES | Damien AUGEREAU | Véronique GALLOPIN |
| FORS | Stéphanie DELGUTTE | Catherine SAUVARD |
| FOYE-MONJAUULT (LA) | Dany MICHAUD | Jean Claude CHATELIER |
| FRONTENAY ROHAN-ROHAN | Alain CHAUFFIER | Sylvie BRUMELOT |
| GERMOND-ROUVRE | Gérard EPOULET | Stéphane PELLETIER |
| GRANZAY-GRIPT | Isabelle SOULISSE | Florent JARRIAULT |
| JUSCORPS | Jean-Pierre MIGAULT | Gérard DUBOIS |
| MAGNE | Gérard LABORDERIE | Bernard ADAM |
| MARIGNY | Anne-Marie PROUST | Daniel BAUDOUIN |
| MAUZE-SUR-LE MIGNON | Jean COUTURIER | Sylvie GAUTIER |
| NIORT | Eric PERSAIS | Monsieur Dominique DESQUINS |
| PRAHECQ | Pascal GONNORD | François MARTIN |
| PRIAIRE | Myriam LIXON | Lucile HADJADJ |
| PRIN DEYRANCON | Corinne MORIN | Jacques MORISSET |
| PRISSE LA CHARRIERE | Denis PLOQUIN | Dominique MARQUIS |
| ROCHENARD (La) | Patricia ROSSARD | Geneviève COUTINOT |
| SAINT-ETIENNE-LA-CIGOGNE | Michel VEDIE | Annie GAUFFICHON |
| SAINT-GELAIS | Emilienne DESENFANT | Thierry GARNIER |
| SAINT-GEORGES-DE-REX | Alain LIAIGRE | Michel JAROS |
| SAINT-HILAIRE-LA PALUD | Marlyse JEAN | Dany BREMAUD |
| SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUE | Jean-Martial FREDON | Pascaline MICHELET |
| SAINT-MAXIRE | Brigitte FERRU | Christian BREMAUD |
| SAINT-REMY | Gilles BILLON | Fabrice LEFEBVRE |
| SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS | Sophie BROSSARD | Olivier POUGNARD |
| SAINT-SYMPHORIEN | René PACAULT | Vincent LOIZEIL |
| SANSAIS | Rabah LAÏCHOUR | Daniel DAVIET |
| SCIECQ | Jean-Michel BEAUDIC | Stéphane FLOUQUET |
| THORIGNY-SUR-LE MIGNON | Gérard GIBALT | Yannick CHENU |
| USSEAU | Céline VALEZE | Florence RABIER |
| VALLANS | Michel HALGAN | Jacqueline GIRAUD |
| VANNEAU - IRLEAU | Jean-Claude BOURDEAU | Jean-Dominique ROUX |
| VILLIERS-EN-PLAINE | Didier DAVID | Sylvie BEAUSSE |
| VOUILLE | Stéphane PIERRON | Anne BAUDOUIN |

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161020-c3-10-2016-DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161020-c3-10-2016-DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 octobre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 18 octobre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 octobre 2016

MARCHES PUBLICS – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - REVISION DU SCOT ET ELABORATION DU PLU INTERCOMMUNAL VALANT PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS- APPROBATION DES MARCHES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Lucien-Jean LAHOUSSE, Agnès JARRY à Marie-Chantal GARENNE, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Carole BRUNETEAU, Gérard GIBAUT, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Serge MORIN, Yvonne VACKER

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Rabah LAICHOIR, Josiane METAYER, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 OCTOBRE 2016****MARCHES PUBLICS – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - REVISION DU SCOT
ET ELABORATION DU PLU INTERCOMMUNAL VALANT PLAN DE
DEPLACEMENTS URBAINS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
NIORTAIS- APPROBATION DES MARCHES**Monsieur **Jean BOULAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le 14 mars 2016, le conseil d'agglomération a autorisé le lancement de l'appel d'offres pour l'assistance à la révision du Scot et à l'élaboration du PLUiD, comprenant 3 lots :

| Lots n°s | Estimations en euros HT |
|----------------------------|----------------------------------|
| 1 – Ensemblier | De 250 000 euros à 300 000 euros |
| 2 – Environnement | De 70 000 euros à 90 000 euros |
| 3 – Mobilités/déplacements | De 70 000 euros à 90 000 euros |

L'appel d'offres a été déclaré infructueux pour absence d'offres et offres financièrement inacceptables.

Une nouvelle consultation a donc été relancée le 31 mai 2016.

Après déroulement de cette deuxième consultation, le marché a été attribué comme suit :

| Lots n° | Titulaires | Montant total estimatif HT |
|----------------------------|------------|----------------------------|
| 1 – Ensemblier | CITTANOVA | 277 752 euros |
| 2 – Environnement | MTDA | 89 900 euros |
| 3 – Mobilités/déplacements | SCE | 87 000 euros |

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver les marchés décrits ci-dessus et autoriser leur signature.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jean BOULAIS**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161020-c4-10-2016-DE
Date de télétransmission : 20/10/2016
Date de réception préfecture : 20/10/2016

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 octobre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 18 octobre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 octobre 2016

MARCHES PUBLICS – DECHETS MENAGERS - FOURNITURE DE BACS ROULANTS DESTINES A LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DES EMBALLAGES, DU VERRE ET DES BIODECHETS DES RESTAURANTS COLLECTIFS - APPROBATION DU MARCHE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Lucien-Jean LAHOUSSE, Agnès JARRY à Marie-Chantal GARENNE, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Carole BRUNETEAU, Gérard GIBAUT, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Serge MORIN, Yvonne VACKER

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Rabah LAICHOIR, Josiane METAYER, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 OCTOBRE 2016

MARCHES PUBLICS – DECHETS MENAGERS - FOURNITURE DE BACS ROULANTS DESTINES A LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DES EMBALLAGES, DU VERRE ET DES BIODECHETS DES RESTAURANTS COLLECTIFS - APPROBATION DU MARCHE

Monsieur **Jean BOULAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais gère dorénavant un parc de 140 000 conteneurs destinés à la collecte des ordures ménagères, des emballages ménagers, du verre et des biodéchets. Le marché actuel arrive à son terme et la CAN a relancé une consultation pour le renouvellement du parc de bacs roulants sur l'ensemble de la CAN. Cet accord cadre est passé pour une durée de 2 ans renouvelable une fois. Il concerne la fourniture de bacs roulants de capacité 140 litres, 240 litres, 330/360 litres et 660 litres destinés à la collecte des déchets ménagers.

Après déroulement de la procédure, le marché a été attribué comme suit :

- Entreprise SCHAEFER
- Montant estimatif de 279 550.00 euros HT pour la durée initiale du marché soit deux ans.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le marché décrit ci-dessus et autoriser sa signature.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jean BOULAIS

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161020-c5-10-2016-DE
Date de télétransmission : 20/10/2016
Date de réception préfecture : 20/10/2016

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 octobre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 18 octobre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 octobre 2016

HABITAT – ACCOMPAGNEMENT DU PLH 2016-2021 : MISE EN OEUVRE DE GARANTIES D'EMPRUNT EN MATIERE DE LOGEMENT SOCIAL

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Lucien-Jean LAHOUSSE, Agnès JARRY à Marie-Chantal GARENNE, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Sébastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Carole BRUNETEAU, Gérard GIBAUT, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Serge MORIN, Yvonne VACKER

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Rabah LAICHOIR, Josiane METAYER, Sébastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 OCTOBRE 2016

HABITAT – ACCOMPAGNEMENT DU PLH 2016-2021 : MISE EN OEUVRE DE GARANTIES D'EMPRUNT EN MATIERE DE LOGEMENT SOCIAL

Monsieur **Christian BREMAUD**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La CAN entend intervenir auprès des opérateurs de l'habitat social sur la durée du Programme local de l'habitat 2016-2021 par la mise en œuvre de garanties d'emprunts.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'en fixer les modalités d'instruction et d'application.

Rappel des principes généraux :

Définition :

Une garantie d'emprunt engage le garant en cas de défaillance de l'emprunteur à assurer le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti.

Les bénéficiaires :

Les bénéficiaires sont des personnes de droit privé ou de droit public.

L'objet du prêt garanti :

Les collectivités territoriales peuvent garantir des emprunts lorsqu'ils sont adossés à une opération d'équipement clairement identifiée.

Les ratios prudentiels pour les garanties apportées aux personnes de droit privé :

Afin de cadrer et de protéger l'utilisation des finances locales, le législateur a mis en place trois règles prudentielles cumulatives :

1/ Le montant total des annuités d'emprunts déjà garanties, déjà cautionnées ou cautionnées à échoir au cours de l'exercice, majoré du montant net de la première annuité entière du nouveau concours garanti et du montant des annuités de la dette de la collectivité ne peut excéder un certain pourcentage, défini par décret, des recettes de la section de fonctionnement (à ce jour : 50%) ;

2/ Le montant des annuités au profit d'un même débiteur ne doit pas excéder un certain pourcentage exigible au titre d'un exercice, soit 10 % de la capacité à garantir d'une collectivité locale;

3/ La quotité garantie par une ou plusieurs collectivités territoriales sur un même emprunt ne peut excéder un pourcentage fixé par décret (50% à ce jour).

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161020-c9-10-2016-DE
Date de télétransmission : 20/10/2016
Date de réception préfecture : 20/10/2016

Les exceptions :

Aucun de ces trois ratios n'est applicable pour les opérations de construction, acquisition ou amélioration de logements réalisés par des organismes HLM, des SEM ou bénéficiant d'une subvention de l'Etat, d'un prêt aidé par l'Etat.

En outre, le troisième ratio, visant à limiter la quotité maximum de garantie accordée, n'est pas applicable aux organismes d'intérêt général visés par les articles 200 et 238 bis du CGI, c'est-à-dire aux organismes ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique.

En application de ces dispositions et du règlement en vigueur ci-joint, la communauté d'Agglomération du Niortais décide d'accompagner le PLH 2016-2021 en accordant sa garantie d'emprunts auprès des opérateurs du logement social sur une quotité du prêt de 100%.

Aussi, il est proposé d'adopter un règlement prévoyant les conditions d'octroi de ces garanties d'emprunts en matière de logement social ci-annexé.

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui a conféré aux collectivités territoriales et leurs groupements tout un ensemble de compétences, dont le pouvoir d'intervention économique,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu les articles L.1511-2 à L.1511-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2252-1, L.2552-2, L.5111-4 et D.1511-30 à D.1511-35 du Code Général des Collectivités Territoriales règlementant les conditions d'octroi des garanties d'emprunt accordées par les collectivités territoriales,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir, à compter du 1er janvier 2017 :

- Adopter le principe de mise en œuvre des garanties d'emprunts sur la durée du PLH 2016-2021,
- Approuver le règlement ci-annexé.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Christian BREMAUD

Membre du Bureau Délégué

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20161020-c9-10-2016-DE Date de télétransmission : 20/10/2016 Date de réception préfecture : 20/10/2016 |
|---|

PLH 2016-2021 : Règlement sur les conditions d'octroi des garanties d'emprunt de la CAN en matière de logement social

Le présent règlement est destiné à l'ensemble des opérateurs (Immobilier Aménagement Atlantique, SEMIE, Habitat Sud Deux-Sèvres...) intervenant directement en matière de logement social à compter du 1^{er} janvier 2017.

| | |
|---|----------|
| Cadre légal régissant l'octroi des garanties d'emprunt..... | 2 |
| Exposé des motifs | 3 |
| 1. Dépôt du dossier de demande de garantie d'emprunt..... | 3 |
| 1.1 Présentation de la demande | 3 |
| 1.2 Pièces à fournir..... | 3 |
| 2. Eligibilité de la demande..... | 3 |
| 2.1 Projets retenus | 3 |
| 2.2 Demande d'octroi de la garantie | 3 |
| 2.2.1 Conditions d'octroi | 3 |
| 2.2.2 Quotité accordée | 3 |
| 2.1.3 Montant du prêt..... | 4 |
| 2.1.4 Contrôle | 4 |
| 2.3 Demande de maintien de la garantie intercommunale d'emprunt | 4 |
| 3. Instruction de la demande | 4 |
| 3.1 Examen du dossier | 4 |
| 3.2 Signature des conventions et contrats de prêts garantis..... | 4 |
| 3.3 Contrôle de légalité..... | 4 |

Cadre légal :

Les conditions des garanties d'emprunts accordées par les collectivités sont définies aux articles L.2252-1 à L.2252-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ces articles prévoient les limites de l'octroi des garanties d'emprunt accordées par une collectivité et les exceptions qui y sont apportées.

Trois ratios prudentiels sont définis pour les garanties apportées aux personnes de droit privé :

- Le premier a vocation à plafonner le risque, pris par la collectivité garante, au regard de son budget :
 - le montant constitué de la nouvelle annuité garantie, auxquelles s'ajoutent les annuités déjà garanties et celles de la dette intercommunale, ne doit pas dépasser 50% des recettes réelles de fonctionnement (RRF) du budget en cours, telles que votées au Budget Primitif (BP).

(Pour info au 01/01/2016 : la part des garanties accordées représente 6,45% des RRF du budget principal)
- Le second a vocation à limiter le risque pris par la collectivité en plafonnant le montant des garanties octroyées à un même organisme à un pourcentage du budget de la collectivité :
 - le montant des annuités garanties au bénéfice d'un même débiteur, exigibles au cours d'un même exercice ne doit pas dépasser 10% de 50 % des recettes réelles de fonctionnement du budget en cours, telles que votées au BP.
- Le troisième a vocation à partager le risque supporté par les garants du secteur public local en limitant la quotité garantie :
 - la quotité d'un même emprunt susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités territoriales est fixée à 50%.

Des exceptions sont apportées à ces ratios :

Aucun de ces trois ratios n'est applicable pour les opérations de construction, acquisition ou amélioration de logements réalisés par des organismes HLM, des SEM ou bénéficiant d'une subvention de l'Etat, d'un prêt aidé par l'Etat.

En outre, le troisième ratio, visant à limiter la quotité maximum de garantie accordée, n'est pas applicable aux organismes d'intérêt général visés par les articles 200 et 238 bis du CGI, c'est-à-dire aux organismes ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique.

Sont par ailleurs expressément interdites :

- les garanties accordées aux associations, groupement sportif et sociétés anonymes à objet sportif, excepté dans le cas où l'emprunt vise à l'acquisition de matériels ou à la réalisation d'équipements sportifs, et uniquement pour des associations dont les recettes annuelles sont inférieures à 75 000 € (L.113-1 du code du sport).
- les garanties accordées aux entreprises en difficulté (loi du 5 janvier 1988).

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20161020-c9-10-2016-DE Date de télétransmission : 20/10/2016 Date de réception préfecture : 20/10/2016 |
|---|

Exposé des motifs :

Eu égard à ces dispositions, la communauté d'agglomération du Niortais entend préciser son cadre d'instruction et des conditions d'accord **des garanties d'emprunt en matière de logement social**. Par exception, toute opération en matière de logement social ne rentrant pas dans les critères dérogatoires, fera l'objet d'une application stricte des ratios légaux, notamment au niveau de la quotité d'emprunt arrêtée à 50% maximum.

1. DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

1.1 Présentation de la demande :

Toute demande de garantie doit intervenir corollairement à la demande de subvention au titre du PLH 2016-2021 et doit réunir les conditions suivantes en vue de son instruction :

- ✓ émaner d'un organisme constitué dans des conditions légales et ayant la capacité à emprunter,
- ✓ se fonder sur une décision de recours à l'emprunt régulièrement actée,
- ✓ se rapporter à une opération ne se heurtant ni à des interdictions, ni à des réserves.

1.2 Pièces à fournir

Le dossier de demande de garantie doit comporter pour chaque opération les pièces suivantes :

- ✓ Un courrier de demande de garantie de la CAN mentionnant l'objet et le montant du projet. Il sera précisé également dans le courrier, le montant de l'emprunt et ses caractéristiques (taux ; mode d'amortissement ; durée d'amortissement...) ;
- ✓ La délibération par laquelle le Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale décide de recourir à l'emprunt et sollicite la garantie de la communauté d'agglomération du Niortais,
- ✓ Le plan de financement de l'opération,

Annuellement, l'opérateur de logement social adressera à chaque clôture comptable :

- ✓ Le compte d'exploitation et du bilan des trois derniers exercices (à verser une fois par an),
- ✓ le rapport du commissaire aux comptes y afférent.

2. ELIGIBILITE DE LA DEMANDE

2.1 Projets retenus :

La CAN retient les seules demandes relevant des projets de logements sociaux liés au PLH 2016-2021.

2.2 Demande d'octroi de la garantie :

2.2.1 Conditions d'octroi

La garantie intercommunale d'emprunt est accordée aux seules demandes déposées :

- ayant pour objet des opérations visant la production ou l'amélioration de logements sociaux telles que :
 - o l'acquisition de terrain,
 - o l'acquisition-amélioration d'un ensemble immobilier,
 - o la construction de logements sociaux,
 - o la réhabilitation,
 - o la mise aux normes.
- s'adossant sur un des prêts suivants dont les caractéristiques sont ~~directement lisibles sur le marché~~ (prêts à taux fixes ou à taux variables - Aucun prêt structuré ne pourra être garanti)
 - o les Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS)

Accusé de réception en préfecture :
075-200041317-20161029-C9-10-2016-DE
Date de télétransmission : 20/10/2016
Date de réception préfecture : 20/10/2016

- les Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI),
- les Prêts Locatifs pour le logement d'Urgence

Les conditions exposées aux points 1.1, 1.2 et 2.2.1 du présent règlement sont cumulatives, le manquement au respect de l'un des points précités exposant à un refus d'octroi de la garantie.

2.2.2 Quotité accordée

La quotité d'emprunt garantie représente 100% des emprunts contractés par les opérateurs du logement social.

2.2.3 Montant du prêt

La garantie intercommunale est accordée sur le montant définitif du prêt au vu du contrat soumis à la signature.

2.2.4 Contrôle

Un envoi annuel systématique du bilan et des comptes de résultat du bénéficiaire de la garantie sera exigé pour le mois de mai de l'année N+1. Les tableaux d'amortissements des emprunts garantis seront adressés également chaque année à cette même période.

2.3 Demande de maintien de la garantie intercommunale d'emprunt suite à un événement juridique ou financier affectant la vie de la garantie.

La garantie intercommunale d'emprunts préalablement accordée est maintenue à l'occasion :

- d'un réaménagement de dette, lorsque l'organisme a été invité à y procéder par les services intercommunaux et/ou lorsque ce réaménagement a une incidence positive sur l'emprunt réaménagé (lorsque que coût global réaménagé est inférieur au coût global initial sans augmentation de la durée d'amortissement)

La quotité accordée demeure inchangée.

Lorsque la capacité financière de l'organisme pour lequel une garantie d'emprunt a été accordée est fragilisée, la communauté d'agglomération du Niortais doit en être informée dans les meilleurs délais afin d'apprécier le risque encouru.

Lorsqu'une procédure collective (définie au Livre VI du Code du commerce) est engagée à l'encontre de l'organisme pour lequel une garantie d'emprunt a été accordée, la communauté d'agglomération du Niortais doit en être informée dans les meilleurs délais afin de procéder à la provision obligatoire dans ce cas d'espèce.

A cet égard, un envoi annuel systématique du bilan et des comptes de résultat du bénéficiaire de la garantie est sollicité.

3. INSTRUCTION DE LA DEMANDE

3.1 Examen du dossier

Le dossier est instruit par le service des Finances, au regard du présent règlement.

3.2 Signataires des conventions et contrats de prêts garantis :

Les conventions financières et/ou les contrats de prêts seront mis à la signature de Monsieur le Président.

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20161020-c9-10-2016-DE Date de télétransmission : 20/10/2016 Date de réception préfecture : 20/10/2016 |
|---|

3.3 Contrôle de légalité :

Sont transmis pour contrôle de légalité :

- la délibération accordant la garantie,
- l'éventuel projet de convention financière y afférant,
- le contrat de prêt dûment signé par les parties pour lequel la communauté d'agglomération du Niortais se porte garant.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161020-c9-10-2016-DE
Date de télétransmission : 20/10/2016
Date de réception préfecture : 20/10/2016

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 octobre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 18 octobre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 octobre 2016

AMENAGEMENT ECONOMIQUE – MISE EN SECURITE ET REQUALIFICATION DE LA ZAE LES CHARMES (BESSINES) : AVENANT 1 AU MARCHE DE TRAVAUX - LOT VRD

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Lucien-Jean LAHOUSSE, Agnès JARRY à Marie-Chantal GARENNE, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Carole BRUNETEAU, Gérard GIBAUT, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Serge MORIN, Yvonne VACKER

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Rabah LAICHOIR, Josiane METAYER, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161020-c14-10-2016-DE
Date de télétransmission : 20/10/2016
Date de réception préfecture : 20/10/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 OCTOBRE 2016

AMENAGEMENT ECONOMIQUE – MISE EN SECURITE ET REQUALIFICATION DE LA ZAE LES CHARMES (BESSINES) : AVENANT 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX - LOT VRD

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre du projet de mise en sécurité et de requalification de la ZAE les Charmes, la CAN a conclu un marché de travaux avec l'entreprise COLAS centre ouest, titulaire du lot VRD pour un montant total de 471 915,50 € HT.

Afin de répondre à diverses prescriptions techniques, des travaux modificatifs décrits ci-dessous sont rendus nécessaires :

Travaux en moins-value :

- Non réalisation de places de stationnement sur le domaine public le long de la parcelle AM 176 du fait de créations de places de stationnement supplémentaires sur des parcelles privées ;
- Diminution de la largeur du cheminement le long de la parcelle AM 340 ; les négociations foncières n'ayant pu aboutir avec le propriétaire ;
- Abandon du traitement de l'entrée privée rue des taillées, le riverain ayant modifié son aménagement privatif en cours de chantier ;
- Diminution de la surlargeur de chaussée pour réalisation d'une piste de chantier et assise des bordures coulées, l'entreprise ayant choisi un autre mode opératoire de gestion de la circulation en phase chantier ;

Le montant des travaux de moins-value s'élève à 8 910,38 € HT.

Travaux en plus-value :

- Réalisation de travaux complémentaires sur voirie et trottoirs sur des emprises non prévues initialement au projet mais rendus nécessaires suite à la réalisation de travaux de réseaux ou pour permettre le raccordement altimétrique du projet sur l'existant ;
- Réalisation d'un bassin d'eaux pluviales avec fond de bassin en béton suite à l'avis des services de l'Etat dans le cadre de l'instruction du dossier loi sur l'eau ;
- Réalisation de places de stationnement sur parcelle privée CAN destinées à être cédées pour compenser les places de stationnement perdues par le pôle médical (échange foncier) dans le cadre du projet d'aménagement ;

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161020-c14-10-2016-DE
Date de télétransmission : 20/10/2016
Date de réception préfecture : 20/10/2016

- Réalisation d'une voie provisoire pour maintenir la desserte du restaurant « Chez Arnold's » pendant les travaux de réseaux ;
- Réalisation d'une signalisation avenue de La Rochelle pour régulation des bus en dehors de l'emprise du chantier en phase 4 ;
- Création d'un stationnement complémentaire le long de l'impasse des chênes en lieu et place d'un espace vert ;

Le montant des travaux de plus-value s'élève à 30 872,05 € HT.

Ces modifications plus amplement détaillées dans l'annexe de l'avenant joint imposent :

- La conclusion d'un avenant 1 avec l'entreprise COLAS centre ouest titulaire du lot VRD pour un montant de 21 961,67 € HT.

| Entreprise titulaire | Montant du Marché initial HT | Montant de l'avenant 1 HT | Nouveau montant du marché HT |
|----------------------|------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| COLAS Centre ouest | 471 915,50 € | 21 961,67 € | 493 877,17 € |

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux - lot VRD – conclu avec l'entreprise COLAS et relatif à l'opération de mise en sécurité et requalification de la ZAE, les Charmes.
- Autoriser la signature des documents à intervenir.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20161020-c14-10-2016-DE Date de télétransmission : 20/10/2016 Date de réception préfecture : 20/10/2016 |
|--|

**AVENANT LOT 1 VRD SIGNALISATION FIXE ET TEMPORAIRE
COLAS CENTRE OUEST**

26/09/2016

ZAE LES CHARMES

Le présent avenant a pour objet d'inclure au marché de l'entreprise concernée les travaux modificatifs suivant :

- A- La réalisation d'un parking sur parcelle CAN / JUBIEN pour rendre au cabinet médical les places de stationnement qui leur ont été amputées dans le cadre de la réalisation du projet
- B- La réalisation d'une voirie provisoire pour le service assainissement pour minimiser les impacts des travaux sur la circulation
- C- La réalisation d'un bassin EP fond de bassin en béton suite à l'avis de l'état après l'instruction du dossier Loi Sur L'eau
- D- Des travaux complémentaires sur voirie sur des emprises non prévues initialement au projet mais impactées par les travaux d'assainissement
- E- Des travaux de bordure complémentaire Rue des Taillées sur des emprises non prévues initialement au projet
- F- Des travaux complémentaires sur trottoir sur des emprises non prévues initialement au projet mais impactées par les travaux d'assainissement
- G- Stationnement au fond Impasse des Chênes sur des emprises initialement prévues en espaces verts mais remplacée par du stationnement en cours de chantier.
- H- Des travaux de reprise de trottoir en mauvais état vers le quai bus sur des emprises non prévues initialement au projet
- I- Des travaux de reprise de trottoir proche du poste de transformation sur des emprises non prévues initialement au projet mais nécessaires au raccordement altimétrique
- J- Des travaux de reprise du parking "Chataignier" sur des emprises non prévues initialement au projet mais nécessaires au raccordement altimétrique
- K- La réalisation d'une signalisation pour la régulation des bus en phase pour créer une zone de stationnement bus en dehors de la zone de chantier

Le présent avenant a également pour objet de soustraire au marché de l'entreprise concernée les travaux modificatifs suivant :

- L- La suppression des places de stationnement longitudinal parcelles Jubie prévus au projet mais non réalisées
- M- La diminution de la largeur du cheminement de la parcelle GERVAL acquisition foncière n'ayant pu être réalisée sur la totalité de l'emprise prévue
- N- L'abandon du traitement de l'entrée privée rue des Taillées riverain ayant modifié son aménagement privatif en cours de chantier
- O- La diminution de la sur largeur de chaussée pour piste de chantier et assise bordures coulées entreprise ayant choisi un autre mode opératoire de gestion de la circulation en phase chantier

| TRAVAUX Zone 1 et 2 | TRAVAUX EN PLUS-VALUE SELON DPGF ET PRIX NOUVEAUX | Qté Zone 1 | Qté Zone 2 | PU MARCHE | PU NOUVEAU | U | Montant ZONE 1 | Montant ZONE 2 | | |
|--|--|---|------------|-----------|-------------------|----|-----------------|----------------|--|--|
| Lot 1 VRD - Signalisation fixe temporaire COLAS | A | Réalisation d'un parking sur parcelle CAN / JUBIEN | | | | | | | | |
| | .2.3.1.2 | Arrachage de haie | 22,00 | | 12,40 | | ml | 272,80 | | |
| | .2.3.5 | Décapage terre végétale à stocker sur site | 24,20 | | 7,50 | | m3 | 181,50 | | |
| | .2.3.6.1 | Encaissement à évacuer voirie, trottoirs, parkings et espaces vert | 12,10 | | 7,80 | | m3 | 94,38 | | |
| | .2.4.1.1 | Feutre | 121,00 | | 0,80 | | m2 | 96,80 | | |
| | .2.4.1.3 | GNTA 0/31,5 et matériaux recyclés ép=35cr | 121,00 | | 4,65 | | m2 | 562,65 | | |
| | .2.4.2.1 | Cloutage dioritique 10/1- | 121,00 | | 0,40 | | m2 | 48,40 | | |
| | .2.4.2.2 | Imprégnation 1,5kg ém. bitume | 121,00 | | 0,45 | | m2 | 54,45 | | |
| | .2.4.2.8 | Enrobé à chaud 0/10 150kg/m2 | 121,00 | | 9,40 | | m2 | 1137,40 | | |
| | .2.4.5.2 | Bordure T2 | 32,00 | | 21,00 | | ml | 672,00 | | |
| | | | | | SOUS TOTAL | | 3120,38 | | | |
| | B | Réalisation d'une voirie provisoire pour le service assainissement | | | | | | | | |
| .2.3.1.2 | Arrachage de haie | 5,00 | | 12,40 | | ml | 62,00 | | | |
| .2.3.5 | Décapage terre végétale à stocker sur site | 9,00 | | 7,50 | | m3 | 67,50 | | | |
| .2.3.6.1 | Encaissement à évacuer voirie, trottoirs, parkings et espaces vert | 3,00 | | 7,80 | | m3 | 23,40 | | | |
| .2.4.1.1 | Feutre | 30,00 | | 0,80 | | m2 | 24,00 | | | |
| .2.4.1.3 | GNTA 0/31,5 et matériaux recyclés ép=35cr | 30,00 | | 4,65 | | m2 | 139,50 | | | |
| | | | | | SOUS TOTAL | | 316,40 | | | |
| | C | Réalisation d'un bassin EP Fond de bassin en béton | | | | | | | | |
| .2.3.6.1 | Encaissement à évacuer voirie, trottoirs, parkings et espaces vert | 251,00 | | 7,80 | | m3 | 1957,80 | | | |
| .2.8.1.4 | Tranchée * larg= 1,00 prof= 1,50 | 12,00 | | 41,60 | | u | 499,20 | | | |
| .2.8.4.1 | Regard de visite Ø 1000 avec tampon série lourd | 1,00 | | 1150,00 | | u | 1150,00 | | | |
| .2.8.7.1 | Habillage tête de buse | 1,00 | | 250,00 | | u | 250,00 | | | |
| .2.8.9 | Raccordement réseau existant | 1,00 | | 500,00 | | u | 500,00 | | | |
| .2.12.2 | Apport TV et épanchage | 30,00 | | 8,10 | | m3 | 243,00 | | | |
| .2.8.10.1 | Hydrocurage - Passage caméra du réseau Ef | 12,00 | | 8,00 | | ml | 96,00 | | | |
| .2.8.11.1 | Plan de récolement réseau | 12,00 | | 6,00 | | ml | 72,00 | | | |
| .2.8.11.2 | Plan de récolement par branchement | 2,00 | | 10,00 | | u | 20,00 | | | |
| PN | Ø 400 PP | 12,00 | | | 118,00 | ml | 1416,00 | | | |
| PN | Plus value rive de bassins en béton | 42,00 | | | 52,30 | m2 | 2196,60 | | | |
| PN | Plus value coffrage de bassin en béton | 70,00 | | | 12,85 | ml | 899,50 | | | |
| PN | Enrochement Calcaire | 18,00 | | | 62,00 | m3 | 1116,00 | | | |
| PN | Poutre Béton section 0,3 x 0,2 | 2,00 | | | 958,00 | u | 1916,00 | | | |
| PN | Fond de bassin en béton | 60,00 | | | 52,30 | m2 | 3138,00 | | | |
| | | | | | SOUS TOTAL | | 15470,10 | | | |

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161020-c14-10-2016-DE
Date de télétransmission : 20/10/2016
Date de réception préfecture : 20/10/2016

**AVENANT LOT 1 VRD SIGNALISATION FIXE ET TEMPORAIRE
COLAS CENTRE OUEST**

26/09/2016

| | | | | | | | | |
|-----------|--|--|--------|-------|--|--|-------------------|----------------|
| D | Travaux complémentaires sur voirie | | | | | | | |
| .2.4.2.13 | Rabotage ou scarification du revêtement existant | | 322,00 | 1,40 | | | m2 | 450,80 |
| .2.4.1.9 | Reprofilage GNTA dioritique 0/31,5 ép= 5cm à 10 cm | | 322,00 | 3,20 | | | m2 | 1030,40 |
| .2.4.2.1 | Cloutage dioritique 10/11 | | 322,00 | 0,40 | | | m2 | 128,80 |
| .2.4.2.2 | Imprégnation 1,5 kg ém. bitume | | 322,00 | 0,45 | | | m2 | 144,90 |
| .2.4.2.5 | Grave Bitume ép = 7 cm OPTIBASE | | 322,00 | 10,90 | | | m2 | 3509,80 |
| .2.4.2.6 | Couche d'accrochage 300g/m2 de bitume résiduel | | 322,00 | 0,25 | | | m2 | 80,50 |
| .2.4.2.8 | Enrobé BBSG à chaud 5 cm BETOFLEX | | 322,00 | 6,90 | | | m2 | 2221,80 |
| .2.4.2.12 | Plus-value pour réalisation d'enrobé de nu | | 212,00 | 1,40 | | | m2 | 296,80 |
| | | | | | | | SOUS TOTAL | 7863,80 |
| E | Bordure complémentaire Rue des Tailées | | | | | | | |
| .2.4.6.2 | Bordure T2 | | 25,00 | 28,00 | | | ml | 700,00 |
| | | | | | | | SOUS TOTAL | 700,00 |
| F | Travaux complémentaires sur trottoirs | | | | | | | |
| .2.3.6.1 | Encaissement à évacuer voirie, trottoirs, parkings et espaces verts (10cm) | | 1,30 | 7,80 | | | m3 | 10,14 |
| .2.4.1.1 | Feutre | | 25,00 | 0,80 | | | m2 | 20,00 |
| .2.4.4.1 | GNTA 0/31,5 et matériaux recyclés ép=20cm | | 25,00 | 5,95 | | | m2 | 148,75 |
| .2.4.4.4 | 1ère couche 1,5kg émulsion de bitume et 6L/m2 de gravillons 4/ | | 25,00 | 2,00 | | | m2 | 50,00 |
| .2.4.4.5 | 2è couche 1,5kg émulsion de bitume et 6L/m2 de gravillons 2/ | | 25,00 | 2,00 | | | m2 | 50,00 |
| | | | | | | | SOUS TOTAL | 278,89 |
| G | Stationnement au fond Impasse des Chênes | | | | | | | |
| .2.4.1.1 | Feutre | | 14,00 | 0,80 | | | m2 | 11,20 |
| .2.4.1.3 | GNTA 0/31,5 et matériaux recyclés ép=35cm | | 14,00 | 4,65 | | | m2 | 65,10 |
| .2.4.2.1 | Cloutage dioritique 10/11 | | 14,00 | 0,40 | | | m2 | 5,60 |
| .2.4.2.2 | Imprégnation 1,5kg ém. bitume | | 14,00 | 0,45 | | | m2 | 6,30 |
| .2.4.2.8 | Enrobé à chaud 0/10 150kg/m2 | | 14,00 | 9,40 | | | m2 | 131,60 |
| | | | | | | | SOUS TOTAL | 219,80 |
| H | Reprise trottoir en mauvais état vers quai bus | | | | | | | |
| .2.3.6.1 | Encaissement à évacuer voirie, trottoirs, parkings et espaces verts (10cm) | | 8,25 | 7,80 | | | m2 | 64,35 |
| .2.4.1.1 | Feutre | | 82,50 | 0,80 | | | m2 | 66,00 |
| .2.4.4.1 | GNTA 0/31,5 et matériaux recyclés ép=20cm | | 82,50 | 5,95 | | | m2 | 490,88 |
| .2.4.4.4 | 1ère couche 1,5kg émulsion de bitume et 6L/m2 de gravillons 4/ | | 82,50 | 2,00 | | | m2 | 165,00 |
| .2.4.4.5 | 2è couche 1,5kg émulsion de bitume et 6L/m2 de gravillons 2/ | | 82,50 | 2,00 | | | m2 | 165,00 |
| | | | | | | | SOUS TOTAL | 951,23 |

**AVENANT LOT 1 VRD SIGNALISATION FIXE ET TEMPORAIRE
COLAS CENTRE OUEST**

26/09/2016

| | | | | | | | | | |
|------------|--|--|-------|-------|--|----|---|--------------------|--------------------|
| I | | Reprise trottoir proche du poste de transformation | | | | | | | |
| .2.4.5.1 | Bordure P1 | | 16,00 | 19,00 | | ml | | 304,00 | |
| .2.3.6.1 | Encaissement à évacuer voirie, trottoirs, parkings et espaces verts (10cm) | | 11,50 | 7,80 | | m2 | | 89,70 | |
| .2.4.1.1 | Feutre | | 11,00 | 0,80 | | m2 | | 8,80 | |
| .2.4.4.1 | GNTA 0/31.5 et matériaux recyclés ép=20cm | | 11,00 | 5,95 | | m2 | | 65,45 | |
| .2.4.4.4 | 1ère couche 1,5kg émulsion de bitume et 6L/m2 de gravillons 4/ | | 11,00 | 2,00 | | m2 | | 22,00 | |
| .2.4.4.5 | 2è couche 1,5kg émulsion de bitume et 6L/m2 de gravillons 2/ | | 11,00 | 2,00 | | m2 | | 22,00 | |
| | | | | | | | SOUS TOTAL | | 511,95 |
| J | | Réprise du parking "Chataignier" | | | | | | | |
| .2.3.6.1 | Rabotage ou scarification du revêtement existant | 70,00 | | 1,40 | | m2 | 98,00 | | |
| .2.4.1.3 | Reprofilage GNTA diontique 0/31,5 ép= 5cm à 10 cm | 70,00 | | 3,20 | | m2 | 224,00 | | |
| .2.4.2.1 | Cloutage diontique 10/14 | 70,00 | | 0,40 | | m2 | 28,00 | | |
| .2.4.2.2 | Imprégnation 1,5kg ém. bitume | 70,00 | | 0,45 | | m2 | 31,50 | | |
| .2.4.2.8 | Enrobé à chaud 0/10 150kg/m2 | 70,00 | | 9,40 | | m2 | 658,00 | | |
| .2.15.12.1 | Marquage bande en 0,05 - 0,10 - 0,12 ou 0,18 m de large continue ou discontinu | 25 | | 2,00 | | ml | 50,00 | | |
| .2.9.2 | Remise à niveau Chambre PTT | 150 | | 1,00 | | ml | 150,00 | | |
| | | | | | | | SOUS TOTAL | 1239,50 | |
| K | | Réalisation d'une signalisation pour la régulation bus en phase 4 | | | | | | | |
| PN | Forfait de mise en place de ballroads et panneaux d'interdiction de station | 1,00 | | | | Ft | 200,00 | | |
| | | | | | | | SOUS TOTAL | 200,00 | |
| | | | | | | | MONTANT TOTAL TRAVAUX COMPLEMENTAIRES MO HT ZONE 1 | 20 346,38 € | |
| | | | | | | | MONTANT TOTAL TRAVAUX COMPLEMENTAIRES MO HT ZONE 2 | | 10 525,67 € |
| | | | | | | | MONTANT TOTAL TRAVAUX COMPLEMENTAIRES MO HT TOTAL | | 30 872,05 € |

**AVENANT LOT 1 VRD SIGNALISATION FIXE ET TEMPORAIRE
COLAS CENTRE OUEST**

26/09/2016

| TRAVAUX Zone 1 et 2 | N° de prix | TRAVAUX EN MOINS-VALUE SELON DPGF | Qté Zone 1 | Qté Zone 2 | PU | | | Montant ZONE 1 | Montant ZONE 2 | |
|--|---|---|------------|------------|-------|----|-------------------|-------------------|-------------------|--|
| Lot 1 VRD - Signalisation fixe et temporaire COLAS | L | Suppression des places de stationnement longitudinal parcelles Jubie | | | | | | | | |
| | .2.4.5.2 | Bordure T2 | 27,00 | | 21,00 | | ml | 567,00 | | |
| | .2.4.1.1 | Feutre | 60,00 | | 0,80 | | m2 | 48,00 | | |
| | .2.4.1.3 | GNTA 0/31,5 et matériaux recyclés ép=35cm | 60,00 | | 4,65 | | m2 | 279,00 | | |
| | .2.4.2.1 | Cloutage dioritique 10/1+ | 60,00 | | 0,40 | | m2 | 24,00 | | |
| | .2.4.2.2 | Imprégnation 1,5kg ém. bitume | 60,00 | | 0,45 | | m2 | 27,00 | | |
| | .2.4.2.8 | Enrobé à chaud 0/10 150kg/m2 | 60,00 | | 9,40 | | m2 | 564,00 | | |
| | | | | | | | | SOUS TOTAL | 1509,00 | |
| | M | Diminution largeur cheminement parcelle GERVAL | | | | | | | | |
| | .2.4.1.1 | Feutre | | 70,00 | 0,80 | | m2 | | 56,00 | |
| | .2.4.4.1 | GNTA 0/31,5 et matériaux recyclés ép=20cm | | 70,00 | 5,95 | | m2 | | 416,50 | |
| | .2.4.4.4 | 1ère couche 1,5kg émulsion de bitume et 6L/m2 de gravillons 4/ | | 70,00 | 2,00 | | m2 | | 140,00 | |
| | .2.4.4.5 | 2e couche 1,5kg émulsion de bitume et 6L/m2 de gravillons 2/ | | 70,00 | 2,10 | | m2 | | 147,00 | |
| | | | | | | | | SOUS TOTAL | 759,50 | |
| | N | Abandon du traitement de l'entrée privée rue des Tailée | | | | | | | | |
| | .2.4.1.1 | Reprofilage GNTA dioritique 0/31,5 ép= 5 à 10cm | | 50,00 | 3,20 | | m2 | | 160,00 | |
| | .2.4.4.1 | Cloutage dioritique 10/1+ | | 50,00 | 0,40 | | m2 | | 20,00 | |
| | .2.4.4.4 | Imprégnation 1,5kg ém. bitume | | 50,00 | 0,45 | | m2 | | 22,50 | |
| | .2.4.4.5 | Enrobé à chaud 0/10 150kg/m2 | | 50,00 | 9,40 | | m2 | | 470,00 | |
| | | | | | | | | SOUS TOTAL | 672,50 | |
| O | Surlargeur Chaussée pour piste de chantier et assise bordures coulée | | | | | | | | | |
| .2.4.1.1 | Feutre | 100,00 | 137,50 | 0,80 | | m2 | 80,00 | 110,00 | | |
| .2.4.1.3 | GNTA 0/31,5 et matériaux recyclés ép=35cm | 100,00 | 137,50 | 4,65 | | m2 | 465,00 | 639,38 | | |
| .2.4.2.1 | Cloutage dioritique 10/1+ | 100,00 | 400,00 | 0,40 | | m2 | 40,00 | 160,00 | | |
| .2.4.2.2 | Imprégnation 1,5kg ém. bitume | 100,00 | 400,00 | 0,45 | | m2 | 45,00 | 180,00 | | |
| .2.4.2.4 | Grave Bitume ép = 9cm de GB3 0/1+ | 100,00 | 400,00 | 8,50 | | m2 | 850,00 | 3400,00 | | |
| | | | | | | | SOUS TOTAL | 1480,00 | 4489,38 | |
| MONTANT TOTAL TRAVAUX NON REALISES AU MARCHES HT ZONE 1 | | | | | | | | 2 989,00 € | | |
| MONTANT TOTAL TRAVAUX NON REALISES AU MARCHES HT ZONE 2 | | | | | | | | | 5 921,38 € | |
| MONTANT TOTAL TRAVAUX NON REALISES AU MARCHES HT TOTAL | | | | | | | | 8 910,38 € | | |

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161020-c14-10-2016-DE
Date de télétransmission : 20/10/2016
Date de réception préfecture : 20/10/2016

AVENANT LOT 1 VRD SIGNALISATION FIXE ET TEMPORAIRE
COLAS CENTRE OUEST

26/09/2016

| | | |
|--|--|-------------|
| | | |
| | MONTANT TOTAL AVENANT MARCHE HT ZONE 1 | 17 357,38 € |
| | MONTANT TOTAL AVENANT MARCHE HT ZONE 2 | 4 604,29 € |
| | MONTANT TOTAL AVENANT MARCHE HT TOTAL | 21 961,67 € |

| | | |
|--|---|--------------|
| | MONTANT TOTAL MARCHE LOT 1 HT ZONE 1 AVANT AVENANT | 311 535,60 € |
| | MONTANT TOTAL PLUS VALUE MARCHE LOT 1 HT ZONE 2 AVANT AVENANT | 160 379,90 € |
| | MONTANT TOTAL PLUS VALUE MARCHE LOT 1 HT TOTAL AVANT AVENANT | 471 915,50 € |

| | | |
|--|---|--------------|
| | MONTANT TOTAL MARCHE LOT 1 HT ZONE 1 APRES AVENANT | 328 892,98 € |
| | MONTANT TOTAL PLUS VALUE MARCHE LOT 1 HT ZONE 2 APRES AVENANT | 164 984,19 € |
| | MONTANT TOTAL PLUS VALUE MARCHE LOT 1 HT TOTAL APRES AVENANT | 493 877,17 € |

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 octobre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 18 octobre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 octobre 2016

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – RENOUELEMENT DES CONTRATS DE TRANSPORTS -PROLONGATION DE TROIS MOIS DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ACTUELLE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Christian BREMAUD à Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Lucien-Jean LAHOUSSE, Agnès JARRY à Marie-Chantal GARENNE, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Carole BRUNETEAU, Gérard GIBault, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Serge MORIN, Yvonne VACKER

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Rabah LAICHOURE, Josiane METAYER, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161020-c16-10-2016-DE
Date de télétransmission : 20/10/2016
Date de réception préfecture : 20/10/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 OCTOBRE 2016

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – RENOUELEMENT DES CONTRATS DE TRANSPORTS -PROLONGATION DE TROIS MOIS DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ACTUELLE

Monsieur **Alain LECOINTE**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), a confié à la Société d'Economie Mixte des Transports de l'Agglomération du Niortais (SEMTAN) l'exploitation de son réseau de transports publics de voyageurs, par contrat de délégation de service public du 24 août 2010.

Le contrat de DSP qui lie la CAN à la SEMTAN a été conclu pour une durée de 6 ans à compter du 1er septembre 2010. Lors de sa séance du 26 octobre 2015 le conseil d'agglomération a décidé de prolonger de 4 mois le contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2016. Ce contrat a fait l'objet de 6 avenants. La durée du contrat de DSP peut être prolongée pour des motifs d'intérêt général d'une durée maximum d'une année, selon l'article L.1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La procédure de renouvellement de la DSP nécessite de prolonger le contrat de 3 mois, soit jusqu'au 31 mars 2017 à 24 heures.

Les engagements financiers de cette prolongation sur la contribution financière forfaitaire définis à l'article 20 et sur le compte d'exploitation du délégataire (annexe 8 du contrat de DSP) seront modifiés en conséquence pour le 1er trimestre 2017 (en valeur € 2010) et présentés dans un prochain avenant (N°7) à intervenir.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la prolongation du contrat de DSP actuel de 3 mois, soit jusqu'au 31 mars 2017 à 24 heures ;
- Autoriser le Président ou son représentant à en informer le délégataire et ses sous-traitants.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 1

Alain LECOINTE

Membre du Bureau Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161020-c16-10-2016-DE
Date de télétransmission : 20/10/2016
Date de réception préfecture : 20/10/2016

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 octobre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 18 octobre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 octobre 2016

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LE CENTRE DE REEDUCATION ET DE READAPTATION FONCTIONNELLES LE GRAND FEU ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Christian BREMAUD à Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Lucien-Jean LAHOUSSE, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Carole BRUNETEAU, Gérard GIBAUT, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Serge MORIN, Yvonne VACKER

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Rabah LAICHOURE, Josiane METAYER, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161020-c17-10-2016-DE
Date de télétransmission : 20/10/2016
Date de réception préfecture : 20/10/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 OCTOBRE 2016

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LE CENTRE DE REEDUCATION ET DE READAPTATION FONCTIONNELLES LE GRAND FEU ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Monsieur **Alain LECOINTE**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Niortais, lors de la séance du 24 janvier 2011, a approuvé la convention avec le Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelles Le Grand Feu afin de faciliter l'accès au service TPMR pour certains patients du Centre.

L'avenant n°1 a pour objet de prolonger de 7 mois, soit jusqu'au 31 mars 2017 à 24h00, la durée de la convention entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelles Le Grand Feu conformément à l'article 7.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°1 à la convention signée entre la CAN et Le Grand Feu, joint à la présente délibération,
- Autoriser le Président ou le Membre du Bureau Délégué à signer cet avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Alain LECOINTE

Membre du Bureau Délégué

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20161020-c17-10-2016-DE Date de télétransmission : 20/10/2016 Date de réception préfecture : 20/10/2016 |
|--|

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 octobre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 18 octobre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 octobre 2016

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER DE NIORT ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Anne BAUDOIN à Stéphane PIERRON, Christian BREMAUD à Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Lucien-Jean LAHOUSSE, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Carole BRUNETEAU, Gérard GIBAUT, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Serge MORIN, Yvonne VACKER

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOIN, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Rabah LAICHOUR, Josiane METAYER, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 OCTOBRE 2016

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER DE NIORT ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Monsieur **Alain LECOINTE**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Niortais, lors de la séance du 25 juin 2015, a approuvé la convention avec le Centre Hospitalier de Niort afin de faciliter l'accès au service TPMR pour les patients du Service de Médecine Physique.

L'avenant n°1 a pour objet de prolonger de 7 mois, soit jusqu'au 31 mars 2017 à 24h00, la durée de la convention entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Centre Hospitalier de Niort conformément à l'article 7.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°1 à la convention signée entre la CAN et Le Centre Hospitalier de Niort, joint à la présente délibération,
- Autoriser le Président ou le Membre du Bureau Délégué à signer cet avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Alain LECOINTE

Membre du Bureau Délégué

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20161020-c18-10-2016-DE Date de télétransmission : 20/10/2016 Date de réception préfecture : 20/10/2016 |
|--|

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 octobre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 18 octobre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 octobre 2016

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LE FOYER DE VIE LES GENETS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGÉ, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Anne BAUDOIN à Stéphane PIERRON, Christian BREMAUD à Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Lucien-Jean LAHOUSSE, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Carole BRUNETEAU, Gérard GIBAUT, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Serge MORIN, Yvonne VACKER

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOIN, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Rabah LAICHOURE, Josiane METAYER, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 OCTOBRE 2016

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LE FOYER DE VIE LES GENETS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Monsieur **Alain LECOINTE**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Niortais, lors de la séance du 16 décembre 2013, a approuvé la convention avec le Foyer de Vie Les Genêts afin de faciliter l'accès au service TPMP pour certains patients du foyer.

L'avenant n°1 a pour objet de prolonger de 7 mois, soit jusqu'au 31 mars 2017 à 24h00, la durée de la convention entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Foyer de Vie Les Genêts conformément à l'article 7.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°1 à la convention signée entre la CAN et le Foyer de Vie Les Genêts, joint à la présente délibération,
- Autoriser le Président ou le Membre du Bureau Délégué à signer cet avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Alain LECOINTE

Membre du Bureau Délégué

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20161020-c19-10-2016-DE Date de télétransmission : 20/10/2016 Date de réception préfecture : 20/10/2016 |
|--|

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 octobre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 18 octobre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 octobre 2016

SPORTS D'EAU – DENOMINATION DES PISCINES ESTIVALES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Anne BAUDOIN à Stéphane PIERRON, Christian BREMAUD à Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Lucien-Jean LAHOUSSE, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Carole BRUNETEAU, Gérard GIBault, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Serge MORIN, Yvonne VACKER

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOIN, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Rabah LAICHOIR, Josiane METAYER, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 OCTOBRE 2016

SPORTS D'EAU – DENOMINATION DES PISCINES ESTIVALES

Monsieur **Alain BAUDIN**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Suite au transfert des piscines d'été de Magné et de Sansais-La Garette, intervenu en 2014, il est apparu nécessaire de mener une réflexion afin d'en clarifier leurs dénominations.

Après consultation des maires des communes de Magné et de Sansais, les propositions de dénomination sont les suivantes :

- Piscine Jean Thébault pour la piscine communautaire de Magné, du nom de l'ancien maire de la commune de 1971 à 1995.
- Piscine du Châtelet pour la piscine communautaire de Sansais-La Garette, en référence au lieu d'implantation de la piscine.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver les propositions de dénomination des piscines estivales de Magné et de Sansais-La Garette

Motion adoptée par 78 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 0.

Pour : 78
Contre : 1
Abstention : 0
Non participé : 0

Alain BAUDIN

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161020-c24-10-2016-DE
Date de télétransmission : 24/10/2016
Date de réception préfecture : 24/10/2016

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 octobre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 18 octobre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 octobre 2016

MUSEES – SUBVENTION ACCORDEE PAR LE FONDS REGIONAL D'ACQUISITION DES MUSEES NOUVELLE-AQUITAINE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGÉ, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Anne BAUDOIN à Stéphane PIERRON, Christian BREMAUD à Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Lucien-Jean LAHOUSSE, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Sébastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Carole BRUNETEAU, Gérard GIBAUT, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Serge MORIN, Yvonne VACKER

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOIN, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Rabah LAICHOUR, Josiane METAYER, Sébastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 OCTOBRE 2016

MUSEES – SUBVENTION ACCORDEE PAR LE FONDS REGIONAL D'ACQUISITION DES MUSEES NOUVELLE-AQUITAINE

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) a été créé sur l'ensemble du territoire national en 1982 à l'initiative de l'Etat, dans le cadre de la politique globale de décentralisation.

Ce dispositif, piloté conjointement par la DRAC et le Conseil Régional, permet de soutenir et encourager les collectivités dans la politique d'acquisition des musées.

Le comité du FRAM, composé de représentants de l'Etat et du Conseil Régional, ainsi que de responsables de musées, se réunit une fois par an. Il dispose d'une enveloppe annuelle, abondée à parité par l'Etat (DRAC) et le Conseil Régional.

L'attribution d'une aide est conditionnée à plusieurs critères :

- Le musée demandeur doit bénéficier du label « Musée de France »,
- Le projet d'acquisition doit avoir reçu au préalable un avis favorable de la commission scientifique régionale pour les acquisitions,
- L'acquisition revêt une importance majeure pour le musée et l'enrichissement du patrimoine local et régional.

Le taux de participation du FRAM ne peut excéder 50% du montant de l'achat. Selon les opportunités offertes par les ventes privées ou publiques, des acquisitions sont donc réalisées au cours de l'année pour enrichir les collections des musées communautaires.

La CAN a voté un crédit de 27000 euros au budget 2016 pour l'acquisition d'œuvres et objets d'art destinés aux musées Bernard d'Agesci et du Donjon. Selon les opportunités offertes par les ventes privées ou publiques, des acquisitions sont donc réalisées au cours de l'année pour enrichir les collections des musées communautaires.

Dans le cadre du FRAM, une subvention de 12560 euros – soit 45% des coûts d'acquisitions - a été accordée à la CAN pour l'acquisition de :

- Portrait de la comtesse du Saillant, musicienne, peinture de Bernard d'Agesci
- Portrait de Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, peinture d'Henri Gascar
- L'Etable, peinture de Louis Alphonse Combe Velluet
- Un ensemble de deux couverts en argent, orfèvre Pierre Joubert, Thouars (79)
- Timbale de chasse dite curon, orfèvre Louis Casimir, St Maixent (79)

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20161020-c27-10-2016-DE Date de télétransmission : 21/10/2016 Date de réception préfecture : 21/10/2016 |
|--|

Le plan de financement est précisé ci-dessous:

| DEPENSES en euros | | RECETTES en euros | |
|--|------------------|-------------------------|------------------|
| Acquisitions | | | |
| Peinture Portrait Comtesse du Saillant | 8 680,00 | | |
| Peinture Portrait Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon | 18 000,00 | | |
| Peinture L'Etable | 700,00 | FRAM Nouvelle Aquitaine | 12 560,00 |
| Timbale de chasse dite curon | 292,80 | | |
| ensemble deux couverts en argent | 240,00 | | |
| | | CAN | 15 352,80 |
| totaux | 27 912,80 | | 27 912,80 |

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Autoriser le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à demander le versement de la subvention accordée par le FRAM Nouvelle Aquitaine dans le cadre des acquisitions réalisées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20161020-c27-10-2016-DE
 Date de télétransmission : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 21/10/2016

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 octobre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 18 octobre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 octobre 2016

MUSEES – ACCEPTATION DES OBJETS ISSUS DES FOUILLES D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE REALISEES A NIORT-SITE DU MOULIN DU MILIEU

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGÉ, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Anne BAUDOIN à Stéphane PIERRON, Christian BREMAUD à Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Lucien-Jean LAHOUSSE, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Carole BRUNETEAU, Gérard GIBAUT, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Serge MORIN, Yvonne VACKER

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOIN, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Rabah LAICHOUR, Josiane METAYER, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 OCTOBRE 2016

MUSEES – ACCEPTATION DES OBJETS ISSUS DES FOUILLES D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE REALISEES A NIORT-SITE DU MOULIN DU MILIEU

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais est concernée par de nombreuses opérations d'archéologie préventive sur son territoire.

L'article L.523-67 du Code du patrimoine prévoit le partage de la propriété des objets découverts lors d'une opération d'archéologie préventive à parts égales (50% - 50%) entre l'Etat et le propriétaire du terrain.

À l'issue des opérations d'archéologie préventive (arrêtés n° AD 069/90 du 29.04.2009, AD 07/223 du 18.07.2007 modifié par l'arrêté AD 08/1669 du 08.07.2016 et AF 08/302 du 19.12.2008) menées sur la parcelle BN 501p du cadastre de la commune de Niort (Deux-Sèvres), parking du Moulin du Milieu, du 05.08.2009 au 27.11.2009, des vestiges mobiliers ont été mis au jour. Durant cette période, cette parcelle appartenait à la CAN.

La fouille, d'une superficie de 1 300 m², se situe sur un îlot de la Sèvre niortaise, au pied des remparts de la ville et du donjon du XIIe siècle, en face d'une des entrées de l'enceinte et du port médiéval. Elle a permis d'étudier différents états du moulin et les activités artisanales et industrielles qui se sont succédées depuis la fin du Moyen Âge (meunerie, tannerie, chamoiserie, filature, fonderie, scierie et faïencerie). L'analyse du comblement du bras de la Sèvre qui alimentait le moulin et de ses berges a permis de comprendre l'origine et l'évolution de la topographie de cet îlot. Le mobilier mis au jour, dont la volumétrie globale est estimée à 4 m³, témoigne de l'histoire du site : céramique, moules, formes, outils de production... Par courrier du 28 juillet 2016, l'État a informé la CAN du délai légal d'un an pour faire valoir son droit de propriété sur la moitié des objets. Conformément à l'article R523-68 du Code du patrimoine, la CAN peut solliciter le transfert à titre gratuit et en pleine propriété de la part revenant à l'État.

Soucieuse de mettre en valeur son patrimoine archéologique, la CAN souhaite assurer la bonne conservation des vestiges archéologiques mis au jour sur les terrains dont elle est propriétaire.

Les musées communautaires disposent d'un fonds archéologique riche qui permet de mieux connaître l'histoire du territoire, et d'appréhender ses évolutions depuis les origines de l'Homme.

L'enrichissement de ce fonds par les découvertes en cours et à venir permet une cohérence territoriale et une exploitation des données dans le cadre de projets scientifiques, historiques et culturels. A ce titre la CAN et l'INRAP coproduisent une exposition autour des fouilles réalisées sur le site du Moulin de Milieu. Cette exposition sera présentée au musée du Donjon à partir de juin 2017.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161020-c28-10-2016-DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Afin de poursuivre ses missions de conservation, d'étude et de valorisation des découvertes archéologiques sur le territoire intercommunal, la Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite faire part à l'État de son souhait de faire valoir son droit de propriété sur la moitié des objets et de solliciter le transfert à titre gratuit et en pleine propriété de la part de l'État.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Accepter la part de mobilier revenant de droit à la CAN (50%),
- Solliciter le transfert à titre gratuit et en pleine propriété de la part de l'État (50%),
- Autoriser le Service des musées à procéder à l'inscription du mobilier à l'inventaire,
- Autoriser Monsieur le Président, ou Madame la Vice-Présidente Déléguée, à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161020-c28-10-2016-DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 octobre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 18 octobre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 octobre 2016

REGIE DES DECHETS MENAGERS – EXONERATION DE LA REDEVANCE SPECIALE - MODIFICATION

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Anne BAUDOUIIN à Stéphane PIERRON, Christian BREMAUD à Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Lucien-Jean LAHOUSSE, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Carole BRUNETEAU, Gérard GIBAUT, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Serge MORIN, Yvonne VACKER

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIIN, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Rabah LAICHOIR, Josiane METAYER, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161020-c30-10-2016-DE
Date de télétransmission : 20/10/2016
Date de réception préfecture : 20/10/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 OCTOBRE 2016

REGIE DES DECHETS MENAGERS – EXONERATION DE LA REDEVANCE SPECIALE - MODIFICATION

Monsieur **Philippe MAUFFREY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du 27 juin 2016 portant sur l'exonération de la redevance spéciale des bâtiments communaux,

Considérant le courrier du Préfet en date du 26 août 2016, demandant le retrait de cette délibération,

Considérant les articles L.2333-77 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur les dispositions d'application de la redevance spéciale,

L'article L.2333-78 dispose que le montant de la redevance doit refléter la nature et le degré du service.

La redevance spéciale sur l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers ne peut être assortie d'un régime d'exonération puisqu'elle est fondée sur la notion du service rendu qui constitue une ligne de partage entre les usagers du service de collecte.

A cet effet et à compter du 1er janvier 2016, l'ensemble des communes de la CAN seront facturées au titre de la redevance spéciale des bâtiments communaux.

Afin de limiter la facturation à la réalité du besoin, il est proposé d'apporter une attention particulière aux dotations de bacs en place. Le service déchets mettra en œuvre un accompagnement des collectivités et des redevables pour ajuster leur volume de bac afin de tenir compte du caractère fluctuant de leur activité (saisonnalité, vacances scolaires, ...).

Il sera également proposé des pistes d'actions afin de favoriser le tri de leurs déchets pour limiter le coût de la redevance spéciale (le tarif pour les recyclables étant moindre que celui des déchets ménagers).

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Retirer la délibération C-31-06-2016 du 27 juin 2016 relative à l'exonération de la redevance spéciale des bâtiments communaux,
- Pour le calcul de la redevance spéciale : autoriser le service déchets à moduler la dotation en bacs en fonction des critères de saisonnalité, vacances scolaires, intensité et rythme des activités génératrices de déchets, dans le cadre des modalités d'organisation des collectes,

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20161020-c30-10-2016-DE Date de télétransmission : 20/10/2016 Date de réception préfecture : 20/10/2016 |
|--|

- Autoriser le service déchets à promouvoir le tri auprès des redevables.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Philippe MAUFFREY

Vice-Président Délégué



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161020-c30-10-2016-DE
Date de télétransmission : 20/10/2016
Date de réception préfecture : 20/10/2016

CONSEIL DU 21 NOVEMBRE 2016

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

DIRECTION GENERALE – MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Jacqueline LEFEBVRE, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Gérard GIBALT, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURE, Joël MISBERT, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

DIRECTION GENERALE – MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-17 et L. 5216-5

Vu le Projet de Territoire adopté par délibération du 11 avril 2016,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 23 novembre 2015,

La loi du 7 août 2015 dite Loi NOTRe prévoit un renforcement des compétences exercées par les communautés. De nouveaux transferts de compétences sont prévus pour les communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2017.

Les intercommunalités sont ainsi renforcées par une montée en puissance de leurs compétences obligatoires.

Fort de ces dispositions, la Communauté d'Agglomération du Niortais a souhaité inscrire les modifications apportées à ses statuts à travers l'ambition et le cadre porté par le Projet de Territoire.

Ainsi, considérant que les dispositions statutaires actuelles ne permettent pas à l'Agglomération de jouer pleinement le rôle qu'elle a vocation à occuper face aux nouveaux enjeux de réorganisation des territoires et de renforcement des EPCI, les modifications apportées aux statuts joints en annexe s'orientent en 3 temps :

- Une harmonisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais suite à la fusion du 1er janvier 2014,
- L'intégration de la montée en puissance des Communautés d'Agglomération par la loi NOTRe,
- L'élargissement des compétences facultatives de l'Agglomération.

1- Une harmonisation des statuts de la Communauté d'Agglomération

Suite à la fusion intervenue le 1er janvier 2014 entre la Communauté d'Agglomération de Niort et la Communauté de communes Plaine de Courance, les statuts de la CAN ont agrégé les compétences de chaque communauté.

Ainsi les statuts mentionnaient les compétences « issues de » chaque EPCI.

Il convient de proposer des statuts harmonisés faisant référence exclusivement aux compétences inscrites dans l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales porteurs d'un socle unique pour la Communauté d'Agglomération du Niortais.

2- L'intégration de la montée en puissance des Communautés d'Agglomération par la Loi NOTRe

Le renforcement de l'échelon intercommunal dans le bloc local se mesure à travers l'évolution de plusieurs compétences :

- Le passage de la compétence optionnelle Déchets ménagers en compétence obligatoire,
- Le passage de la compétence optionnelle Aires d'accueil des gens du voyage en compétence obligatoire,
- La rédaction d'une nouvelle compétence Economique prévoyant notamment :
 - L'intégration de toutes les Zones d'Activités Economiques sans définition d'intérêt communautaire,
 - Des actions de développement économiques définies en lien avec le Schéma régional de Développement Economique d'Innovation et d'internationalisation adopté avant le 31 décembre 2016 par la Région Nouvelle-Aquitaine avec une compétence ciblée sur l'ensemble du parcours résidentiel de l'entreprise et son ancrage « physique » sur le territoire communautaire (Immobilier d'Entreprises),
 - La définition d'une politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
 - Une compétence de plein droit des EPCI en matière de promotion du tourisme à travers la compétence obligatoire Economique.

3- Un élargissement des compétences facultatives de l'Agglomération en lien avec le Projet de Territoire

Par délibération du 11 avril 2016, la Communauté d'Agglomération du Niortais s'est engagée dans l'élaboration d'un projet d'agglomération qui orientera son action à l'horizon 2030.

Cette démarche attestant de la volonté de la CAN de se doter d'une vision stratégique et politique permettant d'assurer le développement pérenne du territoire doit se traduire à travers ses statuts par un élargissement de ses compétences notamment facultatives.

Ainsi la CAN souhaite renforcer son action permettant d'envisager des opportunités de développement inédites pour son territoire dans des domaines tels que le tourisme, la culture, le sport, le Très haut Débit et la fibre optique et la santé.

Concernant le Tourisme, il est notamment proposé d'ajouter les actions touristiques suivantes portant sur le développement du Tourisme fluvial par la réalisation d'équipements, du Tourisme d'Affaires par la définition et le développement d'une politique d'évènements de nature économique afin de renforcer l'attractivité du territoire ainsi que par l'élaboration d'un schéma directeur destiné à la création et à la promotion d'un réseau de chemins de randonnées pédestres, équestres et cyclables à l'échelle de l'agglomération.

Concernant la Culture, il est notamment proposé d'ajouter les actions culturelles portant sur l'élaboration d'une politique culturelle sur l'Agglomération, par le soutien et la création de manifestations culturelles à rayonnement d'Agglomération ainsi que par la création et la gestion d'un réseau de Centres d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine d'Agglomération.

Concernant le Sport, il est proposé d'intégrer l'élaboration d'un schéma de développement de la pratique du sport à l'échelle de l'agglomération et le soutien aux manifestations sportives porteuses d'attractivité et d'identité sur le territoire.

Concernant le Très Haut Débit, il est proposé d'ajouter la compétence suivante :

" Etablir et exploiter le réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Deux-Sèvres".

Enfin concernant la Santé, il est proposé d'ajouter l' « Elaboration du Contrat Local de Santé sur le territoire », considérant que l'Agglomération souhaite s'engager pour réaliser sur son territoire, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, un contrat local de santé qui vise à consolider le partenariat local sur les questions de santé,

Le transfert de compétence est décidé par délibérations concordantes du conseil d'Agglomération et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée, à savoir les 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population totale de celles-ci.

Afin que l'arrêté préfectoral portant modification des statuts puisse être adopté avant le 31 décembre 2016, il est demandé à chaque conseil municipal de délibérer avant le 16 décembre 2016 et de transmettre la délibération votée avant le 20 décembre au contrôle de légalité de la Préfecture des Deux Sèvres.

La présente délibération sera notifiée au maire de chaque commune avec une délibération type afin que chaque conseil municipal puisse se prononcer sur les transferts de compétences proposés.

Vu les enjeux législatifs et l'opportunité pour le territoire de se doter de statuts porteurs de développement,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver les statuts joints en annexe (les modifications figurent en rouge).

Motion adoptée par 65 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 15.

Pour : 65
Contre : 0
Abstention : 15
Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président

1. COMPETENCES OBLIGATOIRES

1.1 Développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du Tourisme, dont la création d'offices de tourisme

1.2 Aménagement de l'espace communautaire

- « Schéma de cohérence territoriale » et schéma de secteur ;
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;

1.3 Equilibre social de l'habitat

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

1.4 Politique de la ville dans la communauté

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

1.5 Accueil des Gens du Voyage

- Aménagement, Entretien, et gestion des aires d'accueil

1.6 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

2 COMPETENCES OPTIONNELLES

2.1 Assainissement

2.2 Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

2.3 Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande de l'énergie

3 COMPETENCES FACULTATIVES

3.1 Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt intercommunal : voies pénétrantes d'agglomération reliant des zones d'activité et supportant des ouvrages d'art, ainsi que les voies cyclables attenantes.

- Boulevard Willy Brand à Niort

3.2 Participations financières à la réalisation de voiries nationales et départementales présentant un intérêt pour la communauté d'agglomération de Niort

3.4 Enseignement universitaire, formations supérieures, recherche

- Actions et financements liés au développement et au fonctionnement de ces enseignements
- Apport de terrain, participations conventionnelles aux dépenses liées à l'implantation et au développement de l'enseignement supérieur
- Gestion des équipements communautaires affectés à l'enseignement supérieur.

3.5 Tourisme

- **Tourisme fluvial :**
Elaboration d'un schéma et d'une politique de développement et d'aménagement du tourisme fluvial de la Sèvre Niortaise sur l'Agglomération ;
Définition et Réalisation des équipements attachés à la mise en tourisme fluvial de la Sèvre Niortaise.
- Elaboration et développement d'une politique événementielle de nature économique (congrès, salons...) afin de renforcer l'attractivité du territoire.
- Elaboration d'un schéma directeur destiné à la création et à la promotion d'un réseau de chemins de randonnées pédestres, équestres et cyclables à l'échelle de l'Agglomération.

3.6 Patrimoine

- Aménagement, gestion, entretien et mise en valeur du patrimoine d'intérêt intercommunal : Château Coudray Salbart, Château de Mursay et Donjon.

3.7 Culture

- Elaboration d'une politique culturelle à l'échelle de l'Agglomération
- Création et Soutien aux manifestations culturelles à rayonnement d'Agglomération.
- Création et gestion d'un réseau de Centres d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine d'Agglomération

3.8 Sport

- Elaboration d'un schéma de développement de la pratique du sport à l'échelle de l'Agglomération
- Soutien aux manifestations sportives porteuses d'attractivité et d'identité pour le territoire.

3.9 Etudes sur le développement des énergies renouvelables

3.10 Centres Locaux d'Information et de Coordination (gérontologique).

3.11 Actions et participations auprès des acteurs publics et privés intervenant dans le domaine de l'insertion des jeunes et des adultes.

3.12 Etablissement et exploitation de réseaux de communications électroniques à Haut débit et Très Haut Débit en fibre optique.

3.13 Elaboration du Contrat Local de santé sur le territoire

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

DIRECTION GENERALE – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Jacqueline LEFEBVRE, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Gérard GIBALT, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURE, Joël MISBERT, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

DIRECTION GENERALE – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du CGCT,

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015.

Ce rapport appréhende la Communauté d'Agglomération du Niortais comme employeur et présente notamment la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de cet état des lieux, il présente également les politiques menées par la Communauté d'Agglomération sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget 2017 de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le conseil prend acte.

Jérôme BALOGE

Président

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

DIRECTION GENERALE – COMMUNICATION SUR L'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Jacqueline LEFEBVRE, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Gérard GIBALT, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURE, Joël MISBERT, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

DIRECTION GENERALE – COMMUNICATION SUR L'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Monsieur **Jean BOULAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La loi de Réforme des Collectivités Territoriales de 2010 modifiée encore récemment par la Loi relative à la Nouvelle Organisation territoriale de la République n°2015-991 du 7 août 2015 a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation de services entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres.

Dans cette perspective, les élus de la Communauté d'Agglomération du Niortais ont tenu à développer cette démarche dès le second semestre 2014.

Par délibération du 16 mars 2015, le Conseil d'Agglomération du Niortais adoptait un accord de principe sur un schéma de mutualisation de première génération entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et ses communes membres.

Les dispositions législatives prévoient que, chaque année, à l'occasion du débat d'Orientations Budgétaires, une communication sur l'avancement du schéma de mutualisation est présentée aux élus de l'organe délibérant.

Il est donc proposé, plus d'un an après la première concertation mise en place autour de la conception de ce schéma, et à l'occasion du débat d'orientations sur le budget 2017, de faire un point sur son avancement.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Prendre acte de la communication de l'avancement du schéma de mutualisation à travers le rapport joint en annexe à la présente délibération.

Le conseil prend acte.

Jean BOULAIS

Vice-Président Délégué

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

REGIE DES DECHETS MENAGERS – ACQUISITION DE CAMIONS BENNES DANS LE CADRE DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE DE DECHETS MENAGERS (ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET COLLECTES SELECTIVES)

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Jacqueline LEFEBVRE, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Gérard GIBault, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURL, Joël MISBERT, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016****REGIE DES DECHETS MENAGERS – ACQUISITION DE CAMIONS BENNES
DANS LE CADRE DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE DE DECHETS
MENAGERS (ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET COLLECTES
SELECTIVES)**

Monsieur **Philippe MAUFFREY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Après avis du Conseil d'Exploitation,

Le service des Déchets Ménagers doit renouveler de manière récurrente des matériels roulants, notamment des poids lourds, pour assurer les opérations de collecte.

Sur un parc de 28 camions bennes à Ordures Ménagères gros porteur, le service des Déchets Ménagers renouvelle habituellement deux camions bennes neufs par an en remplacement de deux vétustes.

Ainsi, le service des Déchets Ménagers conserve un parc roulant dont l'âge et l'état général sont compatibles avec ses obligations quotidiennes de service public.

L'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) est sollicitée pour fournir ces matériels, car ce marché permet d'homogénéiser le parc de lève-conteneurs pour des questions de sécurité des opérateurs de collecte mais aussi de maintenance en atelier.

Les montants d'acquisition estimés sont les suivants :

- 1 camion benne à Ordures Ménagères de PTAC 26 tonnes : 225 000 € TTC,
- 1 camion benne à Ordures Ménagères de PTAC 19 tonnes : 215 000 € TTC.

Sachant que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2017 du budget principal,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider l'acquisition de 2 camions bennes à Ordures Ménagères en 2017 en remplacement de 2 vétustes,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué en charge des déchets à signer les bons de commande UGAP correspondant au renouvellement des matériels visés.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Philippe MAUFFREY

Vice-Président Délégué

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS/DEVELOPPEMENT DURABLE - INSCRIPTION DE LA CAN DANS LE CONCOURS CUBE 2020 - EDITION 2017

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Jacqueline LEFEBVRE, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Gérard GIBALT, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURE, Joël MISBERT, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS/DEVELOPPEMENT DURABLE - INSCRIPTION DE LA CAN DANS LE CONCOURS CUBE 2020 - EDITION 2017

Madame **Dany BREMAUD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la directive européenne n°2012/27/UE sur l'efficacité énergétique,
Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 24 juin 2013 portant adoption du Plan Climat Energie Territorial 2013-2017,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération en date du 1er juin 2015 relative à la participation de la CAN au concours CUBE 2020 du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016,
Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Des actions sur la maintenance et l'occupation des bâtiments peuvent engendrer en moyenne 15% d'économie d'énergie annuelle. Partant de ce constat, l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPEB) organise depuis 2014 le Concours Usages Bâtiment Efficace 2020 (CUBE 2020). Il s'agit d'une compétition nationale entre les participants dont l'objectif est d'encourager les comportements économes des usagers.

Dans le cadre du Plan Climat 2013-2017, la CAN a participé à la 2ème édition qui s'est déroulée du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, en inscrivant deux bâtiments communautaires, dont la pépinière d'entreprises. Grâce à la sensibilisation réalisée auprès des usagers de ce bâtiment, une économie de 22,9 % a été réalisée sur 2015-2016, permettant à la CAN d'obtenir la médaille d'or du CUBE 2020 dans la catégorie « bâtiments publics ».

Fort de cette expérience et au regard du potentiel d'économies d'énergie encore réalisable, il est proposé de renouveler l'inscription de la pépinière d'entreprises pour un coût de 850 € HT (compensés par les économies réalisées), afin de pérenniser les actions de maîtrise de l'énergie.

Le renouvellement de la participation de la CAN au concours CUBE 2020 permettra de :

- Valoriser l'engagement et l'exemplarité de la CAN en faveur de la maîtrise de l'énergie ;
- Faire connaître et reconnaître son action à l'échelle nationale grâce aux médias partenaires de l'opération, et renforcer sa crédibilité auprès des partenaires ;
- Mobiliser les équipes et les usagers ;
- Conforter les gains en matière d'économie d'énergie.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'inscription du bâtiment communautaire « pépinière d'entreprises » au concours CUBE 2020 avant le 31 décembre 2016, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 ;

- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du concours.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Dany BREMAUD

Vice-Présidente Déléguée

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS – RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2016

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORSTEL à Elodie TRUONG, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Jacqueline LEFEBVRE, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORSTEL, Gérard GIBault, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURE, Joël MISBERT, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS – RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2016

Madame **Dany BREMAUD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le décret du 19 juin 2011, en application de l'article 255 de la Loi Grenelle II, impose aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un Rapport Développement Durable, présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

La circulaire du 3 août 2011 vient préciser les éléments à fournir et le contenu du rapport, qui s'organise en deux parties :

- une première partie relative aux bilans des actions, programmes et politiques publiques menées par la collectivité au regard du développement durable ;
- une deuxième partie relative aux bilans de son fonctionnement interne au regard du développement durable.

Pour ce faire, la CAN a choisi d'articuler son rapport Développement Durable autour de trois parties :

1. Les politiques publiques de la CAN au regard des cinq finalités du développement durable,
2. Le développement durable au cœur du fonctionnement et de l'organisation de la CAN,
3. Une gouvernance partagée autour du développement durable.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le Rapport Développement Durable 2016 annexé à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Dany BREMAUD

Vice-Présidente Déléguée

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS – ELABORATION DU PLAN CLIMAT 2018-2024

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Jacqueline LEFEBVRE, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Gérard GIBault, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURL, Joël MISBERT, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS – ELABORATION DU PLAN CLIMAT 2018-2024

Madame **Dany BREMAUD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du 24 juin 2013 du Conseil de communauté de la CAN relative à l'adoption du Plan Climat-énergie Territorial ;

Vu la délibération du 19 mai 2014 du Conseil de communauté de la CAN relative au renouvellement de la démarche Cit'ergie

Vu la délibération du 26 septembre 2016 du Conseil de communauté de la CAN relative à la demande de labellisation Cit'ergie

Le Plan Climat-Energie Territorial 2013-2017, adopté en juin 2013, a permis de renforcer l'action de la CAN autour des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la performance énergétique des infrastructures, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation du territoire au regard des effets du changement climatique.

Cit'ergie s'inscrit comme l'outil d'évaluation (dispositif de labellisation, permettant d'évaluer l'avancement de la collectivité au regard d'un référentiel de 79 actions). Cette démarche, dans laquelle la CAN a renouvelé son engagement en 2014, reconnaît trois niveaux de performance. La collectivité va ainsi présenter d'ici fin 2016, une demande de labellisation CAP Cit'ergie auprès de l'ADEME, porteur national de la démarche Cit'ergie.

Une évaluation à mi-parcours du Plan Climat de la CAN a été réalisée en 2015 à l'aide de Cit'ergie, aboutissant à une restructuration du plan d'actions 2013-2017 au regard des nouveaux objectifs et périmètre de la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Le plan d'actions, joint à la présente délibération, comprend 18 actions recentrées sur sept objectifs de la loi.

La Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, en plus de fixer de nouveaux objectifs en matière de lutte contre le changement climatique et de confirmer le rôle majeur des EPCI dans la mise en œuvre des politiques énergétiques et climatiques sur les territoires, impose de nouveaux champs d'actions en matière de qualité de l'air, désormais exigés par la réglementation.

Ainsi, sur la base de la restructuration du plan d'actions 2013-2017 et du nouveau périmètre défini par la loi, la CAN engagera en 2017 l'élaboration du nouveau Plan Climat-Air-Energie Territorial 2018-2024.

Afin de sensibiliser et d'impliquer l'ensemble des acteurs territoriaux sur les enjeux de transition énergétique, la CAN a également la volonté de développer ses partenariats et collaborations pour renforcer ainsi la dimension territoriale de son Plan Climat.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le plan d'actions 2013-2017 du Plan Climat restructuré au regard des objectifs de la Loi sur la Transition Energétique,
- Approuver l'engagement de la CAN dans l'élaboration du futur Plan Climat Air Energie Territorial 2018-2024,
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Dany BREMAUD

Vice-Présidente Déléguée

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

ASSAINISSEMENT – MISE A LA REFORME DE DIVERS EQUIPEMENTS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORSTEL à Elodie TRUONG, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Jacqueline LEFEBVRE, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORSTEL, Gérard GIBault, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURE, Joël MISBERT, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

ASSAINISSEMENT – MISE A LA REFORME DE DIVERS EQUIPEMENTS

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Le service assainissement de la Communauté d'Agglomération du Niortais possède divers équipements et matériels obsolètes dont l'état de vétusté ne permet plus leur utilisation.

Il est donc proposé de procéder à la mise à la réforme de ces biens.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la sortie de l'actif des biens précisés dans le tableau en annexe,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président

Votants : 78
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

FINANCES – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Monique JOHNSON à Serge MORIN, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBALT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOIR, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Joël MISBERT, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

FINANCES – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Un rapport est présenté sur les orientations générales du budget de l'exercice, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce rapport donne lieu à un débat, dans les conditions fixées par son règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8.

Ce débat constitue une formalité substantielle en l'absence de laquelle la délibération adoptant le budget serait entachée d'illégalité.

Vu l'article L 2312-1 du CGCT modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015, pour les EPCI de 3 500 habitants et plus,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apportant des précisions sur le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport,

Considérant que le vote du Budget Primitif 2017 aura lieu le 8 décembre 2016, que le Débat d'Orientations Budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, mais qu'il donne néanmoins lieu à une délibération attestant de sa tenue.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Prendre acte de la tenue de ce débat.

Le conseil prend acte.

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Monique JOHNSON à Serge MORIN, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Joël MISBERT, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°04-12-2015 du 14 décembre 2015 adoptant le budget primitif 2016 du budget principal,

Vu la délibération n°10-06-2016 du 27 juin 2016 adoptant le budget supplémentaire 2016 du budget principal,

Vu le CGCT pris sur ces articles L1612-1 à L1612-20, L2311-1 à L2342-2, L5216-8, L5216-8-1 et L5212-36,

La présente décision modificative permet d'ajuster les prévisions budgétaires, au regard des réalisations et des exécutions, conformément au principe de sincérité budgétaire.

Considérant la diminution des dépenses de fonctionnement pour un montant de 62 600 € ; que des inscriptions de recettes de fonctionnement doivent être constatées pour un montant total de 97 137€ provenant de la DRAC au titre du projet d'établissement du Conservatoire à rayonnement départemental (49 650 €) et de la Dotation générale décentralisée au titre de la compétence PLU (47 487 €),

Considérant que ces ajustements sont équilibrés par un virement à la section d'investissement,

Considérant la volonté de réduire les crédits ne faisant pas l'objet d'engagements juridiques ; qu'il est privilégié la réinscription de crédits au budget primitif 2017 par souci de lisibilité et de précision ; il est proposé une réduction des crédits d'investissement pour un montant de 2 473 840 €,

Considérant que ces ajustements font l'objet d'une écriture d'équilibre via une réduction d'emprunt de 1 989 665 €,

Le budget proposé s'équilibre de la façon suivante en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 97 137.00 €
- section d'investissement : - 2 473 840.00 €

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter la décision modificative n°1 au Budget Principal 2016 telle que présentée dans la maquette ci-jointe.

Motion adoptée par 71 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6.

Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 6
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 10 novembre 2016

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Monique JOHNSON à Serge MORIN, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Joël MISBERT, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43,

Vu le CGCT pris sur ces articles L1612-1 à L1612-20, L2311-1 à L2342-2, L5216-8, L5216-8-1 et L5212-36,

Vu la délibération n°07-12-2014 du 14 décembre 2014 adoptant le budget primitif 2016 du budget annexe Transports urbains,

Vu la délibération n°15-06-2016 du 27 juin 2016 ad optant le budget supplémentaire 2016 du budget annexe Transports urbains,

La présente décision modificative permet d'ajuster les prévisions budgétaires, au regard des réalisations et des exécutions, conformément au principe de sincérité budgétaire.

Considérant le besoin de crédits sur le chapitre 014 pour financer les demandes de remboursement de Versement Transport indûment perçues ; que la compensation de l'Etat, liée au relèvement du seuil du nombre de salariés à partir duquel les entreprises sont imposables à cette taxe sur les salaires, doit être constatée à hauteur de 150 000 € ;

Considérant la volonté de réduire les crédits ne faisant pas l'objet d'engagements juridiques ; que l'utilisation des crédits provisionnels inscrits pour un concours de maîtrise d'œuvre sur le dépôt des bus ne sera pas effective sur 2016,

Considérant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 12 juillet 2016 entre la commune de Chauray et la CAN nécessitant de créer un chapitre d'opération sous mandat,

Considérant le besoin d'ajuster le virement de la section de fonctionnement afin de permettre l'équilibre de la section;

Le budget proposé s'équilibre de la façon suivante en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 159 500.00 €
- section d'investissement : - 243 100.00 €

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter la décision modificative n°1 au budget annexe Transports urbains 2016 telle que présentée dans la maquette ci-jointe.

Motion adoptée par 71 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6.

Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 6
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 REGIE ENERGIES RENOUVELABLES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Monique JOHNSON à Serge MORIN, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Joël MISBERT, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 REGIE ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La présente décision modificative permet d'ajuster les prévisions budgétaires, au regard des réalisations et des exécutions, conformément au principe de sincérité budgétaire.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le CGCT pris sur ces articles L1612-1 à L1612-20, L2311-1 à L2342-2, L5216-8, L5216-8-1 et L5212-36,

Vu la délibération n°10-12-2015 du 14 décembre 2015 adoptant le budget primitif 2016 de la régie Energies renouvelables,

Vu la délibération n°13-06-2016 du 27 juin 2016 adoptant le budget supplémentaire 2016 de la régie Energies renouvelables,

Considérant que les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques sur la STEP d'Aiffres sont budgétés sur 2017,

Considérant que le lancement de ces travaux nécessite préalablement l'inscription au chapitre 23 de crédits dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour 6 000 €,

Le montant de la présente décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement avec l'annulation des crédits pour l'installation des panneaux de la STEP à hauteur de 70 000 € au chapitre 21 en dépenses et 45 300 € au chapitre 13 en recettes et le besoin de crédits au chapitre 23 pour 6 000 €.

L'équilibre s'effectue par l'inscription d'un remboursement d'avance au budget principal.

Le budget proposé s'équilibre de la façon suivante en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 0.00 €
- section d'investissement : - 45 300.00 €

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter la décision modificative n°1 de la régie E nergies renouvelables 2016 telle que présentée dans la maquette ci-jointe.

Motion adoptée par 71 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6.

Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 6
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

REGIE DES DECHETS MENAGERS – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE RDM

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Monique JOHNSON à Serge MORIN, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Joël MISBERT, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016****REGIE DES DECHETS MENAGERS – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE RDM**

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu :

L'instruction budgétaire et comptable M14,

- La délibération n° C-6-12-2015 du 14 décembre 2015 adoptant le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe Régie des Déchets Ménagers,
- La délibération n° C-17-06-2016 du 27 juin 2016 adoptant le Budget Supplémentaire du Budget Annexe Régie des Déchets Ménagers,
- La délibération n° C-14-12-2009 du 14 décembre 2009 instaurant la provision pour dépréciation des créances,

Considérant le besoin de crédits supplémentaires pour pallier les besoins de remplacement à hauteur de 40 000 € financé par un ajustement du chapitre 011,

Considérant les besoins de crédits supplémentaires liés à des annulations de titres et des admissions en non-valeur pour 16 000 € partiellement financés par une reprise de provision pour créances irrécouvrables,

Le budget proposé s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 8 000,00 €
- Section d'Investissement : 8 000,00 €

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2016 du Budget Annexe Régie des Déchets Ménagers dans les mêmes conditions de vote que le Budget Primitif 2016 et tel que présentée dans la maquette ci-jointe,
- Décider de la reprise de la provision semi-budgétaire de 7 130,88 € constituée en 2010 pour créances irrécouvrables.

Motion adoptée par 71 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6.

Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 6
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES – VEHICULE REFORME ET DESAFFECTE - FIN DE LA MISE A DISPOSITION

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Monique JOHNSON à Serge MORIN, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Joël MISBERT, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES – VEHICULE REFORME ET DESAFFECTE - FIN DE LA MISE A DISPOSITION

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.1321-3 du CGCT qui dispose qu'en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition en application des articles L.1321-1 et L.1321-2, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés,

La Communauté d'Agglomération du Niortais, dans l'exercice de ses compétences, utilise des véhicules, certains d'entre eux arrivent aujourd'hui en fin de vie et doivent être réformés.

Considérant que la CAN ne peut aliéner les véhicules transférés par les communes, il est proposé d'entériner la fin de la mise à disposition pour le véhicule réformé ou désaffecté suivant la liste jointe en annexe.

La commune concernée pourra ainsi procéder à la vente puisque ce véhicule lui reviendra ensuite en pleine propriété.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Autoriser la fin de mise à disposition du véhicule suivant la liste jointe.
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les pièces afférentes.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué



**BIENS MIS A DISPOSITION AU BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT
A RESTITUER A LA VILLE DE NIORT**

| N° INVENTAIRE | ANNEE ACQ. | DUREE AMORT. | COMPTE | LIBELLE | MONTANT ACQUISITION | CUMUL AMORT. AU 31/12/2016 | VNC AU 31/12/2016 |
|---------------|------------|--------------|--------|------------------------------------|---------------------|----------------------------|-------------------|
| 000011 | 1993 | 10 | 21782 | CITROEN C15 9368 RT 7 ^e | 10 221,35 | 10 221,35 | - |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES/MARCHES PUBLICS - RESILIATION DE L'ACCORD-CADRE POUR L'ASSISTANCE A LA MISE EN PLACE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) ET DE SON MARCHE SUBSEQUENT POUR L'ANNEE 2016

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Monique JOHNSON à Serge MORIN, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Joël MISBERT, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES/MARCHES PUBLICS - RESILIATION DE L'ACCORD-CADRE POUR L'ASSISTANCE A LA MISE EN PLACE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) ET DE SON MARCHE SUBSEQUENT POUR L'ANNEE 2016

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu le Code des Marchés publics,

Vu le cahier des clauses administratives générales – Prestations intellectuelles et notamment ses articles 33 et 34.

Vu la délibération du conseil d'agglomération en date du 1er juin 2015 approuvant la consultation d'un accord-cadre pour l'assistance à la mise en place de l'agenda d'accessibilité programmée de la CAN.

Considérant qu'un accord-cadre a été attribué le 04 décembre 2015 pour l'assistance technique à la mise en place de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de la CAN, s'agissant des ERP et IOP à l'entreprise Vincent Gauthier Architecte, mandataire d'un groupement comprenant les entreprises SOCOTEC (expert accessibilité), ATC (Bureau d'études Fluides) et Christophe Liaigre (Economiste).

Considérant que cet accord-cadre a été conclu sur un montant prévisionnel de travaux de 1 100 000 Euros TTC et qu'un marché subséquent a ensuite été conclu le 8 février 2016 sur une enveloppe de travaux ferme de 168 630 euros HT pour l'année 2016, la rémunération de l'assistant étant fixée à 9,54% de ce montant.

Suite au démarrage des études, il s'est avéré que les diagnostics ayant servi de base au programme contenaient des erreurs réglementaires et des approximations dans les estimations du coût des travaux et donc dans la rémunération du titulaire (-23%). De même, des démarches administratives nécessaires, mais non connues au lancement du marché, ont remis en cause les quantités de travail à effectuer (+49%).

Ces modifications, indépendantes de la volonté de la CAN, entraînent à ce jour une inadéquation entre les besoins de l'EPCI et les contrats conclus avec le groupement.

Considérant que toute tentative pour intégrer ces modifications au dispositif contractuel entrainerait un déséquilibre de celui-ci et remettrait en cause les conditions de concurrence qui ont régi sa passation.

Considérant enfin que le service Patrimoine, Logistique, Energies de la CAN s'est réorganisé en cours d'année pour pallier les difficultés liées à l'exécution de l'accord-cadre permettant de prendre en charge les missions de l'assistant technique dans des conditions d'exécution plus adaptées.

Considérant que la résiliation pour motif d'intérêt général implique de verser une indemnité de résiliation au cocontractant, dont un prévisionnel se trouve annexé à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la résiliation du marché subséquent et de l'accord-cadre pour motifs d'intérêt général,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif au décompte de résiliation due au groupement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Décompte prévisionnel de résiliation (HT) :

| | Avancement % (A) | Vincent Gauthier Partage coordination | | Socotec Expert access B&B | | ATC Be Fluides | | C. Liégre Economie | | Totaux solides |
|---|---------------------|--|-------------------|------------------------------|-----------------|-------------------|-----------------|-----------------------|-------------------|-------------------------|
| | | Marché (B) | Solde (AxB) | Marché (B) | Solde (Ax B) | Marché (B) | Solde (AxB) | Marché (B) | Solde (AxB) | |
| Assistance programme technique | 0,8 | 387,30 € | 309,84 € | | | 600,00 € | 480,00 € | 400,00 € | 320,00 € | 1 109,84 € |
| Assistance passation marchés de travaux | 0,4 | 1 000,00 € | 400,00 € | 1 500,00 € | 600,00 € | 600,00 € | 240,00 € | 1 600,00 € | 640,00 € | 1 880,00 € |
| Assistance autorisations administratives | 0,05 | 3 600,00 € | 180,00 € | 1 000,00 € | 50,00 € | | | | | 230,00 € |
| Assistance pour le suivi de travaux | 0 | 4 800,00 € | 0,00 € | | | 600,00 € | 0,00 € | | | 0,00 € |
| TOTAL missions: | | 9 787,30 € | 889,84 € | 2 500,00 € | 650,00 € | 1 800,00 € | 720,00 € | 2 000,00 € | 960,00 € | 3 219,84 € |
| Indemnités (5% du non réalisé = (B-Solde) x 0,05) | 0,05 | | 444,87 € | | 92,50 € | | 54,00 € | | 52,00 € | 643,37 € |
| TOTAL résiliation: | | | 1 334,71 € | | 742,50 € | | 774,00 € | | 1 012,00 € | 3 863,21 € |
| | | | | | | | | | | Total TTC 4 635,86 € |

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

FINANCES – SORTIE DE L'ACTIF DES BIENS DE FAIBLE VALEUR DE 2014 AMORTIS AU BUDGET PRINCIPAL, AUX BUDGETS ANNEXES IMMOBILIER D'ENTREPRISES ET ACTIVITES ASSUJETTIES A TVA

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Monique JOHNSON à Serge MORIN, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBALT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Joël MISBERT, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

FINANCES – SORTIE DE L'ACTIF DES BIENS DE FAIBLE VALEUR DE 2014 AMORTIS AU BUDGET PRINCIPAL, AUX BUDGETS ANNEXES IMMOBILIER D'ENTREPRISES ET ACTIVITES ASSUJETTIES A TVA

Monsieur **Alain GRIPPON**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

L'instruction n°97-119 M14 du 24 novembre 1997 du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie permet de proposer au Conseil d'Agglomération la sortie de l'actif des biens de faible valeur intégralement amortis.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Autoriser la sortie de l'actif des biens de faible valeur de 2014 intégralement amortis en 2015, par opération d'ordre non budgétaire, dont les montants sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

| BUDGET | Total amorti au 31 /12/2015 |
|-----------------------------|-----------------------------|
| Principal | 255 330,40 € |
| Activités assujetties à TVA | 1 619,62 € |
| Immobilier d'entreprises | 29 769,01 € |

- Autoriser le Président à signer l'ensemble des documents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Alain GRIPPON

Membre du Bureau Délégué

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 10 novembre 2016

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

REGIE DES DECHETS MENAGERS – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Monique JOHNSON à Serge MORIN, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Joël MISBERT, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

REGIE DES DECHETS MENAGERS – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur **Alain GRIPPON**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Après avis du Conseil d'Exploitation,

Vu l'article R. 2342-4 du CGCT qui prévoit qu'en matière de poursuite, le refus d'autorisation ou l'absence de réponse, dans un délai d'un mois, justifie la présentation en non-valeur des créances dont le recouvrement n'a pu être obtenu à l'amiable,

Vu l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, selon lequel les comptables sont seuls chargés du recouvrement des recettes des collectivités et établissements publics locaux,

Considérant les demandes d'admissions en non-valeur transmises par le Comptable du Trésor pour des titres qu'il n'a pas pu recouvrer pour le Budget Régie des Déchets Ménagers pour un montant de 1 044,89 €.

Dans la perspective de clôture de l'exercice 2016 et avant réintégration des opérations figurant au bilan de l'exercice 2016 de la Régie des Déchets Ménagers dans le budget principal, il convient de reprendre la provision pour dépréciation des comptes clients constatée en 2010 pour 7 130,88 €.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Admettre en non-valeur les différentes créances d'un montant de 1 044,89 €, déclarées irrécouvrables par le Comptable du Trésor. Ces créances feront l'objet d'une écriture comptable sur le budget Régie des Déchets Ménagers,
- Autoriser le Président ou le Membre du Bureau Délégué à signer le tableau annexé.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Alain GRIPPON

Membre du Bureau Délégué

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

ASSAINISSEMENT – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Monique JOHNSON à Serge MORIN, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Joël MISBERT, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

ASSAINISSEMENT – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur **Alain GRIPPON**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, selon lequel les comptables sont seuls chargés du recouvrement des recettes des collectivités et établissements publics locaux ;

Vu l'article R. 2342-4 du CGCT qui prévoit qu'en matière de poursuite, le refus d'autorisation ou l'absence de réponse, dans un délai d'un mois, justifie la présentation en non-valeur des créances dont le recouvrement n'a pu être obtenu à l'amiable ;

Vu la convention du 4 mars 2015 entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) relative au recouvrement de la redevance assainissement ;

Considérant les demandes d'admission en non-valeur transmises par le Comptable du Trésor pour des titres qu'il n'a pu recouvrer pour le budget assainissement pour un montant de 62 624,30€ (dont 3 437,67€ à reverser au SEV).

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Admettre en non-valeur les différentes créances d'un montant de 62 624,30€, déclarées irrécouvrables par le Comptable du Trésor. Ces créances feront l'objet d'une écriture comptable sur le budget annexe assainissement.
- Autoriser le Président à signer les tableaux annexés.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Alain GRIPPON

Membre du Bureau Délégué

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

MARCHES PUBLICS/REGIE DES DECHETS MENAGES - TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Monique JOHNSON à Serge MORIN, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Joël MISBERT, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

MARCHES PUBLICS/REGIE DES DECHETS MENAGES - TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Monsieur **Jean BOULAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La régie des déchets ménagers collecte chaque année plus de 32.000 tonnes de déchets ménagers et assimilés composés d'ordures ménagères résiduelles, de tout-venant de déchèteries, de déchets d'activité d'entreprises et de sables de balayage.

Le marché relatif au traitement de ces déchets se termine au 31 décembre 2016. Il convient de ce fait de le renouveler.

En complément à ce contrat, une convention d'entente avec le SMITED portant sur le traitement d'une partie des ordures ménagères, résiduelles de la CAN, est actuellement en projet.

Un appel à la concurrence, permettant d'assurer le traitement d'environ 22.200 tonnes de déchets ultimes, a donc été lancé sur la base de trois lots :

- deux lots de traitement des ordures ménagères et assimilés estimés à 7.000 tonnes annuelles par lot ; ces deux lots sont identiques, les quantités à traiter seront réparties à part égale entre eux ;
- un lot de traitement des sables, tout venant/DAE (déchets d'activité d'entreprises) estimé à 8.200 tonnes annuelles.

La séparation en trois lots permet d'assurer une meilleure concurrence et offre à des exploitants d'installations moyennes la possibilité de répondre à cette consultation.

Pour chaque lot, le marché aura une durée d'un an à partir du 1er janvier 2017 et sera reconductible un an.

Les crédits sont inscrits au budget du Service des déchets ménagers.

Après déroulement de la consultation des entreprises, les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot n°1A – Traitement des ordures ménagères et assimilées (OMA) :
Entreprise **SECHE ECO INDUSTRIES**
Montant estimatif annuel : **441 420,00 € HT**
- Lot n°1B – Traitement des ordures ménagères et assimilées (OMA) :
Entreprise **SUEZ RV**
Montant estimatif annuel : **483 420,00 € HT**

- Lot n° 2 – Traitement des tout-venants / déchets d'activité des entreprises (DAE) et sables de balayage :
Entreprise **SECHE ECO INDUSTRIES**
Montant estimatif annuel : **517 092,00 € HT**

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver les marchés ci-dessus,
- Autoriser leur signature.

Motion adoptée par 69 voix Pour et 8 voix Contre, Abstention : 0.

Pour : 69
Contre : 8
Abstention : 0
Non participé : 0

Jean BOULAIS

Vice-Président Délégué

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 10 novembre 2016

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Monique JOHNSON à Serge MORIN, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Rose-Marie NIETO à Luc DELAGARDE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Joël MISBERT, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur **Jacques BROSSARD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération du Niortais, issue de la fusion de la CAN et de la CCPC avec extension de la Commune de Germond Rouvre,

Vu le tableau des effectifs adopté par délibération du Conseil communautaire du 24 janvier 2014,

Les postes permanents vacants peuvent être occupés par les agents contractuels conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 et dont la rémunération est fixée par référence au grade indiqué dans le tableau joint en annexe.

Il est proposé :

SUPPRESSION :

Vu en comité technique,

| Grades de référence | Catégorie | Nombre | Observations |
|--|------------------|---------------|--------------------------------|
| Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives | B | 1 | Emplois non utilisés après CAP |
| Adjoint Technique de 1ère classe | C | 5 | |
| Adjoint Technique de 1ère classe | C | 3 | |

| | | | |
|-------------------|---|---|--|
| Attaché | A | 3 | Recrutement sur autre grade, avancement grade attaché principal suite à CAP, réorganisation de service |
| Attaché Principal | A | 1 | Recrutement sur autre grade |
| Directeur | A | 2 | Recrutement sur autre grade, emploi non utilisé |

CREATION : EMPLOIS PERMANENTS

| Grades de référence | Catégorie | Nombre | Observations |
|----------------------------------|------------------|---------------|---|
| *Ingénieur Principal | A | 1 | Remplacement d'un agent parti en mutation |
| Technicien | B | 1 | Pour nomination agent après réussite concours |
| Technicien Principal 2ème classe | B | 1 | Pour nomination agent contractuel après réussite concours |

CREATION : EMPLOIS TEMPORAIRES

Vu l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifié,

Conservatoire

| Grades de référence | Catégorie | Nombre | Observations |
|---|------------------|---------------|--|
| Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe à temps non complet (12h30) | B | 1 | Suite à appel à candidatures infructueux |
| Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe à temps non complet (5h30) | B | 1 | Suite à appel à candidatures infructueux |

| | | | |
|---|---|---|--|
| Rédacteur ou Assistant de conservation ou animateur ou technicien | B | 1 | Suite à nouvelle affectation d'un agent dans un autre service |
|---|---|---|--|

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter les suppressions et les créations d'emplois figurant dans les tableaux des emplois proposés ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques BROSSARD

Vice-Président Délégué

Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – DEBAT ANNUEL SUR LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Monique JOHNSON à Serge MORIN, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Josiane METAYER à Sylvie DEBOEUF, Rose-Marie NIETO à Luc DELAGARDE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Adrien PROUST à Florent JARRIAULT, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Elodie TRUONG à Alain LIAIGRE, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBault, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Joël MISBERT, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – DEBAT ANNUEL SUR LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5211-62;
Vu l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2015 modifiant les statuts de la CAN notamment la prise de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » effective au 1er décembre 2015 ;

L'article du CGCT L.5211-62 expose "lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerce la compétence relative au plan local d'urbanisme, son organe délibérant tient, au moins une fois par an, un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme."

Ainsi, le bilan de l'exercice de la compétence PLU en 2016, en annexe de la délibération, est proposé comme base au débat du jour.

Il reprend notamment les points suivants :

- **Bilan de la prise de compétence PLU**
 - Gestion transitoire des documents d'urbanisme de portée communale (dossiers en cours ou à venir, suivi financier...)
 - Point sur le volet Droit de Préemption Urbain en 2016
- **Lancement des démarches de révision du SCoT et d'élaboration du PLUi-D**
 - Point d'actualité des études en cours et à venir
 - Installation du Comité de Pilotage « PLUiD »

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Prendre acte du débat annuel de la politique locale de l'urbanisme.

Le conseil prend acte.

Jacques BILLY

Vice-Président Délégué

Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – DEROGATION AU PRINCIPE D'URBANISATION LIMITEE DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PRAHECQ

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Monique JOHNSON à Serge MORIN, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Josiane METAYER à Sylvie DEBOEUF, Rose-Marie NIETO à Luc DELAGARDE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Adrien PROUST à Florent JARRIAULT, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Elodie TRUONG à Alain LIAIGRE, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Joël MISBERT, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – DEROGATION AU PRINCIPE D'URBANISATION LIMITEE DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PRAHECQ

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.142-4 et L.142-5 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1er du code de l'urbanisme;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Prahecq en date du 15 janvier 2009, mettant en révision son Plan d'Occupation des Sols (POS) et prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU);

Vu l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2015 modifiant les statuts de la CAN notamment la prise de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » effective au 1er décembre 2015 ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 30 mai 2016, tirant le bilan de la concertation et arrêtant le PLU de Prahecq;

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 5 juillet 2016 sur la dérogation à l'article L.142-4 du code de l'urbanisme, relatif à la règle d'urbanisation limitée.

La CAN au titre de sa compétence "Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale" demande une dérogation au principe d'urbanisation limitée dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune de Prahecq à l'organe délibérant de la CAN, soit le Conseil d'Agglomération, en tant qu'établissement porteur de SCoT.

Le principe d'urbanisation limitée

L'article L.142-4 du code de l'urbanisme indique que *"dans les communes où un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable :*

1° Les zones à urbaniser délimitées après le 1er juillet 2002 ainsi que les zones naturelles, agricoles ou forestières d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu ne peuvent être ouvertes à l'urbanisation à l'occasion de l'élaboration ou d'une procédure d'évolution d'un document d'urbanisme [...]"

Des dérogations au principe d'urbanisation limitée peuvent cependant être accordées par l'établissement en charge du SCoT jusqu'au 31 décembre 2016, après avis de la CDPENAF. Après cette date, le Préfet se prononcera sur ces questions en lieu et place de l'établissement porteur de SCoT.

Cette dérogation peut être accordée sous certains principes définis à l'article L.142-5 du code de l'urbanisme : « *La dérogation ne peut être accordée que si l'urbanisation envisagée ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques, ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace, ne génère pas d'impact excessif sur les flux de déplacements et ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services.* »

Le cas de la commune de Prahecq

Des études ont été réalisées sur la Communauté de Communes Plaine de Courance en vue d'un SCoT sur ce territoire, avant sa fusion avec la Communauté d'Agglomération de Niort (pourvue d'un SCoT approuvé le 14 janvier 2013), étendue à la commune de Germond-Rouvre, formant ainsi au 1er janvier 2014, "la Communauté d'Agglomération du Niortais".

Afin d'intégrer les 16 communes non couvertes par un SCoT et d'harmoniser le périmètre de SCoT à celui de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), la CAN a mis en révision son SCoT le 16 mars 2015.

Dans l'attente de l'approbation de ce document, aucun SCoT n'est aujourd'hui applicable sur la commune de Prahecq. Le principe d'urbanisation limitée s'applique.

Ainsi, après examen du dossier arrêté du PLU de la commune de Prahecq, la CAN note que :

- le projet de PLU suit les orientations du SCoT de la CAN, bien que celui-ci ne lui soit pas opposable aujourd'hui;
- l'urbanisation envisagée "*ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques*": des mesures de protection et de préservation ont été prévues et explicitées dans les différentes pièces constitutives du PLU;
- l'urbanisation envisagée "*ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace, ne génère pas d'impact excessif sur les flux de déplacements et ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services* " : l'urbanisation est concentrée dans le bourg de la commune, en densification, permettant ainsi un développement territorial équilibré de la commune.

Deux secteurs sont concernés par cette dérogation (cf. plans annexés à la délibération) :

- le secteur de la Fiée des Lois, classé NC dans le Plan d'Occupation du Sol (POS) et classé AUX dans le projet de PLU : superficie d'environ 8 ha,
- le secteur du stade, classé NC dans le Plan d'Occupation du Sol (POS) et classé UE dans le projet de PLU : superficie d'environ 2 ha.

Au vu de l'ensemble des éléments explicités ci-dessus et de l'avis favorable de la CDPENAF, le Conseil d'Agglomération de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), en tant qu'organe délibérant de l'établissement porteur de SCoT, doit désormais se prononcer sur la dérogation au principe d'urbanisation limitée sur la commune de Prahecq.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Accorder la dérogation au principe d'urbanisation limitée au PLU de Prahecq sur les secteurs décrits dans le plan annexé à la présente.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques BILLY

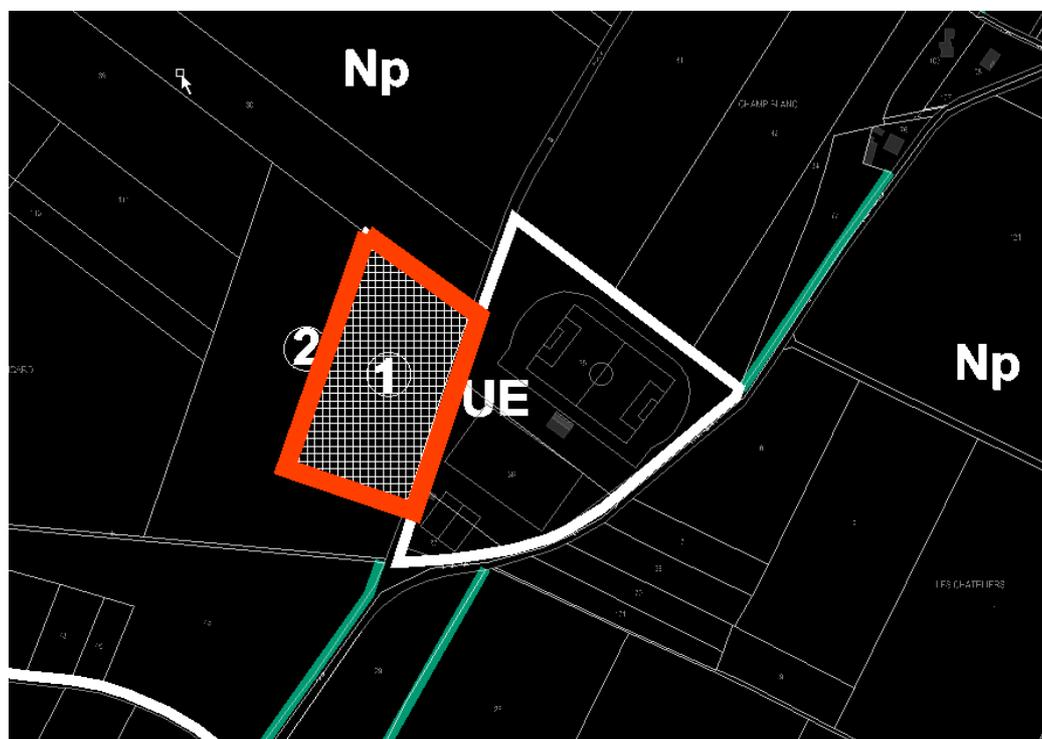
Vice-Président Délégué

PLANS ANNEXES A LA DELIBERATION
Parcelles concernées par la dérogation

Secteur de la Fiée des Lois



Secteur du stade



Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

URBANISME REGLEMENTAIRE – TRAVAUX DE CLOTURES DEVANT ETRE PRECEDES D'UNE DECLARATION PREALABLE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Monique JOHNSON à Serge MORIN, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Josiane METAYER à Sylvie DEBOEUF, Rose-Marie NIETO à Luc DELAGARDE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Adrien PROUST à Florent JARRIAULT, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Elodie TRUONG à Alain LIAIGRE, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Joël MISBERT, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

URBANISME REGLEMENTAIRE – TRAVAUX DE CLOTURES DEVANT ETRE PRECEDES D'UNE DECLARATION PREALABLE

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-9,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la loi n°2014-386 du 24 mars 2014 pour l'accès à u logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) et notamment son article 136,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération relative aux modalités de délégation au Président du 15 décembre 2014,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 25 juin 2015 relative à la prise de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais au 20 novembre 2015,

Suite à la prise de la compétence Plan Local d'urbanisme (PLU) le 1er décembre 2015, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) est, de droit, devenue compétente pour délibérer et soumettre les Clôtures à déclaration préalable (DP).

Pour rappel, l'article R 421-12 du Code de l'Environnement mentionne que :

« Doit être précédée d'une déclaration préalable l'édification d'une clôture située :

- a) Dans un secteur sauvegardé, dans le champ de visibilité d'un monument historique défini à l'article L. 621-30 du code du patrimoine, dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (ZPPAUP) ;
- b) Dans un site inscrit ou dans un site classé ou en instance de classement en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement ;
- c) Dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 ou de l'article L. 151-23 ;
- d) Dans une commune ou partie de commune où le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme a décidé de soumettre les clôtures à déclaration.

Il résulte de cet article qu'en l'absence de délibération de l'organisme compétent en matière de PLU et en dehors, d'un secteur sauvegardé, du champ de visibilité d'un monument historique, d'un site inscrit ou classé, d'une ZPPAUP ou lorsque le projet ne se situe pas dans un secteur délimité au PLU, les travaux de clôture ne sont pas soumis à Déclaration Préalable.

Les communes d'Amuré, d'Arçais, de Beauvoir-sur-Niort, de Bessines, de Coulon, d'Echiré, de Fors, de Granzay-Gript, du Vanneau-Irleau, de Magné, de Niort, de Prin-Deyrançon, de Saint-Gelais, de Saint-Georges-de-Rex, de Saint-Hilaire-La-Palud, de Saint-Rémy, de Saint-Symphorien, de Sansais et d'Usseau, avaient délibéré avant la prise de compétence PLU par la Communauté d'Agglomération du Niortais, pour soumettre à déclaration préalable les clôtures.

Afin de maintenir la situation antérieure à la prise de compétence PLU par la CAN

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Soumettre à Déclaration Préalable les clôtures sur les communes d'Amuré, d'Arçais, de Beauvoir-sur-Niort, de Bessines, de Coulon, d'Echiré, de Fors, de Granzay-Gript, du Vanneau-Irleau, de Magné, de Niort, de Prin-Deyrançon, de Saint-Gelais, de Saint-Georges-de-Rex, de Saint-Hilaire-La-Palud, de Saint-Rémy, de Saint-Symphorien, de Sansais et d'Usseau.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques BILLY

Vice-Président Délégué

Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

URBANISME REGLEMENTAIRE – TRAVAUX DE RAVALEMENT DEVANT ETRE PRECEDES D'UNE DECLARATION PREALABLE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Monique JOHNSON à Serge MORIN, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Josiane METAYER à Sylvie DEBOEUF, Rose-Marie NIETO à Luc DELAGARDE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Adrien PROUST à Florent JARRIAULT, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Elodie TRUONG à Alain LIAIGRE, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Joël MISBERT, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

URBANISME REGLEMENTAIRE – TRAVAUX DE RAVALEMENT DEVANT ETRE PRECEDES D'UNE DECLARATION PREALABLE

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-9,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la loi n°2014-386 du 24 mars 2014 pour l'accès à u logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) et notamment son article 136,

Vu la délibération du conseil d'agglomération relative aux modalités de délégation au Président du 15 décembre 2014,

Vu la délibération du conseil d'agglomération du 25 juin 2015 relative à la prise de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais au 20 novembre 2015,

Suite à la prise de la compétence Plan Local d'urbanisme (PLU) le 1er décembre 2015, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) est, de droit, devenue compétente pour délibérer et soumettre les ravalements de façades à Déclaration Préalable (DP).

Pour rappel, l'article R 421-17-1 du Code de l'Environnement mentionne que « Lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis de construire en application des articles R. 421-14 à R. 421-16, les travaux de ravalement doivent être précédés d'une déclaration préalable dès lors qu'ils sont effectués sur tout ou partie d'une construction existante située :

- a) Dans un secteur sauvegardé, dans le champ de visibilité d'un monument historique défini à l'article L. 621-30 du code du patrimoine, dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ;
- b) Dans un site inscrit ou dans un site classé ou en instance de classement en application des articles L. 341-1, L. 341-2 et L. 341-7 du code de l'environnement ;
- c) Dans les réserves naturelles ou à l'intérieur du cœur des parcs nationaux délimités en application de l'article L. 331-2 du même code ;
- d) Sur un immeuble protégé en application de l'article L. 151-19 ou de l'article L. 151-23 du présent code ;
- e) Dans une commune ou périmètre d'une commune où le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière

de plan local d'urbanisme a décidé de soumettre, par délibération motivée, les travaux de ravalement à autorisation. ».

Il résulte de cet article qu'en l'absence de délibération de l'organisme compétent en matière de PLU et en dehors d'un secteur sauvegardé, d'un site inscrit, ou lorsque le projet ne se situe pas dans une réserve naturelle ou sur un immeuble protégé, les travaux de ravalement ne sont pas soumis à Déclaration Préalable.

Les communes d'Arçais, de Beauvoir-sur-Niort, de Bessines, de Coulon, de Saint-Georges-de-Rex et de Saint-Hilaire-La-Palud, avaient délibéré avant la prise de compétence PLU par la Communauté d'Agglomération du Niortais, pour soumettre à déclaration préalable les ravalements.

Afin de maintenir la situation antérieure à la prise de compétence PLU par la CAN.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Soumettre à Déclaration Préalable les ravalements sur les communes d'Arçais, de Beauvoir-sur-Niort, de Bessines, de Coulon, de Saint-Georges-de-Rex et de Saint-Hilaire-La-Palud.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques BILLY

Vice-Président Délégué

Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

GENS DU VOYAGE – MODIFICATION TEMPORAIRE DES TARIFS DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Monique JOHNSON à Serge MORIN, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Josiane METAYER à Sylvie DEBOEUF, Rose-Marie NIETO à Luc DELAGARDE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Adrien PROUST à Florent JARRIAULT, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Elodie TRUONG à Alain LIAIGRE, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBault, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Joël MISBERT, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

GENS DU VOYAGE – MODIFICATION TEMPORAIRE DES TARIFS DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur **Christian BREMAUD**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération du 27 juin 2016, le Conseil d'Agglomération a approuvé les tarifs des équipements et services intercommunaux, notamment ceux appliqués aux aires dédiées à l'accueil des gens du voyage.

Pour les quatre aires d'accueil proprement dites (Aiffres, Chauray, Noron et la Mineraie à Niort) ces tarifs prévoient une part forfaitaire (2,00 € par jour et par emplacement) et une part variable (0,15 € le KW d'électricité et 4,00 € le m3 pour l'eau et l'assainissement).

Les gens du voyage résidant sur ces aires ont collectivement souhaité, pour tenir compte des difficultés actuelles de leurs activités économiques (récupération/ferrailage) et de la consommation accrue en mauvaise saison du chauffage électrique, une réduction temporaire du droit de place précité (2,00 € par jour et par emplacement).

Afin de répondre à cette attente.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver une réduction temporaire de 50% (soit 1,00 € par jour et par emplacement au lieu de 2,00 €) pendant une période strictement limitée du 1er décembre au 31 mars 2017,
- Préciser que cette disposition est exceptionnelle et que les autres éléments de tarification votés le 27 juin 2016 sont sans changement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Christian BREMAUD

Membre du Bureau Délégué

Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

RELATIONS AVEC LES ACTEURS DE L'ESS ET L'ECC – ACTIONS EN FAVEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - SELECTION DES PORTEURS DE PROJETS LAUREATS DE L'APPEL A PROJETS 2016 "ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - UN AUTRE LEVIER DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE"

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Monique JOHNSON à Serge MORIN, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Josiane METAYER à Sylvie DEBOEUF, Rose-Marie NIETO à Luc DELAGARDE, Sébastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Adrien PROUST à Florent JARRIAULT, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Elodie TRUONG à Alain LIAIGRE, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBALT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOIR, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Joël MISBERT, Rose-Marie NIETO, Sébastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

RELATIONS AVEC LES ACTEURS DE L'ESS ET L'ECC – ACTIONS EN FAVEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - SELECTION DES PORTEURS DE PROJETS LAUREATS DE L'APPEL A PROJETS 2016 "ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - UN AUTRE LEVIER DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE"

Monsieur **Eric PERSAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

VU

La loi n° 2000-321 du 12/04/2000 sur les droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Le décret n°2001-495 du 06/01/2001,

Le décret n°2002-241 du 21 février 2002 relatif à la société coopérative d'intérêt collectif,

La circulaire du Premier ministre n°5193/SG du 16/01/2007 et ses annexes,

La loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

La délibération du Conseil d'agglomération du Niortais du 11 avril 2016 relative au lancement de l'appel à projets 2016 "ESS : un autre levier de développement économique",

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais s'est dotée, en septembre 2011, d'un **Schéma de Développement Economique et Commercial (SDEC)** arrétant, pour les 5 ans à venir, un plan d'actions stratégiques dans lequel l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est identifiée comme une filière prioritaire.

Que l'ESS a un réel poids économique sur le territoire de la CAN, puisqu'elle représente 11 985 salariés, 21,2 % des effectifs salariés, 563 établissements employeurs.

Qu'au-delà de sa faculté à développer des partenariats, l'ESS a une forte capacité d'innovation, en proposant des solutions alternatives pour répondre à de nouveaux besoins de société. De nombreux projets expérimentaux sont en gestation, mais n'ont souvent pas les capacités organisationnelles et financières pour être testés, voire développés.

Que la CAN a souhaité accompagner l'évolution du secteur de l'ESS en apportant son soutien à des projets expérimentaux et innovants développés sur le territoire. Elle a choisi le principe d'un appel à projets pour encourager la mise en œuvre de ces actions.

L'objectif de l'appel à projets 2016 est de :

- Renforcer le réseau, les échanges et les coopérations entre les acteurs de l'ESS,
- Développer les échanges entre les acteurs de l'ESS et les entreprises de l'économie « classique », les collectivités territoriales et leurs groupements, les centres de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les organismes de formation, ou toute autre personne physique ou morale,

- Permettre l'expérimentation pour encourager les pratiques et les projets innovants pour le territoire,
- Soutenir des projets structurants pour le territoire.

Pour 2016, les thématiques choisies sont les suivantes :

1. Solidarité intergénérationnelle,
2. Réemploi, réutilisation, recyclage,
3. Valorisation du patrimoine local : patrimoine bâti, culturel, alimentaire, immatériel.

Il est laissé la possibilité aux candidats de proposer des projets sur d'autres thématiques.

Il était ouvert jusqu'au 2 septembre 2016, avec un délai supplémentaire jusqu'au 24 septembre 2016 pour obtenir des éléments complémentaires. Un comité de sélection s'est réuni le 29 septembre 2016 pour sélectionner les candidatures. Ainsi, ce comité propose que les projets lauréats soient les suivants :

1. Projet "**La Cantine**", porté par **La SAS La Cantine**, concernant la création d'une entreprise administrant un site Web où sont proposés des repas élaborés par des chefs cuisiniers Niortais, à partir de produits locaux et livrés sur le lieu de travail des salariés du territoire.
2. Projet "**Développement des partenariats entre les structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et les entreprises de l'économie classique pour favoriser le retour à l'emploi durable des personnes**", porté par **la MIPE**, concernant le regroupement de 3 SIAE qui se rapprocheront des entreprises "classiques", afin de leur proposer les compétences de l'ensemble des salariés en insertion en vue de leur proposer un emploi durable.
3. Projet "**Le Vivre chez soi des seniors**", porté par **l'association Retraite Heureuse**, concernant le regroupement de toutes les informations concernant le quotidien des personnes âgées du territoire, dans un Almanach-Annuaire-Agenda, sous forme papier et numérique. Il s'agit aussi de mobiliser les familles, le voisinage, les intervenants associatifs et professionnels pour créer un entourage favorable à l'autonomie des personnes âgées.
4. Projet "**Territoire Santé Solidaire**", porté par **SMACL Santé**, concernant la création d'un service local personnalisé de santé partenarial, pour conseiller les personnes en difficultés et leur éviter le renoncement aux soins. Les bénéficiaires seront aiguillés vers une Aide à la Complémentaire Santé ou vers une mutuelle de village (avec mise en concurrence) ; un suivi personnalisé des personnes fragilisées sera organisé.

Les porteurs de projets, dont les candidatures ont été sélectionnées, bénéficieront d'une subvention, calculée conformément au règlement de l'appel à projets. Le montant de chaque subvention est le suivant :

1. Projet "La Cantine" : **18 000 €**
2. Projet " Développement des partenariats entre les SIAE et les entreprises de l'économie classique pour favoriser le retour à l'emploi durable des personnes" : **12 171 €**
3. Projet "Le Vivre chez soi des seniors" : **18 000 €**
4. Projet "Territoire Santé Solidaire" : **10 200 €**

Cette subvention révisable sera versée à 50 % au vu de la présente délibération. Le solde sera versé au vu d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier des actions réalisées.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la proposition des candidatures retenues,
- Approuver le montant de subvention accordé à chaque candidat retenu,

- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Eric PERSAIS

Vice-Président Délégué

Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

AMENAGEMENT ECONOMIQUE – DEFINITION DE LA COMPETENCE COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE ZAE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Monique JOHNSON à Serge MORIN, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Josiane METAYER à Sylvie DEBOEUF, Rose-Marie NIETO à Luc DELAGARDE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Adrien PROUST à Florent JARRIAULT, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Elodie TRUONG à Alain LIAIGRE, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBALT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOUR, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Joël MISBERT, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

AMENAGEMENT ECONOMIQUE – DEFINITION DE LA COMPETENCE COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE ZAE

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L5216-5 I 1° du code général des collectivités territoriales aux termes duquel est définie la compétence exclusive des communautés d'agglomération en matière de « **création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires** » ;

Il ressort qu'à compter du 1er janvier 2017, l'intérêt communautaire n'est plus applicable pour la compétence « zone d'activités économiques » et que par là même toutes les zones d'activités communales doivent être transférés à la CAN.

La compétence en matière de ZAE implique l'exclusivité de la compétence communautaire sur l'ensemble des interventions suivantes : création, aménagement, commercialisation, entretien, réhabilitation, requalification, gestion et animation.

Afin d'identifier les nouveaux contours de cette évolution législative, et en l'absence de définition juridique, il est proposé de définir la zone d'activité économique comme étant « **tout espace d'initiative publique, aménagé et coordonné selon une démarche volontariste ayant fait l'objet d'une procédure d'ouverture à l'urbanisme (ZAC, lotissement, PUP...) afin de le destiner à l'accueil d'activités économiques pour des entreprises des secteurs marchand et non marchand** ».

De manière pragmatique, on décline de cette définition :

- Une vocation économique inscrite dans les documents d'urbanisme (nécessaire mais insuffisant) ;
- L'existence de voiries et équipements publics propres à la zone d'activités ;
- L'existence d'une volonté publique d'un développement économique coordonné dans une logique d'aménagement du territoire.

Aussi, à compter du 1er janvier 2017, le champ d'intervention de la CAN sera modifié conformément aux plans et documents ci-annexés.

Une réflexion est par ailleurs engagée sur l'évolution des contours périmétriques des ZAE afin de les adapter aux réalités des usages économiques.

La tenue d'une CLECT, courant 2017, permettra d'identifier les responsabilités respectives et d'évaluer un transfert de charges.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Acter la définition de la Zone d'Activités Economiques relative à la compétence communautaire de développement économique en matière de ZAE ;
- Acter les contours périmétriques des ZAE applicables au 1er janvier 2017, conformément aux plans ci-annexés ;
- Acter l'engagement d'une réflexion sur l'évolution des contours périmétriques.

Motion adoptée par 75 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 0.

Pour : 75
Contre : 1
Abstention : 0
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué

Votants : 74
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEFINITION DE LA POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2017

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Josiane METAYER à Sylvie DEBOEUF, Rose-Marie NIETO à Luc DELAGARDE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Adrien PROUST à Florent JARRIAULT, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Elodie TRUONG à Alain LIAIGRE, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBALT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOUR, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Joël MISBERT, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEFINITION DE LA POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2017

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe),

Vu l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux compétences communautaires en matières de développement économique et notamment l'item consacré à la politique locale du commerce et au soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,

A travers ces dispositions, la définition de la politique locale du commerce devient communautaire. Cette politique locale du commerce doit s'entendre comme la capacité d'organiser entre communauté et communes des interventions respectives (communautaires ou municipales), en application d'une stratégie intercommunale.

Considérant la volonté de la CAN de s'impliquer sur les thématiques commerciales et les équilibres commerciaux de son territoire,

Considérant qu'il revient à la Communauté de définir, pour le développement économique de son territoire, la stratégie qu'elle propose pour conduire une politique locale du commerce

Il est proposé de définir les actions suivantes :

- Définition des orientations et du schéma de développement des activités commerciales sur l'agglomération (intégration au SDEC),
- Accompagnement des communes en matière de conseil et d'ingénierie pour le développement du commerce,
- Définition d'une politique de prospection d'enseignes commerciales et la coordination des implantations commerciales sur le territoire de l'Agglomération,
- Détermination et coordination des politiques de soutien et d'animation pour le commerce de centres bourgs et de centres villes.

Par ailleurs, le soutien aux activités commerciales est soumis à la définition d'un intérêt communautaire dans un délai de 2 ans à compter de l'adoption de l'arrêté préfectoral de transfert de compétences,

Il est donc proposé de définir cet intérêt communautaire à partir du 1er janvier 2017 dès lors que le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation sera adopté,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Acter à partir du 1er janvier 2017 la définition de la stratégie communautaire définie en faveur de la politique locale du commerce.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué

Votants : 74
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

ETUDES ET CONDUITE D'OPERATION – REHABILITATION CUISINE ET MISE AUX NORMES DU COMMERCE MULTISERVICES A SAINT-GEORGES-DE-REX - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Josiane METAYER à Sylvie DEBOEUF, Rose-Marie NIETO à Luc DELAGARDE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Adrien PROUST à Florent JARRIAULT, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Elodie TRUONG à Alain LIAIGRE, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBALT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOIR, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Joël MISBERT, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016****ETUDES ET CONDUITE D'OPERATION – REHABILITATION CUISINE ET MISE AUX NORMES DU COMMERCE MULTISERVICES A SAINT-GEORGES-DE-REX - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE**

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le commerce multiservices à Saint-Georges-de-Rex s'inscrit dans une volonté de redynamisation des centres-bourgs et de maintenir une activité commerciale de proximité dans les communes rurales.

Actuellement, le commerce multiservices se compose d'une épicerie, d'un bar et d'un restaurant avec une cuisine mal structurée et exiguë qui nécessite des travaux. Un logement attenant au restaurant offre la possibilité de ré-agencer et de développer l'activité sur une surface de 80 m².

Parallèlement, dans le cadre de l'Agenda D'Accessibilité Programmé (AD'AP), une autorisation de travaux a été déposée et étudiée par les services du SDIS qui ont émis un avis défavorable sur la sécurité incendie de l'équipement, empêchant ainsi la réalisation des travaux d'accessibilité.

Un programme technique détaillé des travaux de réhabilitation de la cuisine, de mise aux normes accessibilité et de sécurité incendie a été établi par le service Etudes et Conduite d'Opérations pour un montant total de 135 000 € HT.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le programme technique détaillé des travaux,
- Approuver l'enveloppe prévisionnelle de l'opération pour un montant de 185 000 € HT, incluant les honoraires de maîtrise d'œuvre, contrôleur technique, coordonnateur sécurité et protection de la santé ainsi que l'ensemble des frais liés à la présente opération immobilière avec une part affectée aux travaux de 135 000 € HT :
 - o Travaux de réhabilitation 110 000 € HT
 - o Mise aux normes 15 000 € HT
 - o Mobiliers / équipement professionnel 10 000 € HT

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué

Votants : 74
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – NIORT TERMINAL - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT (SMO) AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Josiane METAYER à Sylvie DEBOEUF, Rose-Marie NIETO à Luc DELAGARDE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Adrien PROUST à Florent JARRIAULT, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Elodie TRUONG à Alain LIAIGRE, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBALT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOUR, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Joël MISBERT, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – NIORT TERMINAL - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT (SMO) AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil de Communauté de Niort du 26 septembre 2011 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert pour la promotion et le développement de la plate-forme Niort Terminal ;

VU les statuts du Syndicat Mixte Ouvert (SMO), notamment l'alinéa 13 de l'article 8 ;

Le projet Niort terminal s'inscrit dans une volonté de développement local de la logistique ferroviaire. Il réunit au sein d'un Syndicat Mixte Ouvert (SMO) :

- La Communauté d'Agglomération du Niortais,
- La Communauté de Communes Arc-en-Sèvre,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres.

Niort Terminal a pour objectif de :

- Favoriser l'implantation d'entreprises et en particulier celles dont l'activité est liée, directement ou indirectement, au Grand Port Maritime de La Rochelle,
- Répondre aux exigences d'implantation en matière de transport et de logistique.

Cet espace économique est situé :

- Au confluent de 3 autoroutes (A10 / A83 / A810),
- A moins de 30 minutes du Grand Port Maritime de la Rochelle,
- Sur un nœud ferroviaire d'importance (sur le tracé de la future autoroute ferroviaire Ecofret).

Il dispose :

- d'une plate-forme multimodale opérationnelle à l'automne 2015 (15 km de voies ferrées pouvant accueillir des trains complets de + de 750 m),
- de + de 300 ha immédiatement disponibles en zones d'activités, véritable " port sec " du Grand Port Maritime de la Rochelle.

Les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Niort Terminal précisent à l'alinéa 1 de l'article 15 que :
« Les membres du syndicat mixte s'engagent à verser une contribution financière suffisante pour assurer la réalisation de l'objet syndical. ».

Après le vote du budget primitif 2016 du SMO Niort Terminal, la participation financière de la CAN pour l'année 2016 s'élève à 395 696 €.

Le versement de la subvention s'effectuera en une fois à l'approbation de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le versement d'une contribution financière par la CAN, au titre de l'année 2016, d'un montant de 395 696 € correspondant à la contribution de la CAN au SMO, en vertu de l'alinéa 1 de l'article 15 des statuts,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué

Votants : 74
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS DE LA SEMTAN - ANNEE 2015

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Josiane METAYER à Sylvie DEBOEUF, Rose-Marie NIETO à Luc DELAGARDE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Adrien PROUST à Florent JARRIAULT, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Patrick THOMAS à René PACAULT, Elodie TRUONG à Alain LIAIGRE, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBALT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOUR, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Joël MISBERT, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016****TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL
DES ADMINISTRATEURS DE LA SEMTAN - ANNEE 2015**

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

L'article L 1524-5- 14ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires se prononcent sur un rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance de la société d'économie mixte ».

Cette société a pour objet l'organisation, l'exploitation et le développement de tous services publics et accessoirement privés de transport de voyageurs.

Son capital est de 295 000 € soit 29 500 actions de 10 €.

Ses actionnaires sont :

- CAN pour 50.85 %,
- La Ville de Niort pour 0.51 %,
- TRANSDEV pour 34.06 %,
- La Caisse d'Epargne Poitou-Charentes pour 6.78%,
- La Société Inter Mutuelle Assistance pour 2.71%,
- La Caisse Régionale Crédit Agricole des Deux-Sèvres Charente Maritime pour 0.68%,
- La MAIF pour 2.71 %,
- La MACIF pour 1.70%.

Son conseil d'administration est composé de 9 membres dont 5 de la CAN désignés par délibération du 28 avril 2014.

Il est proposé une présentation du rapport de la SEMTAN pour l'année 2015.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Se prononcer sur les éléments techniques et comptables de l'année 2015 relatifs aux activités de la SEMTAN, tels qu'ils figurent dans le document joint.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 70
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 4

Jérôme BALOGE

Président

Votants : 74
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS DE LA SO SPACE - ANNEE 2015

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Josiane METAYER à Sylvie DEBOEUF, Rose-Marie NIETO à Luc DELAGARDE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Adrien PROUST à Florent JARRIAULT, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Patrick THOMAS à René PACAULT, Elodie TRUONG à Alain LIAIGRE, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBALT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOUR, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Joël MISBERT, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS DE LA SO SPACE - ANNEE 2015

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

L'article L 1524-5- 14ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires se prononcent sur un rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance de la société d'économie mixte ».

Cette société a pour objet la gestion du stationnement payant de la Ville de Niort ainsi que la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'évènements économiques, de loisirs, sportifs et culturels.

Son capital est de 3 488 742,50 € soit 228 770 actions de 15,25 €.

L'actionnariat de cette SEM est composé à 70,11% d'actions publiques, la CAN représentant 0,04%.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Se prononcer sur les éléments techniques et comptables de l'année 2015 relatifs aux activités de la Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEML) SO SPACE, tels qu'ils figurent dans le document joint.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 3

Jérôme BALOGE

Président

Votants : 74
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS DE LA SPL POITOU CHARENTES AUTO-PARTAGE - ANNEE 2015

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Josiane METAYER à Sylvie DEBOEUF, Rose-Marie NIETO à Luc DELAGARDE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Adrien PROUST à Florent JARRIAULT, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Patrick THOMAS à René PACAULT, Elodie TRUONG à Alain LIAIGRE, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBALT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOUR, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Joël MISBERT, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016****TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL
DES ADMINISTRATEURS DE LA SPL POITOU CHARENTES AUTO-PARTAGE -
ANNEE 2015**

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

L'article L 1524-5- 14ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux SPL, dispose que « les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires se prononcent sur un rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance de la société d'économie mixte ».

Cette société a pour objet de favoriser les transports collectifs et doux et d'organiser une itinérance de qualité pour les habitants.

Son capital est de 385 000 € soit 385 actions de 1000 €.

Ses actionnaires sont :

- Région Poitou-Charentes pour 90.90 %,
- Conseil Général 79 pour 1.30 %,
- Conseil Général 86 pour 1.30 %,
- Agglomération de Saintes pour 1.30 %,
- Agglomération du Niortais pour 1.30 %,
- Agglomération de La Rochelle pour 1.30 %,
- Agglomération d'Angoulême pour 1.30 %,
- Agglomération de Châtelleraut pour 1.30 %.

Son conseil d'administration est composé de 5 membres. La CAN y est représentée par un censeur désigné par délibération du 19 mai 2014.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Se prononcer sur les éléments techniques et comptables de l'année 2015 relatifs aux activités de la SPL Poitou-Charentes Auto-Partage, tels qu'ils figurent dans le document joint.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 1

Jérôme BALOGE

Président

CONSEIL DU 8 DÉCEMBRE 2016

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017- BUDGET PRINCIPAL

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOURE à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017- BUDGET PRINCIPAL

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le budget principal 2017 a la particularité d'intégrer dorénavant le service des déchets ménagers, antérieurement en régie à autonomie financière.

Le budget principal s'équilibre, en section de fonctionnement, via notamment les recettes de fiscalité (62,823 M€ dont 15.370 M€ au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et 13,000 M€ au titre de la CVAE), les dotations de l'Etat (15,360 M€) et les produits des services (6,305 M€). La maîtrise des dépenses publiques (75,977 M€) permet de dégager un autofinancement brut de 12,558 M€.

Cet autofinancement participe au financement des investissements structurants, s'inscrivant dans le plan pluriannuel 2017-2021 de 160 M€,

Vu les articles L1612-1 à L1612-20, L2311-1 à L2342-2, L5216-8, L5216-8-1 et L5212-36 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 1520 et 1522 bis du code général des impôts,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° c-48-09-2016 du 26 septembre 2016 relative à l'adaptation de l'organisation et de fonctionnement du service des déchets ménagers,

Vu la délibération n° c-15-11-2016 du 21 novembre 2016 relative à la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Le budget proposé s'équilibre de la façon suivante en dépenses et en recettes :

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| - section de fonctionnement : | 88 534 306.00 € |
| - section d'investissement : | 39 384 367.00 € |

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter le Budget Primitif 2017 du Budget Principal tel que présenté dans la maquette ci-jointe.

Motion adoptée par 63 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 10.

Pour : 63
Contre : 4
Abstention : 10
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOURE à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L1612-1 à L1612-20, L2311-1 à L2342-2, L5216-8, L5216-8-1 et L5212-36 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Le budget proposé s'équilibre de la façon suivante en dépenses et recettes :

- section de fonctionnement : 14 823 700 €
- section d'investissement : 17 406 000 €
- Total : 32 229 700 €.

Les postes de dépenses réelles du BP 2017 sont :

- les dépenses d'investissements (travaux et acquisitions) : 10,9M€ dont STEP d'Aiffres (3,1M€), entretien réseaux et équipements (2,2M€), réseaux Vallans (1,6M€)
- le remboursement de la dette (intérêt + capital) : 4,2M€
- les charges à caractère général : 3M€
- les charges de personnel : 3M€
- autres dépenses : 0,8M€
- dépenses imprévues : 0,2M€

Ces dépenses sont financées par :

- la redevance d'assainissement collectif (+2% en 2017) : 10,7M€
- les emprunts : 4,4M€
- les subventions : 3M€
- les autres recettes (FCTVA, branchements, PFAC...) : 4M€

A noter la charge importante des amortissements des biens et subventions soit 3,9M€ nets qui constituent un autofinancement obligatoire devant être financé par les recettes réelles.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter le budget primitif 2017 du budget annexe Assainissement tel que présenté dans la maquette ci-jointe.

Motion adoptée par 66 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 8.

Pour : 66
Contre : 3
Abstention : 8
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOURE à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le budget transports urbains s'équilibre en section de fonctionnement via les recettes liées, notamment, au versement transport (taxe sur la masse salariale des établissements publics ou privés d'au moins 10 salariés) pour 15 400 000 €. Ces recettes permettent, entre autres, de financer la délégation de service, les coûts d'entretien et de maintenance des équipements urbains, ainsi que les frais de fonctionnement du service.

Il convient de noter que la CAN est dans une année de transition avec le changement de délégataire au 1er avril 2017 et la mise en place de la gratuité au 1er septembre 2017. Au regard de la nouvelle délégation de service public, des ajustements de crédits pourront être nécessaires au budget supplémentaire 2017.

D'ores et déjà, une évolution des dispositions fiscales en matière de TVA impacte le Budget primitif avec la perception d'un loyer d'affermage en contrepartie de la mise à disposition par la CAN des matériels afin de récupérer la TVA. Cette recette est neutralisée par une dépense de même montant intégrée dans la contribution versée au délégataire (1 543 000 €).

En section d'investissement, l'inscription de crédits porte sur l'accessibilité des arrêts pour 450 000 €, ainsi que le renouvellement de la flotte de bus pour 2 000 000 €.

Vu le CGCT pris sur ces articles L1612-1 à L1612-20, L2311-1 à L2342-2, L5216-8, L5216-8-1 et L5212-36,

Vu les articles L2224-2 et L2224-3 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43,

Le budget proposé s'équilibre de la façon suivante en dépenses et en recettes :

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| - section de fonctionnement : | 18 681 250.00 € |
| - section d'investissement : | 3 296 750.00 € |

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter le budget primitif 2017 du budget annexe Transports Urbains tel que présenté dans la maquette ci-jointe.

Motion adoptée par 64 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 12.

Pour : 64
Contre : 1
Abstention : 12
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOIR à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sébastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sébastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le budget ZAE retrace l'ensemble des opérations de viabilisation de terrains (acquisition et aménagement) destinés à la vente. Ces opérations sont donc décrites dans une comptabilité de stocks.

Ce budget regroupe actuellement 17 zones en cours d'aménagement et de commercialisation. Les acquisitions et aménagements sont financés par une avance du budget principal, cette dernière étant remboursée lors des ventes de terrains.

En 2017, il est prévu des acquisitions et travaux sur les zones pour un montant de 1 737 200 €, et des produits de cession pour 635 400 €.

Vu le CGCT pris sur ces articles L1612-1 à L1612-20, L2311-1 à L2342-2, L5216-8, L5216-8-1 et L5212-36,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Le budget proposé s'équilibre de la façon suivante en dépenses et en recettes :

| | |
|-------------------------------|----------------|
| - section de fonctionnement : | 2 608 605.00 € |
| - section d'investissement : | 2 656 050.00 € |

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter le budget primitif 2017 du budget annexe des Zones d'Activités Economiques tel que présenté dans la maquette ci-jointe.

Motion adoptée par 66 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 8.

Pour : 66
Contre : 3
Abstention : 8
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

**ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
DU 8 DECEMBRE 2016
BUDGET PRIMITIF 2017 - ZONES D'ACTIVITES
Détail des propositions budgétaires**

Ecobois - Mauze s/le mignon

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes |
|-----|--|----------------|-----|----------------------|----------------|
| 011 | ACHAT D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICE | 450 000 | 042 | VARIATION DE STOCKS | 450 000 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 450 000 | | TOTAL RECETTES ORDRE | 450 000 |
| | TOTAL | 450 000 | | TOTAL | 450 000 |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes |
|-----|----------------------|----------------|----|----------------------------|----------------|
| 040 | STOCKS DE PRODUITS | 450 000 | 16 | AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL | 450 000 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 450 000 | | TOTAL RECETTES REELLES | 450 000 |
| | TOTAL | 450 000 | | TOTAL | 450 000 |

PA Batipolis-Les Herses-Aiffres

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes |
|-----|----------------------|---------------|----|----------------------------|---------------|
| 042 | VARIATION DE STOCKS | 13 297 | 70 | VENTE DE TERRAINS AMENAGES | 13 297 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 13 297 | | TOTAL RECETTES REELLES | 13 297 |
| | TOTAL | 13 297 | | TOTAL | 13 297 |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes |
|----|---------------------------------------|---------------|-----|----------------------|---------------|
| 16 | REMBOURSEMENT D'AVANCE AU B. PRINCIPA | 13 297 | 040 | STOCKS DE PRODUITS | 13 297 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 13 297 | | TOTAL RECETTES ORDRE | 13 297 |
| | TOTAL | 13 297 | | TOTAL | 13 297 |

PA Le Luc les carreaux 2-Echire

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes | |
|-----|------------------------------------|----------|--|----|-------------------------------------|--------|
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 5 | | 70 | VENTE DE TERRAINS AMENAGES | 56 085 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 5 | | 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 5 |
| | | | | | TOTAL RECETTES REELLES | 56 090 |
| 042 | VARIATION DE STOCKS | 56 085 | | | | |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 56 085 | | | TOTAL | 56 090 |
| | TOTAL | 56 090 | | | | |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes | |
|----|---------------------------------------|----------|--|-----|----------------------|--------|
| 16 | REMBOURSEMENT D'AVANCE AU B. PRINCIPA | 56 085 | | 040 | STOCKS DE PRODUITS | 56 085 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 56 085 | | | TOTAL RECETTES ORDRE | 56 085 |
| | TOTAL | 56 085 | | | TOTAL | 56 085 |

PA Les Guillees - Chauray

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes | |
|-----|--|----------|--|-----|----------------------|--------|
| 011 | ACHAT D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICE | 80 000 | | 042 | VARIATION DE STOCKS | 80 000 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 80 000 | | | TOTAL RECETTES ORDRE | 80 000 |
| | TOTAL | 80 000 | | | TOTAL | 80 000 |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes | |
|-----|----------------------|----------|--|----|----------------------------|--------|
| 040 | STOCKS DE PRODUITS | 80 000 | | 16 | AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL | 80 000 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 80 000 | | | TOTAL RECETTES REELLES | 80 000 |
| | TOTAL | 80 000 | | | TOTAL | 80 000 |

PA Les Rochereaux - Chauray

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes | |
|-----|--|----------|--|-----|----------------------------|---------|
| 011 | ACHAT D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICE | 100 000 | | 70 | VENTE DE TERRAINS AMENAGES | 175 000 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 100 000 | | | TOTAL RECETTES REELLES | 175 000 |
| 042 | VARIATION DE STOCKS | 175 000 | | 042 | VARIATION DE STOCKS | 100 000 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 175 000 | | | TOTAL RECETTES ORDRE | 100 000 |
| | TOTAL | 275 000 | | | TOTAL | 275 000 |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes | |
|-----|---------------------------------------|----------|--|-----|----------------------------|---------|
| 16 | REMBOURSEMENT D'AVANCE AU B. PRINCIPA | 175 000 | | 16 | AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL | 100 000 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 175 000 | | | TOTAL RECETTES REELLES | 100 000 |
| 040 | STOCKS DE PRODUITS | 100 000 | | 040 | STOCKS DE PRODUITS | 175 000 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 100 000 | | | TOTAL RECETTES ORDRE | 175 000 |
| | TOTAL | 275 000 | | | TOTAL | 275 000 |

PA P Mendès France - Gutemberg

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses |
|-----|--|----------------|
| 011 | ACHAT D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICE | 50 000 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 50 000 |
| 042 | VARIATION DE STOCKS | 92 400 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 92 400 |
| | TOTAL | 142 400 |

| | | Recettes |
|-----|-------------------------------|----------------|
| 70 | VENTE DE TERRAINS AMENAGES | 92 400 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 92 400 |
| 042 | VARIATION DE STOCKS | 50 000 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 50 000 |
| | TOTAL | 142 400 |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses |
|-----|---------------------------------------|----------------|
| 16 | REMBOURSEMENT D'AVANCE AU B. PRINCIPA | 92 400 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 92 400 |
| 040 | STOCKS DE PRODUITS | 50 000 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 50 000 |
| | TOTAL | 142 400 |

| | | Recettes |
|-----|-------------------------------|----------------|
| 16 | AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL | 50 000 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 50 000 |
| 040 | STOCKS DE PRODUITS | 92 400 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 92 400 |
| | TOTAL | 142 400 |

ZAC de Beauvoir

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses |
|-----|---|----------------|
| 011 | ACHAT D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICE | 450 000 |
| 66 | INTERETS D'EMPRUNTS | 13 500 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 463 500 |
| 042 | VARIATION DE STOCKS | 30 000 |
| 043 | OPERAT D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION FO | 13 500 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 43 500 |
| | TOTAL | 507 000 |

| | | Recettes |
|-----|---|----------------|
| 70 | VENTE DE TERRAINS AMENAGES | 30 000 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 30 000 |
| 042 | VARIATION DE STOCKS | 463 500 |
| 043 | OPERAT D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION FO | 13 500 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 477 000 |
| | TOTAL | 507 000 |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses |
|-----|---------------------------------------|----------------|
| 16 | EMPRUNTS EN EUROS | 15 100 |
| 16 | REMBOURSEMENT D'AVANCE AU B. PRINCIPA | 30 000 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 45 100 |
| 040 | STOCKS DE PRODUITS | 463 500 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 463 500 |
| | TOTAL | 508 600 |

| | | Recettes |
|-----|-------------------------------|----------------|
| 16 | AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL | 478 600 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 478 600 |
| 040 | STOCKS DE PRODUITS | 30 000 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 30 000 |
| | TOTAL | 508 600 |

ZAC de Fors

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes |
|-----|---|----------|-----|---|----------|
| 66 | INTERETS D'EMPRUNTS | 1 690 | 042 | VARIATION DE STOCKS | 1 690 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 1 690 | 043 | OPERAT D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION FO | 1 690 |
| 043 | OPERAT D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION FO | 1 690 | | TOTAL RECETTES ORDRE | 3 380 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 1 690 | | TOTAL | 3 380 |
| | TOTAL | 3 380 | | | |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes |
|-----|------------------------|----------|----|----------------------------|----------|
| 16 | EMPRUNTS EN EUROS | 1 900 | 16 | AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL | 3 590 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 1 900 | | TOTAL RECETTES REELLES | 3 590 |
| 040 | STOCKS DE PRODUITS | 1 690 | | TOTAL | 3 590 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 1 690 | | | |
| | TOTAL | 3 590 | | | |

ZAC de Prahecq

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes |
|-----|---|----------|-----|---|----------|
| 011 | ACHAT D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICE | 238 000 | 042 | VARIATION DE STOCKS | 245 890 |
| 66 | INTERETS D'EMPRUNTS | 7 890 | 043 | OPERAT D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION FO | 7 890 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 245 890 | | TOTAL RECETTES ORDRE | 253 780 |
| 043 | OPERAT D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION FO | 7 890 | | TOTAL | 253 780 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 7 890 | | | |
| | TOTAL | 253 780 | | | |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes |
|-----|------------------------|----------|----|----------------------------|----------|
| 16 | EMPRUNTS EN EUROS | 31 500 | 16 | AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL | 277 390 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 31 500 | | TOTAL RECETTES REELLES | 277 390 |
| 040 | STOCKS DE PRODUITS | 245 890 | | TOTAL | 277 390 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 245 890 | | | |
| | TOTAL | 277 390 | | | |

ZAC des Pierrailleuses

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses |
|-----|---|----------------|
| 011 | ACHAT D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICE | 300 000 |
| 66 | INTERETS D'EMPRUNTS | 94 920 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 394 920 |
| 042 | VARIATION DE STOCKS | 185 000 |
| 043 | OPERAT D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION FO | 94 920 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 279 920 |
| | TOTAL | 674 840 |

| | | Recettes |
|-----|---|----------------|
| 70 | VENTE DE TERRAINS AMENAGES | 185 000 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 185 000 |
| 042 | VARIATION DE STOCKS | 394 920 |
| 043 | OPERAT D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION FO | 94 920 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 489 840 |
| | TOTAL | 674 840 |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses |
|-----|---------------------------------------|----------------|
| 16 | EMPRUNTS EN EUROS | 116 950 |
| 16 | REMBOURSEMENT D'AVANCE AU B. PRINCIPA | 185 000 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 301 950 |
| 040 | STOCKS DE PRODUITS | 394 920 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 394 920 |
| | TOTAL | 696 870 |

| | | Recettes |
|-----|----------------------------|----------------|
| 16 | AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL | 511 870 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 511 870 |
| 040 | STOCKS DE PRODUITS | 185 000 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 185 000 |
| | TOTAL | 696 870 |

ZAE La Larginiere-St Remy

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses |
|-----|----------------------|---------------|
| 042 | VARIATION DE STOCKS | 83 618 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 83 618 |
| | TOTAL | 83 618 |

| | | Recettes |
|----|----------------------------|---------------|
| 70 | VENTE DE TERRAINS AMENAGES | 83 618 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 83 618 |
| | TOTAL | 83 618 |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses |
|----|---------------------------------------|---------------|
| 16 | REMBOURSEMENT D'AVANCE AU B. PRINCIPA | 83 618 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 83 618 |
| | TOTAL | 83 618 |

| | | Recettes |
|-----|----------------------|---------------|
| 040 | STOCKS DE PRODUITS | 83 618 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 83 618 |
| | TOTAL | 83 618 |

ZAE Trevins - Chauray

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses |
|-----|--|---------------|
| 011 | ACHAT D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICE | 69 200 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 69 200 |
| | TOTAL | 69 200 |

| | | Recettes |
|-----|----------------------|---------------|
| 042 | VARIATION DE STOCKS | 69 200 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 69 200 |
| | TOTAL | 69 200 |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses |
|-----|----------------------|---------------|
| 040 | STOCKS DE PRODUITS | 69 200 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 69 200 |
| | TOTAL | 69 200 |

| | | Recettes |
|----|----------------------------|---------------|
| 16 | AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL | 69 200 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 69 200 |
| | TOTAL | 69 200 |

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOIR à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sébastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGÉ, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sébastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le budget immobilier d'entreprises est issu, depuis le 1er janvier 2015, du regroupement de toutes les activités de location permettant de rendre plus lisible la politique communautaire dans ce domaine.

La notion d'accueil est désormais définie à tout bâtiment appartenant à la CAN et loué à des entreprises quel que soit son statut.

En fonctionnement, le produit des loyers et des remboursements de frais (pour 373 979 €) ne couvrant que 53% des dépenses, une subvention d'équilibre du budget principal est nécessaire à hauteur de 248 905 €.

Le programme d'investissement s'élève à 100 500 € et prévoit la rénovation du mur de clôture et des fondations du bâtiment Emmaüs pour 30 000 €, des travaux de mise aux normes de la cuisine et de l'espace restaurant du commerce de Saint-Georges de Rex pour 22 000 €, ainsi que 32 000 € pour d'éventuelles avaries techniques sur l'ensemble des bâtiments.

Vu le CGCT pris sur ces articles L1612-1 à L1612-20, L2311-1 à L2342-2, L5216-8, L5216-8-1 et L5212-36,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le budget proposé s'équilibre de la façon suivante en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 708 084.00 €
- section d'investissement : 325 235.00 €

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter le budget primitif 2017 du budget annexe Immobilier d'Entreprises tel que présenté dans la maquette ci-jointe.

Motion adoptée par 72 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 2.

Pour : 72
Contre : 3
Abstention : 2
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016
BUDGET PRIMITIF 2017 - CAN : IMMOBILIER D'ENTREPRISES
Détail des propositions budgétaires
3A rue Montgolfier - Pognard

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes |
|-----|--|--------------|----|--|--------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 3 045 | 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VEN | 497 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 3 045 | 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 8 265 |
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 2 050 | | TOTAL RECETTES REELLES | 8 762 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 2 050 | | | |
| | TOTAL | 5 095 | | TOTAL | 8 762 |

INVESTISSEMENT

| | | Recettes |
|-----|--|--------------|
| 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 2 050 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE SECTION/SECTION | 2 050 |
| | TOTAL | 2 050 |

3A rue montgolfier - Chollet

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes |
|-----|-----------------------------|--------------|----|--|-----------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 1 860 | 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VEN | 50 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 1 860 | | TOTAL RECETTES REELLES | 50 |
| | TOTAL | 1 860 | | TOTAL | 50 |

3A rue Montgolfier - Aubineau

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes |
|-----|--|--------------|----|--|--------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 1 490 | 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VEN | 102 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 1 490 | 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 2 745 |
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 6 140 | | TOTAL RECETTES REELLES | 2 847 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 6 140 | | | |
| | TOTAL | 7 630 | | TOTAL | 2 847 |

INVESTISSEMENT

| | | Recettes |
|-----|--|--------------|
| 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 6 140 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 6 140 |
| | TOTAL | 6 140 |

5 rue Montgolfier - Eurem

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses |
|-----|--|---------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 2 662 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 2 662 |
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 9 420 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 9 420 |
| | TOTAL | 12 082 |

| | | Recettes |
|----|--|---------------|
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VEN | 710 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 15 430 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 16 140 |
| | TOTAL | 16 140 |

INVESTISSEMENT

| | | Recettes |
|-----|--|--------------|
| 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 9 420 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 9 420 |
| | TOTAL | 9 420 |

9 rue Lavoisier Prahecq - Emmaus

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses |
|-----|--|--------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 2 760 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 2 760 |
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 6 405 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 6 405 |
| | TOTAL | 9 165 |

| | | Recettes |
|----|--|--------------|
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VEN | 515 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 5 550 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 6 065 |
| | TOTAL | 6 065 |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses |
|----|-----------------------------|---------------|
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 30 000 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 30 000 |
| | TOTAL | 30 000 |

| | | Recettes |
|-----|--|--------------|
| 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 6 405 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 6 405 |
| | TOTAL | 6 405 |

Ateliers relais Echire

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses |
|-----|--|---------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 10 160 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 995 |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 6 200 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 17 355 |
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 14 490 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 14 490 |
| | TOTAL | 31 845 |

| | | Recettes |
|----|-------------------------------------|---------------|
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 24 000 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 24 000 |
| | TOTAL | 24 000 |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses |
|----|------------------------------|---------------|
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES | 31 500 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 31 500 |
| | TOTAL | 31 500 |

| | | Recettes |
|-----|--|---------------|
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES | 1 200 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 1 200 |
| 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 14 490 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 14 490 |
| | TOTAL | 15 690 |

Autrement 2

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes |
|-----|-----------------------------|----------|----|--|----------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 1 480 | 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VEN | 2 030 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 1 480 | | TOTAL RECETTES REELLES | 2 030 |
| | TOTAL | 1 480 | | TOTAL | 2 030 |

INVESTISSEMENT

| | | Recettes |
|----|------------------------------|----------|
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES | 7 125 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 7 125 |
| | TOTAL | 7 125 |

Bar de St Georges

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes |
|-----|--|----------|-----|--|----------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 6 015 | 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VEN | 220 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 200 | 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 1 800 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 50 | | TOTAL RECETTES REELLES | 2 020 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 6 265 | 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 1 000 |
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 7 465 | | TOTAL RECETTES ORDRE | 1 000 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 7 465 | | TOTAL | 3 020 |
| | TOTAL | 13 730 | | | |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes |
|-----|--|----------|-----|--|----------|
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 5 000 | 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 7 465 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 17 000 | | TOTAL RECETTES ORDRE | 7 465 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 22 000 | | TOTAL | 7 465 |
| 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 1 000 | | | |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 1 000 | | | |
| | TOTAL | 23 000 | | | |

Batiment PAEPC n°2

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses |
|-----|-----------------------------|----------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 500 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 500 |
| | TOTAL | 500 |

Batiment Saint-Gelais

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes |
|-----|--|----------|----|--|----------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 49 670 | 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VEN | 2 000 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 4 000 | 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 27 100 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 53 670 | | TOTAL RECETTES REELLES | 29 100 |
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 5 700 | | TOTAL | 29 100 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 5 700 | | | |
| | TOTAL | 59 370 | | | |

INVESTISSEMENT

| | | Recettes |
|-----|--|----------|
| 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 5 700 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 5 700 |
| | TOTAL | 5 700 |

Boulangerie de marigny

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses |
|-----|--|---------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 12 145 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 12 145 |
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 22 890 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 22 890 |
| | TOTAL | 35 035 |

| | | Recettes |
|----|--|--------------|
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VEN | 200 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 9 000 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 9 200 |
| | TOTAL | 9 200 |

INVESTISSEMENT

| | | Recettes |
|-----|--|---------------|
| 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 22 890 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 22 890 |
| | TOTAL | 22 890 |

Commerce multi-service La Rothenard

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses |
|-----|--|---------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 5 588 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 200 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 50 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 5 838 |
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 8 550 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 8 550 |
| | TOTAL | 14 388 |

| | | Recettes |
|----|--|--------------|
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VEN | 260 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 3 460 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 3 720 |
| | TOTAL | 3 720 |

INVESTISSEMENT

| | | Recettes |
|-----|--|--------------|
| 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 8 550 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 8 550 |
| | TOTAL | 8 550 |

L'ESSentiel

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses |
|-----|--|---------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 61 967 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 1 000 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 100 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 63 067 |
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 30 200 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 30 200 |
| | TOTAL | 93 267 |

| | | Recettes |
|-----|--|---------------|
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VEN | 2 000 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 30 000 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 32 000 |
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 11 000 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 11 000 |
| | TOTAL | 43 000 |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses |
|-----|--|---------------|
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES | 1 000 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 10 000 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 11 000 |
| 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 11 000 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 11 000 |
| | TOTAL | 22 000 |

| | | Recettes |
|-----|--|---------------|
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES | 1 000 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 1 000 |
| 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 30 200 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 30 200 |
| | TOTAL | 31 200 |

Multiservices Brulain

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses |
|-----|--|----------|
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 300 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 300 |
| | TOTAL | 300 |

INVESTISSEMENT

| | | Recettes |
|-----|--|----------|
| 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 300 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 300 |
| | TOTAL | 300 |

Multiservices La Foye Monjault

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses |
|-----|--|----------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 3 622 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 3 622 |
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 19 200 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 19 200 |
| | TOTAL | 22 822 |

| | | Recettes |
|-----|--|----------|
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VEN | 470 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 6 690 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 7 160 |
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 14 900 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 14 900 |
| | TOTAL | 22 060 |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses |
|-----|--|----------|
| 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 14 900 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 14 900 |
| | TOTAL | 14 900 |

| | | Recettes |
|-----|--|----------|
| 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 19 200 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 19 200 |
| | TOTAL | 19 200 |

Non ventilable

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses |
|----|------------------------------------|----------|
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 1 000 |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 23 350 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 24 350 |
| | TOTAL | 24 350 |

| | | Recettes |
|----|-------------------------------------|----------|
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 248 905 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 248 905 |
| | TOTAL | 248 905 |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses |
|----|------------------------------|----------|
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES | 73 035 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 32 000 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 105 035 |
| | TOTAL | 105 035 |

Pepiniere d'entreprises l'Arche bleue

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses |
|-----|--|----------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 76 405 |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 75 900 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 5 205 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 400 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 157 910 |
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 48 550 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 48 550 |
| | TOTAL | 206 460 |

| | | Recettes |
|-----|--|---------------|
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VEN | 50 700 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 36 005 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 86 705 |
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 5 500 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 5 500 |
| | TOTAL | 92 205 |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses |
|-----|--|---------------|
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES | 3 000 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 6 500 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 9 500 |
| 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 5 500 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 5 500 |
| | TOTAL | 15 000 |

| | | Recettes |
|-----|--|---------------|
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES | 3 000 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 3 000 |
| 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 48 550 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 48 550 |
| | TOTAL | 51 550 |

Pole expertise

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses |
|-----|--|----------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 7 745 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 1 000 |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 13 250 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 400 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 22 395 |
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 97 700 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 97 700 |
| | TOTAL | 120 095 |

| | | Recettes |
|-----|--|----------------|
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VEN | 7 300 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 63 380 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 70 680 |
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 52 800 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 52 800 |
| | TOTAL | 123 480 |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses |
|-----|--|---------------|
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES | 31 000 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 31 000 |
| 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 52 800 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 52 800 |
| | TOTAL | 83 800 |

| | | Recettes |
|-----|--|---------------|
| 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 97 700 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 97 700 |
| | TOTAL | 97 700 |

Relais La Foye-Monjault

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses |
|-----|--|--------------|
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 1 650 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 1 650 |
| | TOTAL | 1 650 |

INVESTISSEMENT

| | | Recettes |
|-----|--|--------------|
| 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 1 650 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 1 650 |
| | TOTAL | 1 650 |

Saint-Liguair

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses |
|-----|--|----------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 14 760 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 14 760 |
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 32 200 |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 32 200 |
| | TOTAL | 46 960 |

| | | Recettes |
|----|--|----------|
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VEN | 11 500 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 62 000 |
| | TOTAL RECETTES REELLES | 73 500 |
| | TOTAL | 73 500 |

INVESTISSEMENT

| | | Recettes |
|-----|--|----------|
| 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 32 200 |
| | TOTAL RECETTES ORDRE | 32 200 |
| | TOTAL | 32 200 |

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 BUDGET ANNEXE ACTIVITES ASSUJETTIES A TVA

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOURE à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 BUDGET ANNEXE ACTIVITES ASSUJETTIES A TVA

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Ce budget retrace deux activités distinctes dont la particularité est d'être assujetties à TVA (réserves foncières et atelier de restauration).

Ces deux activités sont individualisées budgétairement par un code distinct pour en assurer le suivi et répondre aux obligations fiscales.

En fonctionnement, les réserves foncières ne produisant aucune recette et le produit de la tarification de l'atelier de restauration (7 000 €) ne couvrant que 10.28 % des dépenses, une subvention d'équilibre du budget principal est nécessaire à hauteur de 78 617 €.

En investissement, le montant projeté d'acquisition de terrains pour, entre autre, une extension de la zone La Bitarde à Chauray s'élève à 300 000 € en 2017 et est financé par une avance du budget principal.

Vu le CGCT pris sur ces articles L1612-1 à L1612-20, L2311-1 à L2342-2, L5216-8, L5216-8-1 et L5212-36,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le budget proposé s'équilibre de la façon suivante en dépenses et en recettes :

| | |
|-------------------------------|--------------|
| - section de fonctionnement : | 85 622.00 € |
| - section d'investissement : | 322 850.00 € |

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter le budget primitif 2017 du budget annexe Activités Assujetties à TVA tel que présenté dans la maquette ci-jointe.

Motion adoptée par 74 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0.

Pour : 74
Contre : 3
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

**ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
DU 8 DECEMBRE 2016
BUDGET PRIMITIF 2017 - CAN : ACTIVITES ASSUJETTIES A TVA
Détail des propositions budgétaires**

Atelier de restauration

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes |
|-----|--|---------------|----|--|---------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 16 722 | 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VEN | 7 000 |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 31 270 | 75 | SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL | 61 092 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 5 | 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 5 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 100 | | TOTAL RECETTES REELLES | 68 097 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 48 097 | | TOTAL | 68 097 |
| 023 | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 11 250 | | | |
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 8 750 | | | |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 20 000 | | | |
| | TOTAL | 68 097 | | | |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes |
|----|-------------------------------|---------------|-----|--|---------------|
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 20 000 | 021 | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 11 250 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 20 000 | 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 8 750 |
| | TOTAL | 20 000 | | TOTAL RECETTES ORDRE | 20 000 |
| | | | | TOTAL | 20 000 |

Reserves foncieres

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes |
|-----|--|---------------|----|--|---------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 2 675 | 75 | SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL | 17 525 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 12 000 | | TOTAL RECETTES REELLES | 17 525 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 14 675 | | TOTAL | 17 525 |
| 042 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 2 850 | | | |
| | TOTAL DEPENSES ORDRE | 2 850 | | | |
| | TOTAL | 17 525 | | | |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses | | | Recettes |
|----|--|----------------|-----|--|----------------|
| 16 | REMBOURSEMENT D'AVANCE AU BUDGET PRINCIPAL | 2 850 | 16 | AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL | 300 000 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 300 000 | | TOTAL RECETTES REELLES | 300 000 |
| | TOTAL DEPENSES REELLES | 302 850 | 040 | OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO | 2 850 |
| | TOTAL | 302 850 | | TOTAL RECETTES ORDRE | 2 850 |
| | | | | TOTAL | 302 850 |

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - REGIE ENERGIES RENOUVELABLES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOURE à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - REGIE ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Initiée en 2012, la régie énergies renouvelables est un budget à autonomie financière qui retrace les acquisitions de panneaux photovoltaïques et les recettes liées aux ventes d'électricité. Ce budget est financé en ce qui concerne l'investissement, par un système d'avances remboursables du budget principal.

Trois bâtiments sont actuellement concernés par l'installation de panneaux photovoltaïques : Pagnol, la STEP de Frontenay-Rohan-Rohan et l'atelier relais d'Echiré.

La section de fonctionnement a pour principale dépense les amortissements et s'équilibre par les recettes de vente d'électricité.

S'agissant de la section d'investissement, des crédits d'installation de panneaux sur le site de la future STEP d'Aiffres sont inscrits à hauteur de 65 000 €, et sont financés par une subvention dans le cadre de l'appel à projet Territoire à énergie propre et croissance verte (TEPCV) pour 36 180 € et dans le cadre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale (FREE) pour 14 400 € et par l'autofinancement.

Vu le CGCT pris sur ces articles L1612-1 à L1612-20, L2311-1 à L2342-2, L5216-8, L5216-8-1 et L5212-36,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n° c19-01-2014 du 24 janvier 2014 portant création de la Régie Energies Renouvelables,

Le budget proposé s'équilibre de la façon suivante en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 58 505.00 €
- section d'investissement : 86 575.00 €

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter le budget primitif 2017 du budget Régie Energies Renouvelables tel que présenté dans la maquette ci-jointe.

Motion adoptée par 74 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0.

Pour : 74
Contre : 3
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

FINANCES – GESTION DES EMPRUNTS RAPPORT 2016 ET DELEGATION AU PRESIDENT POUR 2017

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOIR à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

FINANCES – GESTION DES EMPRUNTS RAPPORT 2016 ET DELEGATION AU PRESIDENT POUR 2017

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L2122-22 et L.5211-10 donnant délégation au Président pour négocier et signer des contrats de prêts et de lignes de trésorerie dans la limite des crédits inscrits aux différents budgets, également pour négocier et signer des contrats de couverture de risques des taux d'intérêt,

Vu le décret n°2014-984 du 28 août 2014 relatif aux conditions d'emprunt des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'arrêté NOR COTB1030455A du 16 décembre 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 et son annexe 5,

Vu les dispositions de l'arrêté NOR COTB1030529A du 16 décembre 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 et son annexe 1,

Vu les dispositions de la circulaire NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,

Considérant l'obligation réglementaire de préciser le contenu de la délégation de l'exécutif en matière de gestion des emprunts et de définir les orientations pour l'année 2017,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais entend définir une politique d'endettement garantissant la connaissance à court et moyen terme du profil et du coût de la dette

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le rapport sur la gestion 2016 des emprunts de la CAN, constituant l'annexe n° 1 à la présente délibération,
- Autoriser le Président à contracter une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 5 M€ si le besoin était avéré ;
- Approuver les principes et les modalités exposés ci-après de la délégation au Président en matière de gestion de la dette en 2017 :

Le Président de la Communauté d'Agglomération, au titre de l'année 2017, a délégué pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies :

1) Situation de l'endettement au 1er janvier 2017 :

L'encours de la dette tous budgets (principal, assainissement, immobilier d'entreprises, zones d'activités économiques) présente au 01/01/2017 les caractéristiques figurant ci-dessous : la dette est ventilée en appliquant l'échelle de cotation de la Charte de Bonne Conduite GISSLER, et en précisant pour chaque élément sa valeur, sa part respective dans le total de l'encours, et le nombre de contrats concernés.

Il est par ailleurs précisé le stock de dette par budget :

| Capital restant dû au 1er janvier 2017 | | | | | | | |
|--|----|-----------|------|--------------------------|-----------|-----------|------|
| Réparti sur 83 contrats dont : | | | | 4 budgets dont : | | | |
| 78 contrats | 1A | 67,909 M€ | 86% | Principal | 32,385 M€ | 41% | |
| 3 contrats | 1B | 7,290 M€ | 9% | Assainissement | 42,296 M€ | 54% | |
| 2 contrats | 3E | 3,674 M€ | 5% | Immobilier d'entreprises | 1,214 M€ | 4% | |
| | | | | Zones d'Activités Eco. | 2,978 M€ | 2% | |
| TOTAL | | 78,873 M€ | 100% | TOTAL | | 78,873 M€ | 100% |

- Emprunts nouveaux envisagés pour l'année 2017 :

Compte tenu du programme d'investissements de la Communauté d'Agglomération du Niortais, le montant d'emprunts inscrit au budget primitif 2017 s'élève à 24,373M€ avec la répartition suivante :

| | |
|---------------------------|-----------|
| - budget principal : | 18,797 M€ |
| - budget assainissement : | 4,421 M€ |
| - budget transport : | 1,155 M€ |

Ces montants seront ajustés, le cas échéant, au budget supplémentaire 2017.

2) Stratégie d'endettement :

L'arbitrage des nouveaux emprunts et des avis de tirage se fera sur les seuls index taux fixes ou monétaires en euro (classement Gissler 1A).

Les emprunts existants pourront être réaménagés ou refinancés selon les opportunités de taux :

- il s'agit notamment des emprunts de la classe 3E en vue de les désensibiliser du risque induit par la structure en place, ceci en complément de la démarche déjà entreprise ces dernières années ;
- également, les autres emprunts s'il s'avère possible d'en améliorer le profil d'amortissement ou la charge en intérêts ;

- enfin, il peut être proposé de compacter certains emprunts d'un montant faible pour faciliter leur gestion quotidienne dans le cadre d'une neutralité budgétaire et financière.

Pour ces réaménagements, il pourra être recouru aux contrats de couverture sur des index taux fixes et monétaires en euro, mais également sur des taux fixes à barrières ou à options (classement Gissler 1B ou 1 C).

En vue de couvrir les aléas de taux d'intérêts, il faut rappeler que des provisions budgétaires ont été constituées s'élevant à 1 000 000 € sur le budget principal et 100 000 € pour le budget assainissement.

3) Caractéristiques des contrats d'emprunt 2017 :

La délégation au Président prévoit de recourir exclusivement à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts en euros : taux fixe ou taux variable sans structuration, multi-index
- et/ou des emprunts revolving

Le montant emprunté ne pourra dépasser celui inscrit au budget.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 40 années.

Au-delà des taux fixes, les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- l'EONIA (ce taux est obtenu à partir des montants et des taux pratiqués pour l'ensemble des opérations de crédit au jour le jour, communiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens. Il est calculé chaque jour ouvré par la Banque Centrale Européenne).
- l'EURIBOR (taux désignant le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro, pour des échéances de 1 à 12 mois)
- le Livret A (livret d'épargne réglementé créé en 1818. Les fonds collectés par le livret A sont centralisés par la Caisse des Dépôts et Consignations » et sont utilisés pour financer des missions d'intérêt général, notamment le logement social).

La formule d'indexation des taux d'intérêt variables des emprunts souscrits garantit que le taux d'intérêt exigible est conforme à une au moins des caractéristiques énoncées ci-dessous :

- Le taux d'intérêt se définit, à chaque échéance, soit comme un taux fixe, soit comme la somme d'un indice et d'une marge fixe exprimée en points de pourcentage;
- Le taux d'intérêt ne peut, durant la vie de l'emprunt, devenir supérieur au double de celui le plus bas constaté dans les trois premières années de la vie de l'emprunt.

L'amortissement, modifiable en cours de vie du contrat, pourra être progressif, constant, ligne à ligne, avec différé partiel ; une option de remboursement temporaire infra-annuelle pourra être inscrite dans le contrat.

Des indemnités ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers aussi bien que reçues par la collectivité.

4) Habilitation du Président concernant les produits de financement :

Concernant les produits de financement, le Conseil d'Agglomération autorise le Président :

- à signer une convention partenariale de mobilisation sur une durée de maximum 5 ans avec les établissements bancaires,
- à effectuer toutes les démarches nécessaires pour retenir les meilleures offres,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération négociée, voire à la résilier ;
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents,
- à définir le type d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et / ou consolidations,
- à demander aux banques la valorisation périodique des contrats (en particulier : taux fixe équivalent, taux variable équivalent, valeur de l'indemnité de résiliation),
- à procéder à des réaménagements de dette ou à des refinancements de dette, en ayant la possibilité :
 - = de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - = de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - = d'allonger la durée du prêt,
 - = de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
 - = de modifier toute caractéristique du prêt dans l'intérêt de la C.A.N,
 - = d'intégrer l'Indemnité de Remboursement Anticipé dans le montant du capital restant dû.
- à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.
- à procéder aux tirages et aux remboursements temporaires des crédits long terme renouvelables.

5) Obligation du Président d'informer le Conseil communautaire :

Le Bureau et le Conseil d'Agglomération seront informés des actions entreprises sur les emprunts :

Le Conseil d'Agglomération sera tenu informé des emprunts et contrats de couverture contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du CGCT :

- après chaque contrat ou avenant conclu, le type d'opération concernée sera présenté lors de la séance du Conseil d'Agglomération le plus proche suivant la prise de décision ;
- un rapport complet détaillera les principales caractéristiques de la dette, le contenu des opérations traitées ainsi que les grandes actions de la gestion de la dette lors de l'adoption du budget primitif ;

Motion adoptée par 75 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 1.

Pour : 75
Contre : 1
Abstention : 1
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

FINANCES – CADRAGE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENTS PLH 2016 - 2021

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBault à Sylvie DEBOEUF, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOURE à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBault, Isabelle GODEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

FINANCES – CADRAGE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENTS PLH 2016 - 2021

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'agglomération, par délibération du 14 décembre 2015, a adopté une autorisation de programme pour la gestion du nouveau programme local de l'habitat (PLH) 2016-2021.

Cette volonté de recourir aux autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) dans le cadre de projets à forts enjeux politiques et financiers, s'inscrit dans un double objectif :

- accroître la lisibilité pluriannuelle de la décision financière en matière de politique de l'habitat prise par le Conseil d'Agglomération,
- tendre vers une réelle adéquation entre la programmation technique et la mobilisation des financements.

Rappelons que l'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement du PLH. Elle demeure valable dans la limite de la durée adoptée par le Conseil, avec la possibilité d'être révisée chaque année, voire d'être annulée.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice annuel, pour la couverture des engagements contractés, dans le cadre de l'autorisation de programme.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

La durée de l'autorisation de programme sera susceptible de faire l'objet d'un allongement en fin de période pour solder les paiements liés aux engagements de la période 2016-2021. En effet, la CAN n'est pas maître d'ouvrage et doit s'adapter au rythme de mobilisation des crédits de paiement des bailleurs sociaux. C'est une constante en matière de programme de subventions d'équipement. Ce décalage entre les intentions et les réalisations est observé dans tous ces programmes d'où l'obligation de mettre des règles de caducité pour assurer une lisibilité des crédits pluriannuels de la collectivité.

Chaque année, un cadrage de l'engagement pluriannuel doit être effectué pour informer de l'état d'avancement financier de cette autorisation de programme, pour actualiser la répartition annuelle des besoins de crédits étant précisé que la somme des crédits de paiement inscrits ne doit jamais dépasser le montant de l'AP approuvé par le Conseil d'agglomération. Les crédits de paiement non utilisés une année ne font pas l'objet de reports sauf à titre exceptionnel.

Les dispositions réglementaires précisent que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président ou son délégué et le Conseil d'Agglomération doit adopter chaque délibération :

- fixant l'enveloppe globale de la dépense, la durée de l'opération concernée.
- Approuvant toutes modifications (révision, annulation, clôture). Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

Vu les articles L.2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant que la nouvelle programmation du PLH a été initiée en 2016 avec une phase opérationnelle différée en 2017 compte tenu des modalités et délais d'instruction, de validation auprès de l'ensemble des interlocuteurs (Etat ; communes ; bailleurs sociaux ; CDC) ; que des versements au titre de la précédente programmation (2010-2015) ont été réalisés pour un montant de 1,473 M€ ;

Considérant que la décision de mettre en œuvre la garantie intercommunale a généré un décalage de versement de premiers acomptes lié à l'ajournement des signatures des conventions tripartites de 0,534 M€ ;

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le nouveau l'échéancier prévisionnel pour information ci-après :

| AUTORISATION DE PROGRAMME 2016-2021 | | | | CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS 2017-2023 | | | | | | |
|-------------------------------------|------------|------------------------------|-----------|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------------|
| | Montant AP | Montant engagé au 21/11/2016 | Durée | mandaté 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Années ultérieures |
| Parc ancien privé | 3 340 000 | 93 290 | 2016-2021 | 20 201 | 170 000 | 375 000 | 750 000 | 750 000 | 750 000 | 524 799 |
| Accession à la propriété | 1 500 000 | 73 241 | | 20 525 | 100 000 | 200 000 | 200 000 | 200 000 | 200 000 | 579 475 |
| Logement social | 18 450 000 | 1 212 436 | | 96 452 | 2 100 000 | 2 500 000 | 3 000 000 | 3 200 000 | 3 500 000 | 4 053 548 |
| Habitat jeunes | 1 000 000 | 0 | | 0 | 500 000 | 500 000 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Structures spécifiques | 210 000 | 0 | | 0 | 0 | 10 000 | 0 | 5 000 | 195 000 | 0 |
| | 24 500 000 | 1 378 967 | | 137 178 | 2 870 000 | 3 585 000 | 3 950 000 | 4 155 000 | 4 645 000 | 5 157 822 |

Motion adoptée par 76 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

Pour : 76
Contre : 0
Abstention : 1
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

FINANCES – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES, AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOURE à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

FINANCES – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES, AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Les services publics administratifs (SPA) assujettis à TVA peuvent être retracés dans des budgets annexes ; c'est le cas des budgets Immobilier d'entreprises et Activités assujetties à TVA.

Cependant, du fait de la faiblesse de leurs ressources propres, une subvention du budget principal peut être nécessaire pour équilibrer ces activités.

S'agissant des besoins d'investissement, ils sont couverts soit par emprunt, soit par avance remboursable selon les capacités de remboursement de l'opération.

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu les délibérations du 8 décembre 2016 approuvant l'adoption du budget primitif 2017 du budget Principal et des budgets Annexes,

Considérant que les budgets annexes Immobilier d'entreprises et Activités assujetties à TVA, ne disposent pas des ressources propres suffisantes pour assurer leur équilibre.

Considérant que ces montants sont inscrits au budget primitif 2017 à titre prévisionnel et pourront faire l'objet de modifications éventuelles au budget supplémentaire ou en décisions modificatives.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Décider le versement, par le budget principal d'une subvention d'équilibre aux budgets annexes selon le tableau suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|------------------|-----------|--|-----------------------|
| Budget principal | 327 522 € | Activités assuj. à TVA Immobilier d'entreprises | 78 617 € 248 905 € |

- Préciser que les participations financières aux budgets annexes seront réalisées en fin d'exercice au vu des réalisations et besoins constatés de chacun des budgets concernés.

Motion adoptée par 76 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

Pour : 76
Contre : 0
Abstention : 1
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

FINANCES – REMBOURSEMENT DE CHARGES AU BUDGET PRINCIPAL, DES BUDGETS ANNEXES ET DE LA REGIE DES ENERGIES RENOUVELABLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOURE à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

FINANCES – REMBOURSEMENT DE CHARGES AU BUDGET PRINCIPAL, DES BUDGETS ANNEXES ET DE LA REGIE DES ENERGIES RENOUVELABLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Pour assurer une meilleure lisibilité des politiques publiques, la Communauté d'Agglomération du Niortais, conformément aux dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M14, a mis en œuvre un système de contribution des budgets annexes auprès du budget principal, pour la prise en compte de certains coûts indirects. En effet, le budget principal prend à sa charge des dépenses dont bénéficient les services gérés en budgets annexes (gestion du personnel, administration générale, service juridique...).

Cette contribution est déterminée selon les modalités suivantes :

- pour la régie Energies renouvelables, les budgets annexes Assainissement et Transports urbains : une clé de répartition selon la nature de la dépense est appliquée (ex : en fonction de la superficie, du nombre d'agents du service, du nombre de postes informatiques...)
- pour le budget Activités assujetties à TVA : surface d'occupation de l'atelier de restauration sur la surface totale du Musée

Vu les articles L.2121-29 et L.2313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du 8 décembre 2016 approuvant l'adoption du Budget Primitif 2017 du Budget principal, des Budgets annexes et de la régie des Energies renouvelables;

Vu les instructions budgétaire et comptable M14, M4, M43 et M49,

Considérant l'activité des services Assainissement, Transports urbains et Energies renouvelables retracées en Budgets Annexes ou en régie à autonomie financière,

Considérant que l'exercice de ces activités nécessite le concours de plusieurs services de la Communauté d'Agglomération du Niortais relevant du Budget Principal.

Considérant que les Budgets Annexes et la régie des énergies renouvelables doivent à ce titre verser une participation au Budget principal selon les modalités décrites ci-dessus et actualisées chaque année.

Considérant l'obligation de procéder à un calcul annuel de remboursement de charges indirectes, imputable au service déchets ménagers, dans le cadre de la présentation de l'annexe budgétaire n°IV A.7.2 relative à la répartition de la taxe d'enlèvement des ordures

ménagères au sein du budget principal et cela, dans les mêmes conditions que les budgets annexes transports et assainissement,

Considérant que ce montant déterminé ne peut faire l'objet de flux financiers étant désormais sur le budget principal ; que ce dernier, établi à 820 849 € au titre de la contribution des services ressources et des charges locatives de l'atelier communautaire, est rappelé pour mémoire,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Décider le versement, par les budgets annexes ou par la régie à autonomie financière, d'un remboursement de charges, auprès du Budget principal, selon le tableau suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|-----------------------------------|-----------|------------------|-------------|
| Assainissement | 609 656 € | Budget principal | 1 063 867 € |
| Transports urbains | 432 888 € | | |
| Energies Renouvelables | 10 301 € | | |
| Activités assujetties à TVA | 11 022 € | | |
| Pour mémoire : | 820 849 € | | |
| Contribution des déchets ménagers | | | |

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES – SORTIE DE L'ACTIF DE 3 VEHICULES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOIR à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES – SORTIE DE L'ACTIF DE 3 VEHICULES

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais possède au sein de son parc automobile certains véhicules listés ci-dessous dont leur état de vétusté ne permet plus leur utilisation par les services :

- Autobus HEULIEZ GX 77 AY-537-AZ (dont accessoire-transpondeur)
- Autobus HEULIEZ GX 187 BN-146-DV
- Renault Master – TPMR 6744 TX 79

Il est donc proposé de procéder à la cession de ces véhicules à l'entreprise Rouvreau recyclage 201 rue Jean Jaurès à Niort qui a fait une proposition d'achat de 1200 € pour les 3 véhicules.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Entériner la sortie de l'actif des véhicules précisés dans le tableau en annexe ainsi que leur vente,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 21 Novembre 2016 SORTIE DE BIENS -

BUDGET TRANSPORTS

| N° INVENTAIRE | ANNEE ACQ. | DUREE AMORT. | COMPTE | LIBELLE | MONTANT ACQUISITION | CUMUL AMORT. AU 31/12/2016 | VNC AU 31/12/2016 |
|----------------------|-------------------|---------------------|---------------|---|----------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| 11030017 | 2011 | 12 ANS | 2156 | AUTOBUS HEULIEZ GX 77 IMMATRICULÉ AY-537-AZ | 2 000,00 | 910,00 | 1 090,00 |
| 07010492 | 2007 | 12 ANS | 2156 | AUTOBUS HEULIEZ GX 187 IMMATRICULÉ BN-146-D | 3 500,00 | 2 870,00 | 630,00 |
| 010169 | 2004 | 7 ANS | 2156 | RENAULT MASTER - TPMPR IMMATRICULÉ 6744 TX 79 | 56 403,00 | 56 403,00 | - |
| 010430 | 2006 | 5 ANS | 2154 | TRANSPONDEUR | 250,00 | 250,00 | - |

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 2 décembre 2016

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

MUSEES – DEPOT D'OBJETS MOBILIERS PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES AU MUSEE BERNARD D'AGESCI PAR LA COMMISSION DES ANTIQUITES ET OBJETS D'ART DES DEUX-SEVRES - INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES MUSEES D'AGGLOMERATION

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBault à Sylvie DEBOEUF, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOURE à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBault, Isabelle GODEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

MUSEES – DEPOT D'OBJETS MOBILIERS PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES AU MUSEE BERNARD D'AGESCI PAR LA COMMISSION DES ANTIQUITES ET OBJETS D'ART DES DEUX-SEVRES - INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES MUSEES D'AGGLOMERATION

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Depuis 1830 il existe deux niveaux de protection au titre des monuments historiques : l'inscription pour les meubles et immeubles présentant un intérêt à l'échelle régionale et le classement pour les meubles et immeubles présentant un intérêt à l'échelle nationale.

La protection au titre des monuments historiques, telle que prévue par le livre VI du Code du patrimoine reprenant la loi du 31 décembre 1913, constitue une servitude de droit public. Le statut de monument historique est une reconnaissance de la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien.

L'absence de réserve dédiée dans le département des Deux-Sèvres a conduit, en accord avec la conservation des Antiquités et Objets d'Art, à confier au musée Bernard d'Agesci des objets provenant d'églises ou de châteaux du département des Deux-Sèvres dans l'optique d'assurer à la fois protection, restauration et exposition de pièces exceptionnelles.

L'ensemble de ces pièces fait l'objet d'arrêtés d'inscription (art. L.622-20 du code du patrimoine) ou de classement (art. L.622-1) au titre des monuments historiques.

Dans le cadre du récolement décennal, l'ensemble de ces dépôts, réalisés entre 1999 et 2006, a été vérifié, complété et validé par les conservateurs des Antiquités et Objets d'Art du département des Deux-Sèvres en lien avec le service des Monuments Historiques.

Conformément à la note circulaire en date du 4 mai 2016 de la direction générale des Patrimoines (direction des Musées de France), cet ensemble entre dans le cadre de la régularisation du post-récolement.

Dans ce cadre seront également réalisées ou réactualisées les conventions de dépôt avec les collectivités concernées.

Liste des biens :

-D.999.44.7 : calice, vermeil, MO MR non identifié, Poitiers, 1666 ou 1691, provient de la commune d'Airvault, arrêté de classement en date du 26.04.2011

-D.999.44.3 : calice, argent, MO inconnu, Paris, 1654, église Notre-Dame du Breuil-Bernard, arrêté de classement en date du 21.03.2011

-D.999.44.15 : calice, argent MO Jean Decerzières, Thouars, 1704-1733, église Saint-Léger de Chanteloup, inscription en date du 07.02.2008

-D.999.44.24 : baiser de paix, argent, MO Claude Grollier, Poitiers, 1789-1791, église Saint-Laurent de la Chapelle-Saint-Laurent, arrêté de classement en date du 08.11.2001

-D.999.44.9.1 & D.999.44.9.2 : calice et patène, argent, MO Henri Hardye, Angers, 1650-1652, église Saint-Jean-Baptiste de Combrand, arrêté de classement en 2007

-D.999.44.14.1 & D.999.44.14.2 : calice et patène, argent, MO Nicolas Pommart, Angers, 1650-1652, église Saint-Maixent de Geay, arrêté de classement en 2007

-D.999.44.23 : patène, argent, MO Paul Racomet, Parthenay, 1737-1781, église Saint-Maixent de Geay, arrêté de classement en date du 21.03.2011

-D.999.44.17 : calice, argent, MO RG non identifié, Poitou, 1763, église Saint-Hippolyte de Luché-sur-Brioux, arrêté de classement en date du 21.03.2011

-D.999.44.18 : calice, argent, attribué au MO Daniel Montault, Thouars, 1762, église Saint-Germain de Noirliou, arrêté de classement en 2007

-D.999.44.6 : calice, argent, attribué au MO Charles Grillaud, Poitiers, 1696, église Saint-Martin d'Oroux, arrêté de classement en date du 21.03.2011

-D.999.44.2 : ciboire, argent, MO non identifié, Paris, 1645-1664, église Saint-Porchaire de Pierrefitte, arrêté de classement en 2007

-D.999.44.12 : ciboire, MO EM non identifié, Paris, 1788-1789, arrêté de classement en date du 21.03.2011

-D.999.44.22 : patène, argent, MO inconnu, Angers, 1706-1706, église Saint-Jouin de Saint-Jouin-de-Milly, arrêté de classement en date du 21.03.2011

-D.999.44.20 : ciboire, vermeil, MO Jean Boutin, Parthenay, 1760-1762, église de Chanteloup, arrêté de classement en date du 08.11.2001

-D.999.44.1 : croix de procession, argent, MO Charles Grillaud, Poitiers, 1702, église de Chanteloup, arrêté de classement en date du 08.11.2001

-D.999.44.4 : croix de procession, argent, MO Jean I Renard, Angers, XVIe-XVIIe siècles, église Saint-Sauveur de la Forêt-sur-Sèvre, arrêté de classement en date du 08.11.2001

-D.999.44.19 : calice, argent partiellement doré, MO René I Hardye, Angers, 1623-1625 ou 1628-1631, église Saint-Laurent de la Chapelle-Saint-Laurent, arrêté d'inscription 01.07.1996

-D.999.44.16.1 & D.999.44.16.2 : calice et patène : argent, MO Jacques-Nicolas Biget, Parthenay, 1780-1782, église de Saint-Marsault, arrêté de classement en date du 08.11.2001

-D.999.44.13.1 & D.999.44.13.2 : calice et patène, vermeil, MO FB non identifié, Paris, 1666-1667, arrêté de classement en date du 25.09.1901

-D.999.44.11 : ciboire, argent, MO non identifié, Paris, 1665-1666, chapelle du château de Pugny, arrêté de classement en date du 09.05.1981

-D.999.44.8.1 & D.999.44.8.2 : calice et patène, vermeil, MO Toussaint I Hardye, XVIIe siècle, église paroissiale de Verruyes, arrêté de classement en date du 08.11.2001

-D.999.44.21.1, D.999.44.21.2 & D.999.44.21.3 : plateau et deux burettes, vermeil, MO Claude de Rosnel, Paris, XVIIe siècle, château de Pugny, arrêté de classement en date du 25.09.1901

-D.999.44.5 : calice, attribué au MO René I Hardye, Angers, 1616-1645, église de la Forêt-sur-Sèvre, arrêté de classement en date du 08.11.2001

-D.995.1.1 : targette de fenêtre, fer forgé, 1550, château de Coulonges-sur-L'Autize, arrêté de classement en date du 03.09.1997

-D.2016.0.1 : tableau, « l'Éducation de la Vierge », huile sur toile, 1817, église Notre-Dame de Niort, arrêté d'inscription 18.02.1999

-D.2016.0.2.1 à D.2016.0.2.5 : ensemble de paramentique comprenant une chasuble, un manipule, une étole, une bourse, un voile de calice, XVIe siècle, église Saint-Maixent de Souché, arrêté de classement en date du 25.09.1901 pour chasuble, manipule, étole et bourse et 09.05.1981 pour le voile de calice.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider les 26 dépôts d'objets mobiliers classés ou inscrits au titre des monuments historiques par la Commission des Antiquités et Objets d'Art du Département des Deux-Sèvres au musée Bernard d'Agesci à Niort, pour régularisation,
- Autoriser l'inscription de ces objets à l'inventaire des musées d'Agglomération avec un numéro de dépôt,

- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer tous les documents administratifs afférents au dépôt de ces objets.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

MUSEES – MISE EN VENTE DU LIVRE "LE VIEUX NIORT PAR L'IMAGE" DE PAUL GALTEAUX DANS LES BOUTIQUES DES DEUX MUSEES BERNARD D'AGESCI ET DU DONJON

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOIR à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

MUSEES – MISE EN VENTE DU LIVRE "LE VIEUX NIORT PAR L'IMAGE" DE PAUL GALTEAUX DANS LES BOUTIQUES DES DEUX MUSEES BERNARD D'AGESCI ET DU DONJON

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Paul Galteaux, érudit et artiste, a offert au musée de la Société du Costume Poitevin (sis au musée du Donjon à partir de 1896) une collection de dessins et aquarelles représentant les anciens monuments de la ville de Niort et de nombreux motifs d'architecture relevés dans des endroits publics ou chez des particuliers.

Cette collection inédite de 4 volumes que le musée avait fait relier a été à la disposition du public au début du 20ème siècle, au Donjon puis à la bibliothèque municipale de Niort. Les documents ont ensuite été déposés au musée Bernard d'Agesci pour conservation, avec aujourd'hui une grande fragilité constatée.

L'ouvrage édité par Geste Editions restitue près de 150 planches originales d'un travail unique et personnel d'un Niort oublié. Ces planches signées sont annotées par l'artiste, les lieux représentés sont localisés et datés (de 1890 à 1922). Les planches s'intercalent avec des textes organisés dans des pages cadrées et tracées par l'auteur au crayon de mine de plomb surmonté d'un coloris rouge.

Geste Editions vient d'éditer 800 ouvrages dont 300 acquis par la CAN (budget musées) à destination des boutiques des musées d'Agglomération. Chaque ouvrage sera vendu au prix de 30 euros ttc. Une opération de communication pour le lancement de l'ouvrage est organisée à la librairie des Halles à Niort.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la mise en vente des ouvrages « Le vieux Niort par l'image de Paul Galteaux » aux boutiques des deux musées d'Agglomération, au prix unitaire de 30 euros ttc.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS – APPEL A PROJETS EN DIRECTION DES COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA CAN POUR LA SEMAINE EUROPEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2017

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOURE à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS – APPEL A PROJETS EN DIRECTION DES COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA CAN POUR LA SEMAINE EUROPEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2017

Madame **Dany BREMAUD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Semaine européenne du Développement Durable se déroule chaque année du 30 mai au 5 juin 2017. Elle constitue un événement emblématique, sur le plan national mais également aux niveaux régional et local puisqu'elle représente l'occasion pour les collectivités territoriales de sensibiliser la société civile : citoyens, entreprises et associations aux différents enjeux du développement durable (protection des ressources naturelles, renforcement de la cohésion sociale, lutte contre le changement climatique...).

Depuis 2015, en lien avec le Réseau Développement Durable des communes, la CAN lance un appel à projets en direction des communes pour soutenir l'organisation d'événements et les initiatives communales. Ainsi, sur les deux premières éditions, 15 communes au total ont participé, permettant de sensibiliser plus de 2 000 citoyens aux enjeux du développement durable.

Fortes des deux éditions précédentes, la CAN souhaite renouveler l'opération en lançant un nouvel appel à projets pour la Semaine du développement durable 2017, dont le règlement, annexé à la présente délibération, précise les conditions et modalités.

La CAN apportera ainsi une aide financière à hauteur de 500 € maximum par commune, bonifiée dans le cas où plusieurs communes décident de s'associer pour organiser un événement, ainsi qu'une assistance logistique, méthodologique et un appui dans la création et la diffusion des supports de communication.

Des crédits de fonctionnement seront inscrits au budget primitif 2017, soit une enveloppe globale de 6 000 € pour accompagner financièrement les communes.

Considérant que cet appel à projets en direction des 45 communes participe à l'émergence d'une dynamique territoriale autour des enjeux du développement durable

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Autoriser le lancement de l'appel à projets considéré, en direction des 45 communes du territoire dans le cadre de la semaine européenne du Développement Durable 2017;

- Approuver le règlement de l'appel à projets annexé à la présente délibération ;
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer, le cas échéant, les documents afférents à sa mise en œuvre;
- Autoriser le versement de la somme d'un montant maximum de 500 €, bonifiée le cas échéant, au prorata des dépenses engagées pour chacune des communes sélectionnées dans le cadre de cet appel à projets

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Dany BREMAUD

Vice-Présidente Déléguée

**APPEL A PROJET A L'ATTENTION DES COMMUNES DE
LA CAN**
Semaine européenne du Développement Durable
Du 30 mai au 5 juin 2017

REGLEMENT

Préambule

Semaine européenne du Développement Durable : un événement majeur

Chaque année, le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie invite les entreprises, les associations, les services publics, les collectivités, les établissements scolaires, les citoyens à promouvoir, du 30 mai au 5 juin, les principes du développement durable. L'objectif de cette opération est de sensibiliser les acteurs des territoires aux enjeux du développement durable et inciter chacun à adopter des comportements plus responsables.

Une opération relayée par la CAN

Depuis 2015, la CAN lance en direction des 45 communes du territoire un appel à projet « Semaine du développement durable », pour les soutenir et les accompagner dans l'organisation d'événements à destination du grand public. Le bilan des deux premières éditions enregistre une participation de 15 communes, et des événements qui ont permis de sensibiliser 2 000 citoyens aux enjeux du développement durable.

Objet de l'appel à projets

Pour sa 3^{ème} édition, la CAN lance un nouvel appel à projets « Semaine du développement durable 2017 » en direction des 45 communes de son territoire, en vue de soutenir la dynamique territoriale autour du développement durable.

La thématique définie à l'occasion de cette semaine est la suivante : « *Réduisons nos consommations !* ». Une attention particulière sera portée cette année sur la prise en compte du public jeune dans l'événement.

Objectifs poursuivis par la CAN

- **Soutenir les actions portées par les communes de la CAN**

Cet appel à projet vise à créer une émulation territoriale autour du développement durable, et valoriser les actions exemplaires existantes et/ou nouvellement créées par les communes à travers le soutien de la CAN.

- **Favoriser le partenariat et la co-organisation des événements entre les communes**

La CAN souhaite soutenir la collaboration entre les communes, en les incitant à se regrouper pour organiser un événement.

- **Mobiliser tous les publics, et notamment les jeunes générations**

La CAN souhaite mettre en lumière pour la Semaine du développement durable 2017 l'association du public jeune dans la prise en compte des enjeux du développement durable.

Vous souhaitez participer à la Semaine européenne du Développement Durable 2016 ?

Étape 1 : Planifiez du 30 mai au 5 juin 2017 un événement s'inscrivant dans la thématique 2017 définie par la CAN : « Réduisons nos consommations ! »

Tous les projets candidats devront respecter les conditions d'éligibilité suivantes :

- S'inscrire dans la thématique 2017
- Porter :
 - o Soit sur une **action existante en vue de la pérenniser ou de la renforcer**
 - o Soit faire l'objet **d'une action nouvelle**
- Etre programmée pendant la Semaine européenne du Développement Durable 2017 (du 30 mai au 5 juin 2016)

Une attention particulière dans la sélection des candidatures sera portée en 2017 sur la **prise en compte du public jeune dans l'événement**.

Les communes choisissant de se grouper et de co-organiser un événement bénéficieront chacune d'une bonification à hauteur de 10% du montant du versement maximum d'aide fixé à 500€, soit 550€ par commune.

Étape 2 : Faites-nous connaître votre projet, en remplissant le dossier ci-joint et en le transmettant au service Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) avant le **28 janvier 2017**.

Veillez à expliquer clairement et précisément les objectifs du projet, le pilotage mis en place pour son organisation et le planning de réalisation. Un plan de financement devra impérativement être joint au dossier. Les communes présentant un dossier incomplet seront invitées à transmettre les pièces manquantes, en vue de garantir l'instruction.

Le projet devra être transmis avant la date butoir (28 janvier 2017) :

- Par mail : veronique.prunotto@agglo-niort.fr
- ou par courrier (le cachet de la poste faisant foi) :

CAN – Service Responsabilité Sociétale des Organisations
140 rue des Equarts CS 28770
79027 NIORT cedex

Les 12 premiers dossiers reçus seront les 12 dossiers instruits, sous réserve de respecter les conditions d'éligibilités définies dans l'étape 1.

Étape 3 : Le dossier sera instruit par les services de la CAN et les résultats communiqués aux communes **au plus tard le 8 février 2017**.

Les projets retenus seront communiqués par mail auprès des membres du Réseau développement durable des communes de la CAN, ainsi que des 45 mairies.

Le service Responsabilité Sociétale des Organisations prendra ensuite contact par téléphone avec les lauréats de l'appel à projet.

Étape 4 : Les lauréats seront conviés **mi-février 2017** à une réunion de travail avec les services compétents de la CAN pour partager le projet.

Les élus référents au développement durable des communes lauréates, ainsi que tout autre élu et/ou personnel de la commune, seront conviés à une réunion en présence des services identifiés de la CAN, pour présenter l'action et son organisation, en vue d'arrêter les modalités de travail entre la CAN et les communes pour mettre en œuvre le projet.

Modalités d'accompagnement

12 dossiers, au maximum, sont admissibles. Les premiers dossiers reçus, sous réserve de respecter les conditions d'éligibilités définies dans l'étape 1, seront instruits.

Les communes dont les dossiers sont retenus, bénéficient de l'accompagnement des services de la CAN dans les domaines suivants :

- Participation financière à hauteur de 500 € maximum par projet, bonifié de 10% en cas d'association avec d'autres communes
- En matière de communication :
 - la CAN communiquera via ses supports avec :
 - Parution dans Territoires de Vie de mai-juin
 - Parution sur le site Internet de la CAN
 - Organisation d'une conférence de presse pour présenter le programme
 - la CAN travaillera avec les communes pour proposer des éléments de communication avec :
 - Une affiche « semaine du développement durable 2017 » pour les communes n'ayant pas les moyens de produire des supports, et souhaitant utiliser le support de la CAN
 - Le logo CAN + logo Semaine du développement durable 2017 + bannière « Semaine du développement durable de Niortagglo » à intégrer obligatoirement pour les communes souhaitant créer leurs propres visuels

Les frais d'impressions restent à la charge des communes lauréates

- Assistance des services de la CAN dans l'organisation de l'événement (appui méthodologique, aide à la recherche de partenaires, aide logistique pour la mise en place des animations,...)

Pour toutes informations concernant l'appel à projet :

- Clemence DIOT, Chef de projet : 05.17.38.80.12 ou clemence.diot@agglo-niort.fr
- Véronique PRUNOTTO, Animatrice développement durable : 05.17.38.80.22 ou veronique.prunotto@agglo-niort.fr
- Béatrice GOUIN, Conseillère énergie : 05 17 38 80 11 ou beatrice.gouin@agglo-niort.fr

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

ASSAINISSEMENT – ADOPTION DES TARIFS DES REDEVANCES EAUX USEES, EAUX PLUVIALES ET DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A COMPTER DU 1ER JANVIER 2017

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOURE à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

ASSAINISSEMENT – ADOPTION DES TARIFS DES REDEVANCES EAUX USEES, EAUX PLUVIALES ET DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A COMPTER DU 1ER JANVIER 2017

Monsieur **Alain GRIPPON**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La présente délibération a pour objet de fixer les tarifs relatifs :

- aux redevances d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées
- aux redevances de branchements et contrôles d'eaux usées et pluviales
- à la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC)
- aux locations de matériels et interventions de personnel.

Il est tenu compte de la programmation pluriannuelle des investissements, de la prospective financière, de l'évolution des contraintes réglementaires et de l'incertitude des volumes d'eau consommés. L'augmentation de la redevance d'assainissement collectif (part fixe et parts variables) est fixée à 2 % pour 2017, les autres redevances augmentent de 2,5 %.

Les grilles tarifaires sont précisées ci-dessous.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter les redevances d'assainissement des eaux usées et pluviales ainsi que de la PFAC applicables à compter du 1er janvier 2017 figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Motion adoptée par 76 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

Pour : 76
Contre : 0
Abstention : 1
Non participé : 0

Alain GRIPPON

Membre du Bureau Délégué

Tarifs à compter du
01/01/2017

A - Redevances d'assainissement collectif

| | |
|---|--------------|
| A.1 - Part fixe (abonnement) | 35,14 |
| A.2 - Part variable | |
| A.2.1 - de 0 à 20 m ³ | 1,45 |
| A.2.2 - au-delà de 20 m ³ | 1,98 |
| <p><i>Durant les deux années suivant la mise en service du réseau, l'abonné se voit appliquer la simple redevance "SR 2 ans" jusqu'à ce qu'il se raccorde et que ce raccordement soit déclaré conforme par le service Assainissement. Les tarifs de la "SR 2 ans" sont égaux aux tarifs A.2.1 et A.2.2 ci-dessus. En application de l'article 13-2 du règlement d'assainissement collectif de la CAN, la redevance d'assainissement sera majorée de 100% au-delà des 2 ans qui suivent la mise en service du réseau si le raccordement n'est pas effectué dans ce délai ou s'il n'a pas été déclaré conforme.</i></p> | |
| A.3 - Redevances pour déversement en station d'épuration | |
| Matières de vidange, le m ³ | 11,32 |
| Matières grasses, le m ³ | 33,95 |

B - Branchements et contrôles d'assainissement collectif

| | |
|--|--|
| B.1 - Branchements eaux usées | |
| B.1.1 - Premier branchement gravitaire en diamètre 125 ou 150 mm ou en refoulement jusqu'en diamètre 150 mm effectué lors de la pose du collecteur dans la rue pour une <u>parcelle construite (hors dépendances)</u> - partie publique du branchement - l'unité | Gratuit |
| B.1.2 - Premier branchement gravitaire en diamètre 125 ou 150 mm ou en refoulement jusqu'en diamètre 150 mm effectué lors de la pose du collecteur dans la rue pour une <u>parcelle cadastrée non bâtie (ou avec dépendances)</u> - partie publique du branchement - l'unité | 883,05 |
| B.1.3 - Branchement gravitaire en diamètre 125 ou 150 mm ou en refoulement jusqu'en diamètre 150 mm effectué postérieurement à la pose du collecteur dans la rue - partie publique du branchement jusqu'à une longueur de 10 mètres - l'unité - Deuxième branchement et au-delà en diamètre 125 ou 150 mm effectué lors de la pose du collecteur dans la rue <u>à la demande des usagers</u> - l'unité | 2 207,62 |
| B.1.4 - Plus value sur le tarif B.1.3 pour branchement d'une longueur entre 10 et 25 mètres - le mètre | 147,08 |
| B.1.5 - Branchement en diamètre 200 mm effectué postérieurement à la pose du collecteur dans la rue - partie publique du branchement jusqu'à une longueur de 10 mètres - l'unité | 3 201,05 |
| B.1.6 - Plus value sur le tarif B.1.5 pour branchement d'une longueur entre 10 et 25 mètres - le mètre | 186,68 |
| B.1.7 Branchement en diamètre supérieur à 200 mm et/ou d'une longueur supérieure à 25 mètres linéaires et/ou demandes de travaux spécifiques (forage, refoulement, fonçage, suppression de branchement existant) effectués concomitamment ou postérieurement à la pose du collecteur : montant TTC des travaux au vu des tarifs listés dans le bordereau de prix du marché à commandes de travaux d'assainissement en vigueur à la CAN diminué du FCTVA puis majoré de 5% pour la maîtrise d'œuvre | |
| B.2 - Contrôles des branchements | |
| B.2.1 - Premier contrôle d'une installation, contrôle lorsque le précédent contrôle a plus de 20 ans, contrôle suite à travaux de raccordement assainissement dans la propriété et modifiant un profil abonné | Gratuit |
| B.2.2 - Autres contrôles, contrôles incomplets ou impossibles du fait du propriétaire ou de son représentant, absence du propriétaire ou de son représentant | 75,81 |
| B.3 - Facturation des plans de recolement | |
| Facturation à des lotisseurs des plans de recolement des réseaux en cas de non transmission de ces plans au service Assainissement : ces plans seront réalisés par le géomètre titulaire du marché à commandes des prestations topographiques en vigueur à la CAN et suivant les prix listés dans le bordereau de ce marché | Montant TTC de la facture payée au titulaire du marché majoré de 15% pour frais généraux |

Tarifs à compter du
01/01/2017

C - Extension des réseaux d'assainissement collectif - offres de concours

| | |
|---|---|
| Extensions de réseau d'assainissement collectif à la demande d'un usager accompagnée d'une offre de concours : voir modalités décrites au règlement d'assainissement collectif de la CAN. | Montant TTC des travaux diminué du FCTVA puis majoré de 5% pour la maîtrise d'œuvre |
|---|---|

D - Redevances d'assainissement non collectif

| | |
|--|--|
| D.1 Diagnostic des installations existantes programmé par la CAN | 110,38 |
| D.2 Contrôle de la conception, implantation et bonne exécution des nouvelles installations d'ANC | 176,61 |
| D.3 Contrôle de la conception, implantation et bonne exécution des installations d'ANC existantes réalisées moins d'un an après le diagnostic de l'installation et lorsque le diagnostic avait abouti à la nécessité d'une réhabilitation urgente ou non urgente. <i>Le délai d'un an court de la date d'envoi par la CAN du résultat du premier diagnostic à la date de demande par le particulier d'un nouveau contrôle après travaux.</i> | Gratuit : - en dehors des procédures de vente d'immeubles - sous réserve que les travaux réalisés aboutissent à un résultat de conformité |
| D.4 Contrôle du bon fonctionnement des installations d'ANC existantes | 99,34 |
| D.5 Etat des lieux en cas de vente d'immeuble, autres diagnostics à la demande du propriétaire | 165,57 |
| <i>La date d'application des tarifs ci-avant est la date de dépôt de la demande de travaux ou de contrôle auprès du service Assainissement. La redevance est facturée après réalisation du service.</i> | |
| En application de l'article 6 du règlement du SPANC de la CAN et de l'article L1331-8 du CSP, la redevance d'assainissement non collectif sera majorée de 100% en cas d'absence ou de refus par l'utilisateur de l'exécution des contrôles réglementaires par les agents du SPANC. | |

E - Location de matériel - intervention de personnel

| | |
|--|--------------|
| E.1 Aspiratrice, hydrocureuse ou engin combiné (hors personnel) - l'heure | 41,87 |
| E.2.1 Coût horaire moyen catégorie C administratif | 20,00 |
| E.2.2 Coût horaire moyen catégorie C technique (dont chauffeurs et égoutiers) | 20,00 |
| E.2.3 Coût horaire moyen catégorie B administratif | 25,00 |
| E.2.4 Coût horaire moyen catégorie B technique | 25,00 |
| E.2.5 Coût horaire moyen catégorie A administratif | 38,00 |
| E.2.6 Coût horaire moyen catégorie A technique | 44,00 |
| E.3 Forfait intervention hydrocureuse en période d'astreinte (du lundi au vendredi de 17h à 8h, les week-end et jours fériés) - en sus des tarifs E1 et E2 | 59,97 |
| E.4 Passage caméra dans les réseaux (hors personnel), l'heure | 19,25 |

1 - PFAC "domestique" Art. L1331-7 Code de la santé publique

| | Tarifs et taux à compter du 01/01/2017 |
|----------------------------------|--|
| F - Pavillons individuels | |
| Valeur moyenne ANC | 5 515,78 € |
| Taux de participation | 10,00% |
| F1 Tarif unitaire | 551,58 € |

Pour les extensions, telles que définies au paragraphe G, le tarif au m² de plancher applicable est le tarif G1 ci-dessous.

G - Immeubles collectifs d'habitation et leurs extensions

Sont considérés comme immeubles collectifs d'habitation, les immeubles ayant plus d'un logement ainsi que les opérations d'habitat groupé.

La PFAC est calculée à partir de la surface de plancher mentionnée au permis de construire, de la valeur moyenne du m² d'assainissement non collectif et du taux de participation retenu par la collectivité. Elle est également appliquée aux extensions d'immeubles dès qu'il y a création d'une unité au moins de logement et, que ces extensions comportent des installations sanitaires qui doivent être raccordées au branchement d'assainissement existant ou à un nouveau branchement à construire.

| | |
|--------------------------------------|---------------|
| Valeur moyenne ANC au m ² | 55,16 € |
| Taux de participation | 10,00% |
| G1 Tarif au m² | 5,52 € |

H - Lotissements

A l'intérieur des lotissements, les réseaux et branchements d'assainissement sont réalisés par le lotisseur. Le service Assainissement de la CAN exécute les prolongements de réseaux et les branchements sur le domaine public.

La PFAC est facturée au lotisseur. Pour chaque lot, le tarif de la PFAC est égal au tarif F1 applicable à un pavillon individuel.

| | |
|--------------------------|-----------------|
| H1 Tarif unitaire | 551,58 € |
|--------------------------|-----------------|

Pour les masses et lots hors zones d'activités, destinés à un usage autre que l'habitat individuel (habitat groupé, collectifs...) la PFAC est facturée au lotisseur sur la base de 50% du taux de participation applicable aux immeubles collectifs avec prise en compte du tarif au m² applicable à ces mêmes immeubles.

Pour les zones d'activités, la PFAC n'est pas demandée à l'aménageur mais aux propriétaires des immeubles raccordés selon les modalités décrites ci-dessous pour les "assimilés domestiques".

Les lots qui n'auraient pas été facturés au lotisseur lors du raccordement du terrain aménagé au réseau public, feront l'objet d'une facturation à chaque propriétaire.

2 - PFAC "assimilés domestiques" Art. L1331-7-1 Code de la santé publique

| | | |
|---|------------------------------|---------------|
| Valeur moyenne ANC au m ² | | 55,16 € |
| Hébergement hôtelier | <i>Taux de participation</i> | 15,00% |
| Etablissements sanitaires | <i>Taux de participation</i> | 15,00% |
| Bureaux | <i>Taux de participation</i> | 10,00% |
| Commerce | <i>Taux de participation</i> | 10,00% |
| Artisanat | <i>Taux de participation</i> | 10,00% |
| Industrie | <i>Taux de participation</i> | 10,00% |
| Etablissements culturels, sportifs, de loisirs, sociaux, d'enseignement | <i>Taux de participation</i> | 7,50% |
| Exploitation agricole ou forestière | <i>Taux de participation</i> | 1,00% |
| Entrepôts | <i>Taux de participation</i> | 1,00% |
| Les taux sont applicables à la totalité de la surface de plancher. Ils sont également applicables à toute extension d'immeuble. | | |
| Installations de type provisoire à usage d'habitation (mobile home, chalet, bungalow, yourte, camping-car, caravane, tente...) situées sur un terrain public ou privé (camping, aire d'accueil de gens du voyage, aire de camping-car, parcelle préviée...) : | | |
| - application du tarif F1 correspondant à un pavillon individuel par tranche* de trois emplacements raccordés individuellement au réseau public de collecte ; | | |
| - application du tarif F1 correspondant à un pavillon individuel par tranche* de six emplacements non raccordés individuellement au réseau public de collecte (en cas de sanitaires collectifs). | | |
| *Si le nombre d'emplacements est impair, le tarif appliqué est celui de la tranche immédiatement supérieure (exemple : application de 5 fois le tarif F1 pour 29 emplacements non raccordés individuellement). | | |
| Toilettes publiques : application du tarif F1 correspondant à un pavillon individuel par bloc sanitaire. | | |

3 - Dispositions communes

Démolition et reconstruction d'immeubles

Pour les opérations de construction d'immeubles faisant l'objet au préalable d'une démolition partielle ou totale d'immeubles préexistants, la surface de plancher de l'opération servant de base au calcul de la PFAC, est obtenue en soustrayant de la surface de plancher nouvelle créée, la surface de plancher faisant l'objet de la démolition. En cas de résultat négatif, aucune PFAC n'est appliquée.

Changement d'affectation d'immeubles

En cas de changement d'affectation d'immeubles (exemple : transformation d'un entrepôt en bureaux), le taux de participation de PFAC applicable à la surface de plancher est obtenu en soustrayant du taux du futur immeuble, le taux de l'immeuble existant. En cas de résultat négatif, aucune PFAC n'est appliquée.

Projets exceptionnels

Pour les projets exceptionnels dont le montant des travaux sur le domaine public nécessaires au raccordement des installations apparaît disproportionné au regard de l'intérêt général, la CAN peut décider par délibération de ne pas appliquer la PFAC et demander au pétitionnaire de payer le prix de revient réel du raccordement, dans les cas où l'assainissement non collectif serait exclu.

Offres de concours

La PFAC n'est pas due lorsque le propriétaire a financé entièrement les travaux de raccordement de son immeuble (extension de réseau) par le biais d'un concours financier accepté par délibération de la CAN.

Facturation des travaux de branchement

Les travaux de branchement sur le domaine public, exécutés par le service assainissement de la CAN, sont facturés en sus de la PFAC selon les tarifs adoptés par délibération et dans la limite des plafonds fixés par la réglementation.

Gratuité de la PFAC

La PFAC n'est pas appliquée aux propriétaires d'immeubles qui ont financé une installation d'épuration individuelle, ou sa mise aux normes, et dont la conception et la réalisation ont été déclarées conformes à la réglementation par le SPANC, dans les 10 ans précédant la mise en service d'un nouveau réseau.

La PFAC n'est pas due si le pétitionnaire a payé le branchement (défini au B.1.1) au raccordement public antérieurement à 2015.

Tarifs à compter du
01/01/2017

I - Branchements effectués lors de la pose du collecteur

| | |
|--|----------|
| I.1 Branchement eaux pluviales effectué en même temps que le branchement eaux usées - les deux branchements étant effectués dans la même tranchée jusqu'à une longueur de 10 mètres linéaires | |
| I.1.1 diamètre 150 mm - l'unité | 489,91 |
| I.1.2 diamètre 200 mm - l'unité | 554,39 |
| I.1.3 diamètre 250 mm - l'unité | 845,16 |
| I.1.4 diamètre 300 mm - l'unité | 974,14 |
| I.2 Branchement effectué sur réseaux eaux pluviales et unitaires - en tranchée spécifique | |
| I.2.1 diamètre 150 mm - l'unité | 1 167,62 |
| I.2.2 diamètre 200 mm - l'unité | 1 299,99 |
| I.2.3 diamètre 250 mm - l'unité | 1 364,48 |
| I.2.4 diamètre 300 mm - l'unité | 1 560,22 |

J - Branchements effectués postérieurement à la pose du collecteur

| | |
|---|----------|
| J.1 Branchement eaux pluviales concomitamment au branchement eaux usées - les deux branchements étant effectués dans la même tranchée jusqu'à une longueur de 10 mètres linéaires Ou : Branchement pour le rejet des eaux traitées provenant des systèmes d'assainissement non collectif dans le réseau pluvial sous trottoir | |
| J.1.1 diamètre 150 mm - l'unité | 648,30 |
| J.1.2 diamètre 200 mm - l'unité | 810,10 |
| J.1.3 diamètre 250 mm - l'unité | 1 004,69 |
| J.1.4 diamètre 300 mm - l'unité | 1 133,68 |
| J.2 Branchement effectué sur réseaux eaux pluviales et unitaires - en tranchée spécifique Ou : Branchement pour le rejet des eaux traitées provenant des systèmes d'assainissement non collectif dans le réseau pluvial sous chaussée | |
| J.2.1 diamètre 150 mm - l'unité | 1 638,28 |
| J.2.2 diamètre 200 mm - l'unité | 1 688,06 |
| J.2.3 diamètre 250 mm - l'unité | 1 780,84 |
| J.2.4 diamètre 300 mm - l'unité | 1 875,88 |
| J.3 Raccordement avec pièce de piquage et rotule intégrée et orientable suite à la demande du maître d'ouvrage voirie pour pose d'une future antenne pour raccorder une grille/bouche avaloir (hors canalisation, hors cheminée et accessoire de voirie) | |
| J.3.1 diamètre 150 mm - l'unité | 900,00 |
| J.3.2 diamètre 200 mm - l'unité | 950,00 |
| J.3.3 diamètre 250 mm - l'unité | 1 050,00 |
| J.3.4 diamètre 300 mm - l'unité | 1 150,00 |
| J.4 Antenne pour raccordement d'une grille/bouche avaloir, à la demande du maître d'ouvrage voirie, incluant piquage, canalisation (hors cheminée et accessoire de voirie) | |
| J.4.1 diamètre 150 mm - l'unité | 1 150,00 |
| J.4.2 diamètre 200 mm - l'unité | 1 300,00 |
| J.4.3 diamètre 250 mm - l'unité | 1 495,00 |
| J.4.4 diamètre 300 mm - l'unité | 1 625,00 |

K - Branchements pour une longueur supérieure à 10 mètres linéaires

| | |
|--|--------|
| K.1 Plus-value sur les tarifs I et J pour une longueur supérieure à 10 mètres linéaires et jusqu'à 25 mètres linéaires | |
| K.1 diamètre 150 mm - le mètre | 147,08 |
| K.2 diamètre 200 mm - le mètre | 186,68 |
| K.3 diamètre 250 mm - le mètre | 196,86 |
| K.4 diamètre 300 mm - le mètre | 221,76 |
| K.2 Branchements en diamètre supérieur à 300 mm et/ou d'une longueur supérieure à 25 mètres et/ou demandes de travaux spécifiques (forage, refoulement, fonçage, suppression de branchement existant) effectués concomitamment ou postérieurement à la pose du collecteur | |
| Montant TTC des travaux au vu des tarifs listés dans le bordereau de prix du marché à commandes de travaux d'assainissement en vigueur à la CAN diminué du FCTVA puis majoré de 5% pour la maîtrise d'œuvre | |

La date d'application des tarifs ci-dessus est la date de dépôt de la demande de travaux auprès du service

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES – ACQUISITION ET RETROCESSION DE TERRAINS POUR LA REALISATION D'UN BASSIN DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES - RUE DES COMBES A CHAURAY

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOURE à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES – ACQUISITION ET RETROCESSION DE TERRAINS POUR LA REALISATION D'UN BASSIN DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES - RUE DES COMBES A CHURAY

Monsieur **Joël MISBERT**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre des travaux programmés concernant l'aménagement d'un bassin de traitement des eaux pluviales rue des Combes à Chauray, il est nécessaire d'acquérir en totalité la parcelle de terrain cadastrée AI 125 d'une superficie de 29 663 m² appartenant à M. et Mme Pierre JUBIEN ainsi qu'une partie de la parcelle de terrain cadastrée AI 123 pour une superficie d'environ 4 732 m² appartenant à M. et Mme BOUDRIE Jean-Claude.

Un accord est intervenu avec les propriétaires pour une acquisition des terrains au prix de 0,28 €/m², conformément à l'avis de France Domaine, sachant que les superficies exactes seront déterminées par un géomètre-expert.

De plus, en contrepartie du manque à gagner généré par le découpage de la parcelle initiale AI 123, il a été convenu avec M. BOUDRIE que la CAN lui restitue une partie de l'extrémité de la parcelle AI 125 pour une superficie d'environ 7 308 m² qui sera exploitée par M. François LARCHER.

D'autre part, afin de rendre accessible à l'exploitant cette nouvelle emprise enclavée, située en bout du bassin projeté, il est prévu de mettre en place une servitude de passage depuis la rue des Combes, sur la parcelle AI 125.

La parcelle AI 125 étant actuellement exploitée par la SCEA la Sergenterie, M. Sylvain LARCHER, la CAN versera à ce dernier un montant de 11 674,80 € au titre des indemnités d'éviction et une indemnité liée aux pertes de récoltes d'un montant de 4 648,19 €.

La parcelle AI 123 étant exploitée par M. François LARCHER, la CAN lui versera une indemnité liée à tous les préjudices causés sur ce terrain (futures récoltes, gêne et troubles divers) d'un montant total de 2 514,88 €.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver les acquisitions et restitution de terrains décrites ci-dessus ;
- Verser les indemnités liées à ces acquisitions qui sont dues aux exploitants ;
- Autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer les actes notariés à intervenir sachant que tous les frais liés à ces acquisitions seront pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président

Proposition d'acquisition des terrains AI 125 et AI 123 par la CAN
 Pour la réalisation d'un bassin d'orage



LEGENDE

-  Cession CAN-> BOUDRIE
Surface: 7308 m²
-  Acquisition JUBIEN -> CAN
Parcelle AI 125 (29663m²)
-  Acquisition partielle (4732m²)
BOUDRIE->CAN
Parcelle AI 123 (6636m²)
-  Stockage terre végétale
Surface: 1904 m²

ECHELLE: 1/2000

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

ORGANISATION DE L'ESPACE – CONVENTION -CADRE EPF-CAN "ACTIONS CENTRES-BOURGS ET CENTRES-VILLES"

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOURE à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

ORGANISATION DE L'ESPACE – CONVENTION -CADRE EPF-CAN "ACTIONS CENTRES-BOURGS ET CENTRES-VILLES"

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais et l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes (EPFPC) ont formalisé leur partenariat par une convention-cadre délibérée le 14 décembre 2015 afin de garantir l'intervention de l'EPFPC en faveur de la maîtrise foncière sur le long terme. L'objectif poursuivi était de se doter des outils nécessaires pour appréhender la maîtrise foncière, démarche indispensable et préalable à la mise en œuvre de tout projet d'aménagement.

En complémentarité de ce premier accord de partenariat, et au regard des enjeux du territoire pour la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes, la CAN souhaite établir une nouvelle convention-cadre avec l'EPFPC. Elle permettra à chaque Commune, en concertation avec la CAN, de passer une convention opérationnelle avec l'EPFPC pour engager la maîtrise et le portage foncier dans le cadre du réaménagement des quartiers stratégiques, de la reconquête de friches et de quartiers dégradés, ou encore le traitement d'îlots etc.

Une phase d'étude de faisabilité préalable avec la définition des axes stratégiques relatifs au projet d'aménagement pourra aussi s'inscrire au sein de ces conventions opérationnelles.

Ce partenariat doit bien évidemment contribuer aux objectifs du PLH 2016-2021, servir les démarches en cours de planification (révision du SCoT et d'élaboration d'un PLUiD), et soutenir le développement et l'aménagement des cœurs de villes et de bourgs des 45 communes de la CAN.

La convention opérationnelle qui en découlera, s'appuiera sur les attentes de développement des centres ruraux et urbains en fonction de leurs spécificités (services, commerces de proximité, logements, renforcement des éléments patrimoniaux et paysagers significatifs etc.) et permettra de poser le cadre d'intervention de l'EPFPC sur les domaines suivants :

- Etude de définition et de faisabilité du projet d'aménagement urbain envisagé sur le périmètre considéré ;
- Stratégie d'action foncière en matière de maîtrise et de portage pour la commune ou la communauté d'agglomération ;
- Programme de réhabilitation des équipements publics et de rénovation des espaces publics ;
- Axes de développement de l'économie et des services publics ;

- Modalités de construction ou de réhabilitation de logements.

Ainsi, à travers cette convention, la CAN donne un cadre d'intervention à l'EPFPC sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Les communes pourront attirer des opérateurs immobiliers dans le cadre du futur programme communautaire (PIG et OPAH-RU) pour intervenir sur l'habitat ancien privé et développer de nouveaux produits immobiliers adaptés pour les populations locales.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention annexée,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention et tout document afférant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques BILLY

Vice-Président Délégué

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

ORGANISATION DE L'ESPACE – CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE EPF-CAN-VILLE DE NIORT POUR LA STRUCTURATION DU POLE GARE NIORT ATLANTIQUE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOURE à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

ORGANISATION DE L'ESPACE – CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE EPF-CAN-VILLE DE NIORT POUR LA STRUCTURATION DU POLE GARE NIORT ATLANTIQUE

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Conformément aux conventions-cadres respectivement passées entre l'EPFPC et la CAN les :

- 14 décembre 2015 pour garantir l'intervention de l'EPFPC en matière de maîtrise foncière ;
- 8 décembre 2016 pour assurer une action foncière destinée à favoriser la réhabilitation des centres-villes ou centres-bourgs ;

La commune de Niort, la CAN et l'EPFPC souhaite établir une convention opérationnelle qui leur permette d'engager une vaste réflexion sur le réaménagement du quartier Gare Niort-Atlantique.

Cette convention a pour objectif d'accompagner la démarche en cours de restructuration et de développement du quartier de la gare à travers 6 axes principaux :

- **Des enjeux fonciers** : Prendre la dimension foncière des éléments majeurs du site, des ensembles en difficultés voire à l'abandon, et des secteurs à enjeux pour engager la maîtrise foncière et préparer le futur projet ;
- **Des enjeux liés aux espaces publics, à la qualité paysagère et aux liaisons urbaines avec le centre ancien** : Travailler le site en proximité immédiate de la gare sur ses espaces publics, sa trame paysagère, ses liaisons avec le centre-ville ancien et principalement la place de la Brèche. La liaison Gare-Brèche devra s'inscrire dans une invitation à la découverte du patrimoine urbain ;
- **Des enjeux liés à l'Habitat « in situ » et aux perspectives d'implantations nouvelles pour des résidents ayant un besoin de proximité avec la gare** : Incrire les réflexions en cours par rapport aux enjeux liés à la présence de foncier disponible tout en réorganisant l'offre sur site. La démarche de réflexion sur ce secteur doit interroger la reconversion des ensembles dégradés et des besoins nouveaux à satisfaire en proximité de la gare ;
- **Des enjeux économiques, numériques et d'animation autour de la liaison Gare-Brèche** : Identifier et traduire les demandes liées à la fois au quartier, à l'activité générée par le trafic de la gare TGV et aux perspectives d'implantations sur l'axe Gare-place de la Brèche. Cette réflexion s'appuiera sur une étude des potentialités et des besoins pour renforcer et développer l'activité économique dans ce quartier et créer des emplois dans le secteur tertiaire ou des services. Ce quartier bénéficie de

potentialités techniques favorables à l'implantation d'activités liées au numérique. Les opportunités foncières seront donc étudiées en conséquence ;

- **Des enjeux de mobilité** : Proposer un accès facilité au transport ferroviaire sur des destinations de la ligne Paris-Poitiers-Niort-La Rochelle, inscrire la gare au sein d'un projet capable de répondre aux besoins des Niortais à l'horizon 2020-2030 et répondre aux besoins d'intermodalités ;
- **Des enjeux avec le pôle santé** : Identifier les besoins de développement et de mutation des activités de l'Hôpital et des métiers de la santé pour préparer et organiser le développement et s'inscrire dans la durée.

Ainsi, au regard des grandes thématiques présentées, une stratégie d'aménagement est à mettre en place pour le quartier gare Niort-Atlantique. Il s'agit tout d'abord, à l'appui d'un schéma de développement et d'aménagement du quartier, de s'inscrire dans une perspective de maîtrise foncière.

Cette convention présentera 2 périmètres :

- un périmètre de « veille foncière », sur lequel l'EPF sera pré-mandaté pour réaliser des acquisitions au gré des opportunités et des besoins identifiés de la collectivité ;
- un périmètre d'étude qui intégrera le périmètre de veille au sein d'un espace plus large sur lequel nous engagerons une réflexion sur les opportunités de développement et d'aménagement.

Au cours des études, ces périmètres pourront faire l'objet de modifications en fonction des attendus et des choix opérés par la CAN. A travers cette collaboration, la CAN engage un processus coordonné pour :

- Améliorer le cadre de vie des niortais ;
- Appuyer le développement des entreprises ;
- Répondre aux enjeux de mobilité du territoire.

L'EPF apportera ainsi son savoir-faire en matière d'action sur le foncier et son expérience sur des opérations similaires en Région.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention annexée,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention et tout document afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques BILLY

Vice-Président Délégué



Annexe 1 : règlement d'intervention

CHAPITRE 1. — Les études

La démarche d'études doit permettre de cibler de façon adéquate l'action foncière. Elle permet aussi potentiellement d'alimenter les documents de planification existants et d'avancer vers l'élaboration d'une stratégie foncière pour la collectivité. Tout ou partie des études pourront être menées selon les besoins, elles peuvent être menées en interne par la collectivité ou par l'EPF, ou par un ou plusieurs prestataires.

Les études correspondant aux spécifications des articles 1 à 3 pourront être menées par l'EPF en maîtrise d'ouvrage propre et financées par celui-ci. Le montant est alors comptabilisé dans les dépenses engagées pour la mise en œuvre de la convention. En conséquence, ce montant est répercuté dans le prix de cession ou si aucune acquisition n'a eu lieu, est remboursé par la collectivité au titre des dépenses engagées. Certaines études pourront néanmoins être prises en charge en partie ou intégralement par l'EPF en application du PPI. La collectivité pourra aussi être maître d'ouvrage de l'étude et assistée par l'EPF.

ARTICLE 1. – L'ETUDE DES BESOINS FONCIERS DU TERRITOIRE

Une étude sur les besoins fonciers peut correspondre à l'élaboration d'une stratégie sur une échelle longue ou à une échelle intercommunale. Elle peut servir, avant une démarche de recherche de gisements fonciers ou d'études pré-opérationnelles, à déterminer l'état du marché, les surfaces nécessaires et les unités de projet possibles (collectifs, lotissements denses, ...). Il s'agit d'une analyse centrée autour de la question foncière, qui doit permettre d'affiner les besoins en termes de foncier, quel que soit son usage : habitat, commerce, artisanat, activités médicales, sportives, ... et de donner une cohérence à une échelle large.

Méthodologiquement cette étude peut comporter une phase d'entretiens permettant la qualification de la demande (experts des marchés, bailleurs, promoteurs, élus, agents immobiliers/notaires) croisée avec une analyse des documents d'urbanisme (PLU, PLH, SCOT...) et des études déjà réalisées (Agenda 21...) afin d'affiner les éléments exprimés dans les documents de planification en centrant l'analyse sur la question foncière.

Dans le cas d'un centre-bourg ou d'un centre-ville dégradé, une étude plus précise sur l'attractivité du bourg et des conditions de revitalisation, ou de revalorisation du foncier économique et commercial, pourra être menée.

La Collectivité et l'EPCI signataire le cas échéant transmettront pour la réalisation d'une telle étude à l'EPF l'ensemble des données nécessaires (documents d'urbanisme, DIA, analyse des permis de construire...). Cette étude pourra pour des raisons de simplicité être intégrée à une étude de gisement ou pré-opérationnelle.

Dans le cas où les documents d'urbanisme et de planification recèlent une analyse suffisante, notamment en termes d'analyse de marché et de définition des typologies de produits susceptibles d'être réalisés, de simples compléments pourront être réalisés. Dans ce cas, l'EPF pourra être associé à l'élaboration de ces documents réglementaires et aux études afférentes.

ARTICLE 2. – L'ETUDE DE GISEMENT FONCIER

L'étude de gisement foncier doit permettre d'identifier au sein de l'enveloppe urbanisée de la commune les sites mutables pouvant accueillir une opération d'aménagement en densification ou en renouvellement de l'existant. Elle doit servir à cibler au terme d'une démarche rigoureuse les types de biens suivants :

- Biens vacants, en vente, à l'abandon, pollués
- Dents creuses, Cœur d'îlot, parcelle densifiable, fond de jardin

A la suite de ce repérage une classification des biens en fonction notamment du coût d'acquisition et de la difficulté à acquérir pourra aboutir à une hiérarchisation des secteurs prioritaires d'intervention et une inscription de sites dans les différents périmètres d'intervention de l'EPF.

Dans le cas où une telle étude est prévue pour le PLH ou d'autres documents réglementaires, l'EPF pourra être associé à celle-ci et des études complémentaires pourront être menées en tant que de besoin.

ARTICLE 3. – LES ETUDES PREALABLES A L'OPERATION

L'étude préalable doit permettre, sur des sites déterminés et compris dans les périmètres de la convention, de préciser un projet. Elle peut être menée postérieurement à l'acquisition pour encadrer le choix d'un opérateur ou permettre à la collectivité de déterminer un mode de portage et un phasage adéquats, ou antérieurement pour préciser les conditions d'acquisition et l'assiette d'un éventuel projet. Elle doit servir pour la collectivité à limiter les risques financiers et à optimiser la rentabilité foncière de l'opération.

Elle doit permettre de déterminer :

- Un plan de composition du site
- Un pré-chiffrage à travers un budget prévisionnel des coûts (aménagement, réhabilitation) et des recettes
- Un mode de portage technique et réglementaire, et une définition des éventuels opérateurs susceptibles de porter un projet, ainsi que des financements mobilisables
- Un phasage du projet et des cessions

Elle pourra aussi poser les bases de travail pour l'évolution du document d'urbanisme si cela s'avère réalisable et nécessaire pour la faisabilité de l'opération.

CHAPITRE 3. - Modalités d'intervention de l'EPF au service du projet de la collectivité

ARTICLE 4. – L'ACQUISITION FONCIERE

Conformément à la mission de maîtrise foncière qui lui est confiée par la présente convention, l'EPF s'engage à procéder, avec l'accord de la Collectivité, à l'acquisition par acte notarié des biens inscrits dans les périmètres de réalisation, de façon systématique ou au cas par cas selon les dispositions de l'article 2.

A titre exceptionnel et dérogatoire, l'EPF pourra se porter acquéreur, tout en limitant la durée de portage au maximum, pour l'achat de foncier à la collectivité visant à composer une unité foncière en vue d'une cession groupée à un opérateur, dans le cadre d'une consultation.

Les acquisitions se déroulent selon les conditions évoquées ci-après dans la présente convention, en précisant qu'en application des dispositions figurant dans le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les acquisitions effectuées par l'EPF seront réalisées à un prix inférieur ou égal à l'estimation faite par France-Domaine ou le cas échéant, par le juge de l'expropriation.

Dans le cadre de la présente convention, l'EPF s'engage à transmettre à la Collectivité les attestations notariées des biens dont il s'est porté acquéreur, au fur et à mesure de leur signature.

Quelle que soit la forme d'acquisition, lorsque les études techniques ou les analyses de sols font apparaître des niveaux de pollution, des risques techniques ou géologiques susceptibles de remettre en cause l'économie du projet d'aménagement au regard du programme envisagé, l'EPF et la Collectivité conviennent de réexaminer conjointement l'opportunité de l'acquisition.

Les biens bâtis inoccupés ont vocation à être démolis au plus vite afin d'éviter tout risque d'occupation illégale ou d'accident. Parfois, il peut être opportun de préserver des bâtiments. La Collectivité précisera donc, avant la signature de l'acte authentique, pour chaque acquisition de parcelle bâtie, s'il y a lieu de préserver ou non les bâtiments. Par ailleurs, des études complémentaires (diagnostics techniques, sondages, constat d'huissier...) peuvent être nécessaires.

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre le cas échéant, tous les moyens pour la réinstallation ou réimplantation des occupants et/ou locataires d'activités ou de logement présentant des titres ou droits des biens à acquérir ou acquis, dès lors que ce relogement est nécessaire pour permettre la réalisation du projet, et ce dans des délais compatibles avec la mise en œuvre de la présente convention ;

ARTICLE 5. – LES MODALITES D'ACQUISITION

L'EPF est seul habilité à négocier avec les propriétaires et à demander l'avis de France Domaine. En particulier, la Collectivité ne devra pas communiquer l'avis des Domaines aux propriétaires.

L'EPF engagera une acquisition des assiettes foncières nécessaires à la réalisation du projet arrêté soit par négociation amiable, soit par exercice d'un droit de préemption ou de priorité s'il existe, soit par substitution à la Collectivité sur réponse à un droit de délaissement, soit par expropriation, soit par toutes autres procédures ou moyens légaux.

Le cas échéant, la collectivité s'engage à faire prendre par l'autorité compétente la décision nécessaire à la délégation par la Collectivité à l'EPF, sur les périmètres définis à l'article 2 ou au cas par cas, selon les modalités définies à cet article, des droits de préemption ou de priorité dont elle serait titulaire. Il en sera de même pour la réponse à un droit de délaissement.

Si une autre personne morale est titulaire d'un droit de préemption, de priorité ou de réponse à un droit de délaissement, la Collectivité s'engage à solliciter de cette personne la délégation à l'EPF dans les mêmes conditions.

La Collectivité transmettra l'ensemble des données utiles à la réalisation de la mission de l'EPF : décision instaurant le droit de préemption, décision déléguant l'exercice du droit de préemption à l'EPF et éléments de projets sur les secteurs d'intervention.

Par ailleurs, la finalisation de la maîtrise foncière pourra nécessiter le recours à l'expropriation. S'il est décidé que l'EPF sera bénéficiaire de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), en vue du transfert de

propriété de biens à son profit à l'issue de la procédure, l'EPF et la Collectivité constitueront conjointement le dossier de DUP.

ARTICLE 6. – LA GESTION ET LA MISE EN SECURITE DES BIENS ACQUIS

Les biens acquis par l'EPF et qui ne doivent pas être rapidement démolis et qui ne sont pas occupés au moment de l'acquisition ont vocation à être mis à disposition de la collectivité. Pour toute acquisition, l'EPF proposera donc la mise à disposition à la collectivité sauf disposition particulière justifiée par la nature ou l'état particulier du bien. Sur accord de la collectivité, le bien sera donc mis à disposition de celle-ci. Les dispositions du présent article s'entendent en cas de mise à disposition de la collectivité, sauf mention contraire.

6.1 – Jouissance et gestion des biens acquis

Sauf disposition contraire justifiée par la nature ou l'état particulier du bien et dont l'EPF informerait la Collectivité, les biens sont remis en l'état à la Collectivité qui en a la jouissance dès que l'EPF en devient propriétaire. Cette remise en gestion autorise la Collectivité à utiliser le bien dès lors que son état le permet, sous sa responsabilité exclusive et sous réserve que cela ne retarde en aucun cas la mise en œuvre du projet.

La gestion est entendue de manière très large et porte notamment (et sans que cela soit exhaustif) sur :

- La gestion courante qui comprend notamment la surveillance, l'entretien des biens, les mesures conservatoires le cas échéant : travaux de sécurisation, fermeture des sites, déclaration auprès des autorités de police en cas d'occupation illégale, gestion des réseaux....

La Collectivité désignera auprès de ses services un interlocuteur chargé de la gestion et en informera l'EPF. La Collectivité visitera périodiquement les biens, au moins une fois par trimestre pour les biens non occupés, une fois par an pour les biens occupés et après chaque événement particulier comme les atteintes aux biens, occupations illégales, contentieux, intervention sur le bien...

L'EPF acquittera les impôts et charges de toutes natures dus en tant que propriétaire de l'immeuble ainsi que les éventuelles charges de copropriété. Ces sommes seront récupérées sur le prix de revente.

La commune gèrera les relations avec d'éventuels locataires ou occupants, perception des loyers et redevances, récupérations des charges.

6.1.a. – Biens occupés au moment de l'acquisition

Gestion des locations et occupations

Sauf accord contraire, l'EPF assure directement la gestion des biens occupés lors de l'acquisition. L'EPF perçoit les loyers et charges et assure le paiement des charges d'entretien et de fonctionnement afférentes au bien dont il est propriétaire. Il assure les relations avec les locataires et les occupants.

Cessation des locations et occupations

Sauf accord contraire, l'EPF se charge de la libération des biens. L'EPF appliquera les dispositions en vigueur (légales et contractuelles) selon la nature des baux ou des conventions d'occupation en place, pour donner congés aux locataires ou occupants. L'EPF mettra tout en œuvre, dans la limite des dispositions légales, pour libérer le bien de toute location ou occupation au jour de son utilisation définitive pour le projet de la Collectivité.

En particulier, la Collectivité et l'EPF se concerteront afin d'engager les libérations en tenant compte des droits des locataires et du calendrier de réalisation de l'opération.

Des indemnités d'éviction pourront être dues aux locataires ou occupants pour assurer la libération des lieux et permettre l'engagement opérationnel du projet retenu par la Collectivité. Elles seront prises en charge par l'EPF et intégrées dans le prix de revient du bien.

6.1.b Mises en locations

L'EPF pourra accorder des locations ou mises à disposition à des tiers. Il devra alors s'assurer que les biens qu'il souhaite faire occuper sont dans un état locatif conforme à la réglementation en vigueur.

Les éventuelles occupations ne pourront être consenties que sous les formes suivantes :

- Pour les immeubles à usage d'habitation : les locations seront placées sous l'égide de l'article 40 V de la loi du 6 juillet 1989 (ou tout autre disposition qui s'y substituerait) qui dispose que « les dispositions de l'article 10 de cette même loi, de l'article 15 à l'exception neuvième et dix-neuvième du I, 17 et 17-2 ne sont pas applicables aux logements donnés en location à titre exceptionnel et transitoire par les collectivités locales ».
- Pour les autres immeubles, y compris les terres agricoles : les biens ne pourront faire l'objet que de « concessions temporaires » au sens de l'article L 221-2 du Code l'Urbanisme (ou tout autre disposition qui s'y substituerait) qui indique que les immeubles acquis pour la constitution de réserves foncières... ne peuvent faire l'objet que de concessions temporaires qui ne confèrent au preneur aucun droit de renouvellement et aucun droit à se maintenir dans les lieux lorsque l'immeuble est repris en vue de son utilisation définitive.
- Pour les immeubles ruraux libres de construction : la mise à disposition est placée sous l'égide de l'article 142-6 du code rural et de la pêche maritime.

La durée d'occupation sera strictement limitée à la durée de portage, afin de ne retarder en aucun cas la mise en œuvre du projet.

Dans cette hypothèse, l'EPF fera son affaire personnelle des contrats nécessaires (eau, électricité, gaz, entretien des parties communes, maintenance des ascenseurs, extincteurs...).

Si l'EPF décide de louer ou de mettre à disposition des biens, il encaissera les loyers correspondant qui viendront en déduction du prix de revente, sauf à retenir 5% de leur montant en frais de gestion en cas de difficultés particulières de gestion.

6.1.c. – Dispositions spécifiques aux biens non bâtis

La Collectivité est tenue à la surveillance et à l'entretien du bien. Il s'agit notamment de :

- S'assurer de l'efficacité des dispositifs sécurisants les accès ;
- Vérifier l'état des clôtures et les réparer le cas échéant ;
- Débroussailler, faucher ou tondre régulièrement les espaces végétalisés ; à cet égard, la Collectivité s'engage à effectuer ces actions dans le cadre de pratiques respectueuses de l'environnement ;
- Elaguer ou couper des arbres morts ;
- Conserver le bien en état de propreté ;

6.1.d. – Disposition spécifiques aux biens bâtis à démolir

La Collectivité fera preuve d'une grande vigilance et visitera régulièrement le bien afin d'éviter toute dégradation, pollution, occupation illégale qui pourrait porter atteinte à la sécurité du bâtiment, de bâtiments voisins ou de tiers ou retarder les travaux.

Au besoin, dans le cadre de petits travaux pouvant être réalisés par ses services techniques, elle prendra après accord de l'EPF, les mesures conservatoires appropriées quand celle-ci revêtiront un caractère d'urgence. Dans le cas de travaux plus importants, elle informera immédiatement l'EPF qui fera exécuter les travaux à sa charge. Le coût des travaux sera pris en charge par l'EPF et intégré dans le prix de revient du bien.

6.1.e. – Dispositions spécifiques aux biens bâtis à conserver

Si l'état du bien l'exige, l'EPF en tant que propriétaire procédera aux travaux dits de grosses réparations définies par l'article 606 du Code Civil afin de préserver l'immeuble dans l'attente de sa réhabilitation. La Collectivité visitant le bien s'engage à prévenir rapidement l'EPF de toute réparation entrant dans ce cadre.

Dans la mesure où les biens ne sont pas occupés, ils sont mis à disposition de la Collectivité. Dans ce cas, la Collectivité assure toutes les obligations du propriétaire, informe l'EPF des différents travaux à effectuer, et les réalise après accord de l'EPF.

Il est précisé que dans les situations, où malgré les interventions de mise en sécurité d'un bien, ce dernier venait à se trouver occupé illégalement, l'EPF engagera immédiatement toute procédure contentieuse d'expulsion au plus vite, dans la perspective où une démarche amiable afin de libérer les lieux n'aboutirait pas. À ce titre, l'EPF pourra solliciter l'intervention de la police municipale sur ce bien afin d'engager une démarche amiable avec les occupants.

6.2. – Assurance

L'EPF n'assure que sa garantie en responsabilité civile concernant les biens en portage non mis à disposition de la Collectivité ou d'un tiers. Dans le cas de biens mis à disposition de la Collectivité, celle-ci prend toutes les obligations du propriétaire et doit par la même assurer le bien.

L'EPF, ou dans le cadre d'une mise à disposition la Collectivité, assure également la garantie dommages aux biens pour les biens bâtis destinés à la réhabilitation ou dont la destination n'est pas déterminée au moment de l'acquisition. Il appartient à la Collectivité d'informer l'EPF sur la destination réservée au bien. Par ailleurs, la Collectivité pouvant être gestionnaire du bien, elle informera l'EPF de toute occupation qu'elle effectuera dans les lieux ou de toute location, gratuite ou non, qu'elle concèderait à un tiers et vérifiera que son locataire s'assure en conséquence.

6.3. – Déconstruction, dépollution, études propres au site et travaux divers effectués par l'EPF

Sur les emprises qu'il a acquises, l'EPF pourra réaliser, avec l'accord de la Collectivité, toutes études, travaux, et opérations permettant de remettre un foncier « prêt à l'emploi », à l'exclusion des travaux d'aménagement. Il pourra s'agir notamment de travaux de déconstruction, de remise en état des sols et pré-paysagement, des mesures de remembrement, archéologie préventive, d'opérations de traitement et de surveillance liées à la pollution des sols et du sous-sol et exécutées en vue de leur mise en compatibilité environnementale avec les projets ultérieurs.

Pour l'accomplissement de cette mission de production de foncier, l'EPF pourra solliciter le concours de toute personne dont l'intervention se révélera nécessaire : géomètre, notaire, ingénierie d'études, études, huissier, avocat. Ils seront retenus dans le cadre de marchés, et conformément au Code des Marchés Publics et aux règles internes de l'EPF.

Le cas échéant, il pourra également faire appel aux services techniques des collectivités dans la mesure de leurs compétences.

La Collectivité sera informée des mesures conservatoires et d'une manière générale, des travaux de remise en état des sols.

L'EPF sera alors maître d'ouvrage des travaux ou études décidées et en assumera la charge financière et la responsabilité juridique. Le coût de ces travaux ou études sera cependant reporté sur le prix de vente des biens acquis dans le cadre de la présente convention.

Si la collectivité souhaite procéder elle-même à des travaux sur les biens portés par l'EPF pour son compte, elle devra contacter l'EPF pour définir les modalités et les conditions d'exécution desdits travaux.

ARTICLE 7. – LA CESSION DES BIENS ACQUIS

Les biens acquis sont cédés par l'EPF en fin de portage à la collectivité ou à l'opérateur qu'elle a désigné, seule ou en commun avec l'EPF, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les conditions dans lesquelles peut intervenir en fin de portage la cession à un opérateur visent à éviter tout risque de perte de sens à l'action de l'EPF. A cette fin, une procédure de consultation d'opérateurs pourra être menée, en commun par la collectivité et l'EPF.

Si la collectivité réalise cette consultation, l'EPF assistera la collectivité à chacune des étapes. Il pourra par exemple s'il s'agit d'un appel à projets structuré participer à la réception des candidatures, à la présentation des offres et au choix de l'opérateur. L'EPF gardera comme objectif le maintien des perspectives de cession. Si l'EPF mène la consultation au titre de la convention, la commune sera invitée et associée à chaque étape.

Dans le cas où les terrains ne seraient pas cédés à un opérateur pour la réalisation du projet initialement prévu, la Collectivité rachètera les biens aux conditions fixées par la présente convention et ce, avant la date d'expiration de la présente convention.

Par ailleurs, dans le cas où la Collectivité décide, avant même la réalisation de la première acquisition par l'EPF, d'abandonner l'opération telle que définie dans la présente convention, elle remboursera les dépenses engagées par l'EPF au titre de la Convention.

Si, de sa propre initiative, la collectivité ne réalise pas sur un des biens acquis par l'EPF un projet respectant les engagements définis dans la convention ou fait des biens revendus une utilisation incompatible avec ces engagements, elle est immédiatement redevable envers l'EPF, en sus du remboursement des frais d'actualisation et d'un éventuel remboursement de la minoration foncière perçue, d'une pénalité fixée forfaitairement à 10% du prix de cession hors taxe pour cette opération.

En cas de cession directe de l'EPF à un opérateur, ces obligations postérieures à la cession pourront être transférées en partie à l'opérateur dans l'acte de cession dans la mesure de ses capacités, la collectivité ne pouvant s'exonérer de ses responsabilités au titre de ses compétences en matière d'urbanisme notamment.

ARTICLE 8. – LES CONDITIONS DE LA REVENTE

8.1 - Conditions juridiques de la revente

La Collectivité rachètera ou fera racheter par un ou des opérateurs de son choix, par acte notarié, les immeubles acquis par l'EPF. Ce rachat s'effectuera dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des principes, et des engagements prévus dans la présente convention.

La cession à la demande de la Collectivité à toute autre personne physique ou morale, fera l'objet d'une délibération du conseil municipal qui tirera les conclusions de la consultation préalable conduite pour la désignation du ou des cessionnaires.

L'acquéreur prendra les immeubles dans l'état où ils se trouvent lors de l'entrée en jouissance. Il jouira des servitudes actives et supportera celles passives. Tous les frais accessoires à cette vente seront supportés par lui.

En tant que de besoin, la Collectivité ou l'opérateur désigné se subrogera à l'EPF en demande comme en défense, dans toutes les instances pendantes concernant des biens cédés et ce, devant toutes juridictions.

Il est précisé que les modalités et conditions de cession, à tout opérateur autre que la Collectivité, seront établies conjointement par l'EPF et par la Collectivité sur la base :

- des dispositions de l'article 11 pour préciser les droits et obligations des preneurs ;
- d'un bilan prévisionnel actualisé de l'opération foncière objet de la convention opérationnelle également approuvé par la Collectivité.

8.2 - Détermination du prix de cession

L'action de l'EPF contribue à garantir la faisabilité économique des projets et donc vise à ne pas grever les prix fonciers des opérations sur lesquelles il est amené à intervenir.

De manière générale, dans un souci de ne pas contribuer à la hausse artificielle des prix de référence, le montant de la transaction figurant dans l'acte de revente distinguera :

- ◆ la valeur initiale d'acquisition du bien ;
- ◆ les éléments de majoration du prix liés au portage et à l'intervention de l'EPF.

Les modalités de détermination du prix de cession à la Collectivité ou aux opérateurs présentées ci-après, sont définies au regard des dispositions du PPI 2014-2018 approuvé par délibérations n° CA-2014-01, CA-2014-36, CA-2014-37 et CA 2015-35 des Conseils d'Administration du 4 mars 2014, 23 septembre 2014 et 16 juin 2015.

En dehors de tout dispositif de minoration foncière ou de cofinancement d'études et de travaux, le prix de cession des biens s'établit sur la base du calcul du prix de revient et résulte de la somme des coûts supportés par l'EPF, duquel les recettes sont déduites, dépenses et recettes faisant l'objet d'une actualisation :

- ◆ le **prix d'acquisition** du bien majoré des frais annexes (notaire, géomètre, avocat,...) et le cas échéant, des frais de libération ;
- ◆ dans certains cas particuliers, les **frais financiers**⁽¹⁾ correspondant à des emprunts spécifiques adossés au projet ;
- ◆ les **frais de procédures** et de contentieux, lorsqu'ils sont rattachés au dossier ;
- ◆ le **montant des études** réalisées sur les biens, sur l'amélioration du projet selon les principes directeurs de l'EPF ou en vue de l'acquisition et de la cession des biens ;
- ◆ les **frais de fiscalité** liés à la revente éventuellement supportés par l'EPF ;
- ◆ le montant **des travaux éventuels** de gardiennage, de mise en sécurité, d'entretien ou de remise en état des biens pour leur usage futur,
- ◆ le **solde du compte de gestion**⁽²⁾ de l'EPF, du bien objet de la revente
 - Recettes : loyers perçus, subventions éventuelles,
 - Dépenses :

- impôts et taxes
 - assurances,
- ♦ le montant de l'**actualisation annuelle** des dépenses d'action foncière

(1) Les frais financiers ne sont identifiés que pour les opérations nécessitant un montage financier particulier. Pour les opérations courantes, il n'est pas fait de différence selon l'origine de la ressource financière utilisée par l'EPF.

*(2) Le compte de gestion retrace l'ensemble des frais de gestion **engagés par l'EPF** pour assurer la gestion des biens mis en réserve duquel sont déduites toutes les subventions et recettes perçues par l'EPF pendant la durée du portage. Il ne prend pas en compte les frais et recettes de la collectivité bénéficiaire de la mise à disposition du bien acquis.*

Pour le cas où certains éléments de dépense ne seraient pas connus parfaitement au moment de la validation du prix de cession, ce dernier correspondra au prix de revient prévisionnel. L'établissement du prix prévisionnel se fera alors sur la base d'un bilan prévisionnel prenant en compte l'ensemble des coûts connus ainsi que les éléments de dépense ou de recettes dont on pourra établir un coût prévisionnel à la date de cession. Le cas échéant, une facture d'apurement des comptes concernant cette cession sera éventuellement établie dans l'année suivant la signature de l'acte de vente.

La totalité du prix est exigible à compter de la signature de l'acte de vente.

8.3 Modalités de calcul du taux d'actualisation

Le taux annuel d'actualisation des dépenses foncières est fixé comme suit :

1. Il est nul pour les opérations à vocation de protection de l'environnement, de reconversion de friches en zones agricoles, naturelles ou espaces verts
2. Il est nul pour les conventions avec des communes de moins de 3500 habitants, pour des projets de densification significative ou de revitalisation de centre-bourg
3. Il est nul pendant les quatre premières années de portage, puis est porté à 0,5% par an pour les années suivantes pour les conventions avec toute commune de plus de 3500 habitants et tout EPCI, sur des projets de densification significative en renouvellement urbain ou de revitalisation de centre-bourg
4. Il est nul pendant les quatre premières années de portage, puis est porté à 0,5% par an pour les années suivantes pour les conventions avec des communes ou des EPCI sur des projets de traitement de friches (industrielles, commerciales, résidentielles ou hospitalières, ...) polluées ou avec des coûts importants de déconstruction lorsque tous les engagements relatifs aux objectifs mentionnés dans la convention sont respectés dans le projet de la collectivité qui décline les principes directeurs de l'EPF.
5. Il est égal au taux principal pour toutes les autres conventions, et les autres projets, dès la première année de portage, additionné de 0,5% si la convention avec une commune ne découle pas d'une convention cadre. Ce taux principal est égal à :
 - 1% pour en zone U
 - 2% en zone AU ou NA
 - 3% dans les autres cas
6. Pour toute convention, la collectivité doit réaliser trois ans après la cession un bilan pour démontrer a minima
 - L'obtention du permis de construire ou du permis d'aménager purgé de tous recours
 - Le début des travaux du permis (lesquels s'entendent a minima par la déclaration d'ouverture de chantier et le début des travaux de fondation)

Si les engagements n'ont pas été respectés, la collectivité est immédiatement redevable du remboursement des éventuelles minoration foncière et cofinancements d'études dont elle a bénéficié de la part de l'EPF. En sus, elle est immédiatement redevable du paiement de la différence (hors taxe) entre le montant hors taxe correspondant au calcul des frais du point 5. et les frais hors taxe effectivement supportés. Si la collectivité indique lors de la cession ne pas être en mesure d'assurer la réalisation du projet dans les conditions prévues, les montants susmentionnés sont directement inclus dans le prix de cession, pour solde de tout compte à ce sujet.

CHAPITRE 4. –Evolution et clôture de la convention

ARTICLE 9 : EVOLUTION DE LA CONVENTION

Les périmètres et en particulier périmètre de réalisation peuvent évoluer par voie d'avenant, en particulier suite aux résultats d'études.

Le comité de pilotage mis en place dans la présente convention pourra acter ce principe de modification.

9.1 – Pilotage

Les parties contractantes conviennent de mettre en place, dès la signature de la convention, une démarche de suivi/évaluation de la convention opérationnelle.

Un comité de pilotage regroupant l'EPCI signataire de la convention cadre le cas échéant, la Collectivité et l'EPF, et, en tant que de besoin, tous les partenaires associés à la démarche, est mis en place. Ce comité de pilotage est coprésidé par le Maire ou le Président de la collectivité et le Directeur Général de l'EPF. Il sera réuni en tant que de besoin à la demande de l'une ou l'autre partie.

La réunion du comité de pilotage sera nécessaire, sauf accord des deux parties, pour :

- Evaluer l'état d'avancement de la convention opérationnelle ;
- Modifier et valider les périmètres suite à la réalisation d'études ou à des acquisitions
- Evaluer le respect des objectifs et des principes des opérations proposées par la collectivité ;
- Favoriser la coordination des différents acteurs concernés ;
- Proposer la poursuite ou non de la présente convention par avenant.

La Collectivité s'engage à faire état de l'intervention de l'EPF sur tout document ou support relatif aux projets objets de la présente convention. Elle s'engage à transférer cette exigence aux opérateurs ou aménageurs intervenant sur les terrains ayant bénéficié d'une intervention de l'EPF.

A l'issue de ce comité de pilotage un relevé de décisions, réalisé par l'EPF sera transmis à l'ensemble des participants. Il sera considéré comme accepté sans réponse dans un délai de huit jours ouvrés.

Un groupe technique pourra être réuni préalablement au comité de pilotage, pour sa préparation et le suivi général de la convention, à la demande de l'une ou l'autre partie.

9.2 - Bilan de l'intervention

Le comité de pilotage réalisera le bilan d'exécution de l'intervention. Ce bilan portera d'une part sur l'avancement de l'intervention de l'EPF (études, acquisitions et portage) et d'autre part sur l'avancement du projet de la Collectivité au regard des objectifs prévus dans la présente convention. Le relevé de décisions du Comité de Pilotage précisera à cette occasion les suites données à la présente convention.

Dans la mesure où le projet d'aménagement précisé par la Collectivité reste conforme aux objectifs poursuivis ou au cahier des charges prévu, l'exécution de la convention de projet se poursuit dans les conditions de durée prévues à l'article 4.1.

Dans le cas contraire, en cas de projet d'aménagement non conforme aux objectifs poursuivis ou aux engagements prévus, la convention de projet sera résiliée dans les conditions prévues à l'article 14.

Le bilan d'exécution permettra notamment de justifier la nécessité d'un allongement éventuel de la durée initialement prévue de l'intervention de l'EPF. Cet allongement sera acté également par avenant.

L'information ainsi constituée à travers ce bilan d'exécution de l'opération sera versée au dispositif d'observation et d'évaluation de l'intervention de l'EPF au titre de son P.P.I. 2014 - 2018.

9.3 - Transmission d'informations

La Collectivité et l'EPCI le cas échéant transmettent l'ensemble des données, plans et études à leur disposition qui pourraient être utiles à la réalisation de la mission de l'EPF.

La Collectivité et l'EPCI le cas échéant transmettront à l'EPF toutes informations correspondant au projet et s'engagent à en demander la transmission aux opérateurs réalisant ces études.

L'EPF maintiendra en permanence les mentions de propriété et de droits d'auteur figurant sur les fichiers et respectera les obligations de discrétion, confidentialité et sécurité à l'égard des informations qu'ils contiennent.

ARTICLE 9. - LE PAIEMENT DU PRIX DE CESSION

En cas de rachat direct par la collectivité, celle-ci se libèrera entre les mains du notaire de l'ensemble des sommes dues à l'EPF dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de délivrance par le notaire de la copie de l'acte authentique et de l'attestation notariée établie en application des dispositions de l'article D 1617-19, premier alinéa, du Code général des collectivités territoriales portant établissement des pièces justificatives des paiements des Collectivités, départements, régions et établissements publics locaux ou du retour des hypothèques.

Si la Collectivité désigne un ou des tiers acquéreurs pour le rachat des biens, ceux-ci sont redevables au jour de la cession de la totalité du prix de revente tel que défini à l'article 8.2 du présent règlement d'intervention.

Les sommes dues à l'EPF PC seront versées par le notaire au crédit du compte du Trésor Public : IBAN n° FR76 1007 1860 0000 0010 0320 177 – BIC : TRPUFRP1 ouvert au nom de l'EPF de Poitou Charentes.

ARTICLE 10. — RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention ne pourra être résiliée qu'à l'initiative motivée de l'une ou l'autre des parties et d'un commun accord.

Cependant, si la collectivité renonce à une opération ou en modifie substantiellement le programme, la revente sera immédiatement exigible pour les biens acquis dans le cadre de cette opération. L'EPF pourra dans ce cas demander résiliation de la convention.

L'EPF pourra proposer la résiliation :

- d'une convention n'ayant connu aucun commencement d'exécution au bout d'un an ou dont l'exécution s'avère irréalisable.

- si le programme prévu par la convention est entièrement exécuté avant l'échéance de celle-ci et qu'aucun avenant n'est envisagé

Dans l'hypothèse d'une résiliation, il est procédé immédiatement à un constat contradictoire des prestations effectuées par l'EPF. Ce constat fait l'objet d'un procès-verbal, indiquant notamment le délai dans lequel l'EPF doit remettre à la commune, l'ensemble des pièces du dossier, dont il est dressé un inventaire.

La commune sera tenue de racheter les terrains acquis par l'EPF dans le cadre de la convention. Elle devra par ailleurs rembourser les dépenses et frais acquittés par l'EPF et les acquisitions effectuées, dans les six mois suivant la décision de résiliation.

ARTICLE 11. — CONTENTIEUX

À l'occasion de toute contestation ou tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application de la présente convention, les parties rechercheront prioritairement un accord amiable.

Si un tel accord ne peut être trouvé, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Annexe 1a : exemples de demandes d'accord de la collectivité

Accord de la Collectivité sur les conditions d'acquisition et de gestion d'un bien par l'Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Vu la convention projet n° +++++, relative à +++, conclue le +++ entre la Commune/Communauté d'Agglomération/Communauté de Communes de +++ et l'EPF, notamment les articles 8 « Acquisition foncière», qui prévoit un accord de la Commune sur les conditions techniques et financières d'acquisition des biens par l'EPF, et 10 « La gestion et la mise en sécurité des biens acquis».

1) Coordonnées de la Collectivité

Nom :
Ayant son siège

Représentée par Mme ou M. _____, (Qualité) _____, soussigné(e)

Donne son accord, après en avoir pris connaissance, sur les conditions d'acquisition et de gestion par l'EPF du bien suivant :

2) Désignation cadastrale du bien acquis

Commune de +++++ ()

Propriétaire : +++++

| Section | Numéro | Lieu-dit ou adresse | Surface | Nature cadastrale | PLU |
|---------|--------|---------------------|---------|-------------------|-----|
| | | | | | |

3) Prix

La vente aura lieu moyennant le prix de +++++ euros pour un bien libre de toute occupation.

4) Conditions et dispositions particulières

Néant.

5) Conditions de gestion du bien acquis

Mise à disposition de la SAFER

Mise à disposition de la collectivité

Mise en sécurité par l'EPF (murage, débroussaillage, etc.)

Démolition par l'EPF

Maintien du locataire en place

Location à un tiers

Prêt à usage

Autre (Préciser)

A +++++, le _____

Signature
Et
Cachet de la collectivité

Accord de la Collectivité sur l'engagement de travaux par l'Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Vu la convention projet n° +++++, relative à +++, conclue le +++ entre la Commune/Communauté d'Agglomération/Communauté de Communes de +++ et l'EPF

1) Coordonnées de la Collectivité

Nom :
Ayant son siège

Représentée par Mme ou M. _____, (Qualité) _____, soussigné(e)

Donne son accord à l'engagement des travaux sur le bien cadastré +++ :

2) Objet des travaux

Travaux de désamiantage et déconstruction des superstructures +++

3) Description du marché de travaux

- Montant du marché de travaux, options comprises : +++ € HT

La tranche ferme comprend :

- ++++++

A _____

Le _____

*Signature
Et
Cachet de la collectivité*

Accord de la Collectivité sur l'engagement d'une étude de pré-faisabilité par l'Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Vu la convention projet n° +++++, relative à +++, conclue le +++ entre la Commune/Communauté d'Agglomération/Communauté de Communes de +++ et l'EPF

1) Coordonnées de la Collectivité

Nom :
Ayant son siège

Représentée par Mme ou M. _____, (Qualité) _____, soussigné(e)

Donne son accord à l'engagement d'une étude de pré-faisabilité sur le périmètre de +++

2) Objet de l'étude

Etude de pré-faisabilité technique et financière d'une opération immobilière

3) Description du marché d'études

- Montant du marché d'études : +++ € HT

La tranche ferme comprend :

- Réalisation de deux scénarios comprenant plan de composition, bilan financier prévisionnel, phasage et proposition de modes de réalisation, avec étude préalable du marché et contacts pris avec les opérateurs

A _____

Le _____

Signature
Et
Cachet de la collectivité

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 2 décembre 2016

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

ORGANISATION DE L'ESPACE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET FINANCIERE POUR L'ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DU BASSIN DE VIE NIORTAIS ENTRE LA CAN ET LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBault à Sylvie DEBOEUF, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOURE à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBault, Isabelle GODEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

ORGANISATION DE L'ESPACE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET FINANCIERE POUR L'ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DU BASSIN DE VIE NIORTAIS ENTRE LA CAN ET LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

LA CAN a engagé par délibérations du 16 mars 2015 la révision du SCoT et du 14 décembre 2015 la réalisation du PLUiD à l'échelle de ses 45 communes. Un travail préparatoire important d'études a été mené sur l'année 2016 (Enquête Déplacement Ville Moyenne, Etude IGN sur l'occupation de l'espace, recueil de données Origines-Déplacements à l'échelle du bassin de vie niortais, et diagnostic agricole avec la Chambre d'Agriculture) et se poursuivra en 2017. Il s'agira alors d'accompagner le démarrage opérationnel de la réalisation du PADD du PLUiD et du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT.

La mission de recueil de données Origines-Destinations s'est déroulée du 11 au 14 octobre 2016 en partenariat avec le Département des Deux-Sèvres. Cette mission s'inscrit dans une démarche plus globale de réalisation d'un schéma directeur des infrastructures du bassin de vie niortais avec le Département des Deux-Sèvres.

Ces données et la modélisation qui en sera faite, alimenteront également les réflexions en cours sur les aménagements routiers (rocade Est, contournement Nord, fluidification des entrées Sud etc.) et appuieront l'aide à la décision en matière de développement économique, d'habitat ou de localisation de grands équipements.

La CAN assurera ainsi la partie recueil des données pour ses démarches en cours de planification et le Département, dans le cadre de ses compétences, prendra en charge la modélisation et l'élaboration de scénario à horizon 2020, 2025 et 2035 sur la base de ces données.

Cette collaboration se formalise par la reconnaissance d'objectifs communs et la prise en charge financière à part égale des frais engagés par chacune des parties.

A ce titre, la CAN a décidé :

- De prendre en charge financièrement la phase recueil de données Origines-Destinations soit 24 800 € HT, le Département s'engage à financer 50 % du montant HT de cette première étude sous forme de subvention d'équipement ;
- De financer à 50 % du montant HT l'étude spécifique de schéma directeur d'infrastructures (modélisation et scénario) que le Département va engager sur 2017, pour un montant estimé de 80 000 € HT ;
- De collaborer avec les services du Département en mettant en commun ces informations dans le cadre de la convention jointe en annexe ;

- De participer aux côtés du Département des Deux-Sèvres à la réalisation du schéma directeur des infrastructures du bassin de vie niortais pour disposer d'informations brutes et traitées nécessaires à l'exercice de ses compétences en planification ;

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider la convention ci-jointe et les engagements financiers afférents ;
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention avec le Département des Deux-Sèvres et tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques BILLY

Vice-Président Délégué

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

ORGANISATION DE L'ESPACE – CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DE PRESTATION DE SERVICE 2017-2019, PORTANT SUR L'INTEGRATION DU DOMAINE DE LA BIODIVERSITE DANS LES PROJETS DE SCOT ET DE PLUID

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBault à Sylvie DEBOEUF, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOURE à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBault, Isabelle GODEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

ORGANISATION DE L'ESPACE – CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DE PRESTATION DE SERVICE 2017-2019, PORTANT SUR L'INTEGRATION DU DOMAINE DE LA BIODIVERSITE DANS LES PROJETS DE SCOT ET DE PLUID

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération du 14 décembre 2015, la CAN a voté une convention de prestation pour disposer de l'expertise "biodiversité" de la ville de Niort dans le cadre de l'élaboration de ses documents de planification SCoT-PLUiD, et ce pour une durée de 1 an sur l'année 2016.

Une nouvelle convention est proposée sur la période 2017-2019.

A ce titre, il est proposé de reconduire les termes de la convention initiale avec une révision du cadre de la prestation. Elle portera essentiellement sur :

- la conduite et le suivi technique des prestataires pour la réalisation des inventaires Zones Humides à l'échelle des 36 communes de la CAN qui ne disposait pas de ces données. Les 9 autres ayant déjà réalisés ces inventaires lors de l'élaboration de leur PLU ;
- l'appui à l'équipe projet SCoT-PLUiD sur les thématiques de la biodiversité, le suivi du lot environnement du marché de prestation et la participation à l'élaboration du plan d'actions Trame Verte et Bleue.

Ainsi, sur la base de 80 jours de travail par an dont les conditions sont définies dans la convention ci-jointe, pour un montant total de 20 000 €, une nouvelle convention de prestation permettra à la CAN de disposer de la compétence "biodiversité" nécessaire à la réalisation de ses documents de planification SCoT-PLUiD sur la période 2017-2019.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider la convention ci-jointe et les engagements financiers afférents ;
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention de prestation avec la Ville de Niort et tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques BILLY

Vice-Président Délégué

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

ORGANISATION DE L'ESPACE – INVENTAIRES ZONES HUMIDES - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR DEMANDE DE SUBVENTION FEDER

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Robert GOUSSEAU à Alain LIAIGRE, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOURE à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

ORGANISATION DE L'ESPACE – INVENTAIRES ZONES HUMIDES - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR DEMANDE DE SUBVENTION FEDER

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu

La loi n° 92-3 du 03/01/1992 sur l'eau,

- La loi n°2004-338 du 21/04/2004 sur le développement des territoires ruraux qui transpose La directive européenne cadre sur l'eau du 23/10/2000,
- La loi n°2006-1772 du 30/12/2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.
- Le décret 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

Considérant la délibération du 27 juin 2016 autorisant la Communauté d'Agglomération du Niortais à porter l'opération "inventaire des zones humides" pour les 36 communes du territoire n'étant pas doté d'un tel inventaire.

Considérant que ladite délibération autorise le Président à solliciter les financeurs potentiels pour cette étude.

Considérant qu'une demande d'aide a été déposée auprès de l'Autorité de Gestion du FEDER en date du 13 septembre 2016.

Considérant que l'autorité de gestion a indiqué après analyse que le projet pouvait être soutenu à hauteur de 100% car il s'agit d'une étude générale déconnectée de tout projet d'investissement.

Considérant que l'Agence de l'Eau intervient à hauteur de 60% sur les frais d'études uniquement.

Considérant que le FEDER prend en compte les frais d'études ainsi que le temps de travail consacré à son suivi.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

| | Dépenses prévisionnelles éligibles au dossier FEDER | Taux | Montant subvention |
|--|---|------|--------------------|
| Agence de l'Eau | 264 000 € HT | 60% | 158 400 € HT |
| FEDER | 261 910 € HT | 40% | 103 510 € HT |
| Coût total prévisionnel du projet (Prestation marché public + frais salariaux) | 261 910 € HT | 100% | 261 910 € HT |

- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents et engagements afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques BILLY

Vice-Président Délégué

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – OUVERTURE DOMINICALE DES ACTIVITES COMMERCIALES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAN

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Luc DELAGARDE à Alain BAUDIN, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBALT à Sylvie DEBOEUF, Robert GOUSSEAU à Alain LIAIGRE, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOURE à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sébastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGÉ, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Luc DELAGARDE, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBALT, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sébastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – OUVERTURE DOMINICALE DES ACTIVITES COMMERCIALES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAN

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Considérant le Schéma de Développement Economique et Commercial en cours pour la période 2012-2016,

Considérant que la compétence essentielle de la CAN est le développement économique et que cette compétence est exercée en priorité,

Considérant le contenu de la loi MACRON du 6 aout 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances a modifié l'article L.3132-26 du code du travail qui organise les conditions d'attribution des autorisations de dérogation à l'obligation de repos dominical dite « ouverture des commerce les dimanches »,

Considérant que les dispositions de la loi MACRON stipulent que les décisions des maires doivent être prises avant le 31 Décembre pour l'année suivante, après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre (art. 250 de la loi du 6 aout 2015),

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération du Niortais de préserver les équilibres commerciaux de son territoire et de permettre à chaque commune concernée de bénéficier d'un dynamisme commercial,

Considérant le souhait de la Communauté d'Agglomération du Niortais d'une concertation des communes sur la nécessité d'harmonisation des pratiques.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider une amplitude d'ouverture des activités commerciales sur le territoire de la CAN de 6 à 8 dimanches par an sur les communes de l'agglomération du Niortais à répartir selon une concertation entre ces dernières
- Cet avis sur l'amplitude d'ouverture s'entend en dehors des commerces dits traditionnels et de bouche

Motion adoptée par 72 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 4.

Pour : 72
Contre : 1
Abstention : 4
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUES – TARIFICATION D'OCCUPATION DES FOURREAUX DE TELECOM PROPRIETE DE LA CAN A DES ENTREPRISES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Luc DELAGARDE à Alain BAUDIN, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBALT à Sylvie DEBOEUF, Robert GOUSSEAU à Alain LIAIGRE, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOURE à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Luc DELAGARDE, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBALT, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUES – TARIFICATION D'OCCUPATION DES FOURREAUX DE TELECOM PROPRIETE DE LA CAN A DES ENTREPRISES

Monsieur **Alain GRIPPON**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code des postes et des communications électroniques ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L113-3, L 113-4 L115-1, R115-1 et suivants, R141-13 et suivants ;

Vu l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention de mise à disposition de l'ARCEP de mars 2006 issue du « Groupe de Travail zone d'activité » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 30 juin 2014 portant sur le même objet ;

Il est précisé que la location d'infrastructures passives de communication électronique (comprenant notamment des fourreaux et des chambres de tirage) à une entreprise ou à un tiers est une prestation de services et est donc, en tant que telle, assujettie à la TVA au taux normal.

Le tarif annuel de la redevance de location du domaine privé pour occupation de ces infrastructures, fixé par délibération du 30 juin 2014 à 1,50 €/mètre linéaire, est donc un prix H.T. assujetti à une TVA à 20% selon le taux normal actuellement en vigueur. Le tarif 2014 est donc de 1,80 € T.T.C./mètre linéaire.

Ce tarif sera révisé au 1er janvier de chaque année sur la base de l'index TP01 (indice index général tous travaux avec référence aux valeurs des mois de juin successifs).

Le cas échéant, un avenant sera conclu pour préciser les conventions actuellement en cours.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter la tarification ainsi précisée à comptabiliser sur le budget principal,
- Adopter le principe de location à des tiers d'infrastructures passives de communication électronique sur la base de cette tarification avec TVA.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Alain GRIPPON

Membre du Bureau Délégué

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 décembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – AVENANT N°7 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Luc DELAGARDE à Alain BAUDIN, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBALT à Sylvie DEBOEUF, Robert GOUSSEAU à Alain LIAIGRE, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOIR à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Luc DELAGARDE, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBALT, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – AVENANT N°7 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION

Monsieur **Alain LECOINTE**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le contrat de Délégation de Service Public confié à la SEMTAN a été modifié par six avenants.

La procédure de renouvellement de la DSP nécessite une prolongation de 3 mois jusqu'au 31 mars 2017, votée en conseil d'agglomération en date du 17 octobre 2016.

Le présent avenant fixe les modalités de rémunération du délégataire pour la période correspondante soit du 1er janvier au 31 mars 2017.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le texte de l'avenant n° 7 au contrat de Délégation de Service Public entre la CAN et la SEMTAN,
- Autoriser le Président ou le Membre du Bureau Délégué à signer cet avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 5

Alain LECOINTE

Membre du Bureau Délégué

**DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU NIORTAIS**



NOMINATION DE MANDATAIRES

POUR LA REGIE DE RECETTES DE LA MEDIATHEQUE PIERRE MOINOT A NIORT

Le Président de la Communauté d'agglomération du Niortais ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 fixant les conditions dans lesquelles le conseil de communauté peut accorder des délégations au Président ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 sur les régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération n° 1 du 15 décembre 2014 par laquelle le Conseil de Communauté a délégué au Président certaines matières, et plus particulièrement l'alinéa 9 relatif aux créations, suppressions et modifications des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté et la fixation du montant de l'indemnité de responsabilité versée au régisseur;

Vu la décision n° 39/2014 portant création de la régie de recettes de la médiathèque Pierre Moinot à Niort;

Vu la décision no 40/2014 portant nomination d'Isabelle VRIGNAUD régisseur de la régie de recettes de la médiathèque Pierre Moinot à Niort ;

Vu l'avis conforme du Trésorier de Niort Sèvre-amendes ~~05 AOUT 2016~~,
05 AOUT 2016,

Considérant la nécessité pour la communauté d'Agglomération du Niortais de nommer deux mandataires de la régie de recettes de la médiathèque Pierre Moinot à Niort en raison de la réorganisation du service;

DECIDE

Article 1-

Denommer,

A compter du 15 septembre 2016, Madame Anaïs MARTINES mandataire

A compter du 1^{er} septembre 2016, Monsieur Jean-Marie BINEAU mandataire

de la régie de recettes de la médiathèque Pierre Moinot à Niort avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2-

Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

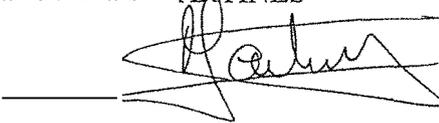
Article 3-

Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

Article 4-

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais et Monsieur le Trésorier de Niort Sèvre-amendes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Niort, le 17 AOUT 2016

| | |
|--|---|
| Avis conforme du Trésorier de Niort Sèvre-amendes, 05 AOUT 2016 Niort, le | Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais  Jérôme BALOGE |
| Mention manuscrite * : vu pour acceptation Niort, le : 23/08/2016 Le régisseur: Isabelle VRIGNAUD  * vu pour acceptation | Mention manuscrite * : vu pour acceptation Niort, le : 30/08/2016 Le mandataire : Anaïs MARTINES  * vu pour acceptation |
| Mention manuscrite * : vu pour acceptation Niort, le : 26/08/2016 Le mandataire : Jean-Marie BINEAU  *vu pour acceptation | |

**ARRETES PRIS PAR LE PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU NIORTAIS**

28 SEP. 2016



ARRETE PORTANT ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE PRAHECQ

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu le Code de l'Urbanisme;

Vu le Code de l'Environnement;

Vu le décret no 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Prahecq en date du 15 janvier 2009 prescrivant la révision du POS en PLU de Prahecq ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 20 novembre 2015 relatifs à la prise de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » effective au 1er décembre 2015;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Prahecq en date du 24 mars 2016, donnant son accord et autorisant la CAN à se substituer à la commune de Prahecq dans tous ses actes et délibérations afférents aux procédures engagées de modification simplifiée et de révision du PLU ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 30 mai 2016 relative à la poursuite de la procédure d'élaboration du PLU de Prahecq, tirant le bilan de la concertation et arrêtant le PLU de Prahecq;

Vu la décision de la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers noE16000145/86 en date du 22 août 2016, désignant un commissaire-enquêteur et un commissaire-enquêteur suppléant;

Vu le dossier d'enquête publique relative au projet de PLU de Prahecq;

Après consultation du commissaire-enquêteur, lors de la réunion du 30 août 2016 ;

ARRETE

Article J : Objet et dates de l'enquête publique

Une enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations et suggestions relatives au projet de PLU de Prahecq, tel que prescrit par le conseil municipal de Prahecq le 15 janvier 2009.

Cette enquête publique se déroulera **du lundi 24 octobre au vendredi 25 novembre 2016 inclus**.

Article : Modalités d'organisation de l'enquête publique

Constitution du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique est constitué:

- Du projet de PLU de Prahecq comprenant :
 - Le rapport de présentation
 - Le projet d'aménagement et de développement durables
 - Le règlement écrit et graphique
 - Les annexes
 - Les orientations d'aménagement et de programmation
- Des avis émis par les collectivités et organismes associés ou consultés
- D'un registre d'enquête publique
- Des pièces administratives complémentaires

Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête définie à l'article 1er ci-dessus, le dossier d'enquête peut être consulté aux heures habituelles d'ouverture :

- à la mairie de Prahecq :
 - o Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h
 - o Le samedi de 9h à 12h
- dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Niortais (140 Rue des Equarts - 79027 NIORT Cedex) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Présentation des observations

Le dossier d'enquête sera systématiquement accompagné d'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, sur lequel les appréciations et suggestions du public peuvent être consignées.

Les observations peuvent être également adressées à l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur:

- Par courrier postal adressé :
 - o à la Communauté d'Agglomération du Niortais: 140, Rue des Equarts- CS 28770 - 79027 NIORT Cedex
 - o à la commune de Prahecq: Place de L'Eglise 79230 PRAHECQ
- Par courrier électronique à l'adresse: mairie.prahecq@wanadoo.fr

Article 3 : Désignation du commissaire-enquêteur

Pour l'enquête publique relative au projet de PLU de Prahecq, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné :

- William PAULET, commissaire-enquêteur titulaire
- Michel LICHOU, commissaire-enquêteur suppléant

Article 4 : Permanences d'accueil du public

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les et horaires suivants:

| Date | Heures | Lieu |
|---------------------------|--------------|-------------------------|
| Lundi 24 octobre 2016 | De 9h à 12h | Siège de la CAN - Niort |
| Samedi 12 novembre 2016 | De 9h à 12h | Mairie de Prahecq |
| Samedi 19 novembre 2016 | De 9h à 12h | Mairie de Prahecq |
| Vendredi 25 novembre 2016 | De 14h à 17h | Mairie de Prahecq |

Article 5 : Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur

A l'expiration du délai fixé à l'article 1, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire-enquêteur. Celui-ci remettra à la Communauté d'Agglomération du Niortais son rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies, ainsi que ses conclusions motivées dans un délai d'un mois.

Le commissaire-enquêteur communiquera copie du rapport et des conclusions à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les lieux d'enquête visés à l'article 2 ainsi qu'à la Préfecture des Deux-Sèvres pour une durée d'un an. Ces documents seront également mis en ligne sur les sites Internet de la CAN et de la commune de Prahecq.

Article 6 : Publicité

En application de l'article R123-14 du code de l'environnement, un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête, les noms des commissaires enquêteurs, les dates, heures et lieux où seront déposés les dossiers d'enquête ainsi que les permanences du commissaire-enquêteur permettant de recueillir les observations verbales du public, sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux suivants, habilités par arrêté préfectoral, à publier les annonces légales dans le département des Deux-Sèvres:

- Le Courrier de l'Ouest
- La Nouvelle République

En outre, quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera publié par voie d'affichage à la mairie de Prahecq et au siège de la CAN, comme le précise l'arrêté ministériel du 24 avril 2012.

Article 7 : Décision

La décision d'approbation du PLU de Prahecq relève de la compétence du Conseil d'Agglomération de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Article 8 : Informations complémentaires

Toute information relative au projet de PLU de Prahecq ou à la présente enquête publique peut être demandée au maire de la commune de Prahecq :

- Par courrier postal adressé à la Mairie de Prahecq: Place de l'Eglise 79230 PRAHECQ
- Par courrier électronique à l'adresse : mairie.praheca@wanadoo.fr

Au Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais:

- Par courrier postal adressé à la Communauté d'Agglomération du Niortais, 140, Rue des Equarts- CS 28770 - 79027 NIORT Cedex,
- Par courrier électronique à l'adresse : manuella.baty@glo-niort.fr

Article 9 : Exécution

Ampliation du présent arrêté est transmise pour attribution, chacun pour ce qui le concerne:

- A Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres,
- A Madame la Présidente du Tribunal Administratif,
- Au commissaire-enquêteur désigné,
- Au maire de la commune concernée, Prahecq

Fait à Niort, le 27 SEP. 2016

Le Président,



Jérôme BALOGÉ





ARRETE PORTANT DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES SUR LA PARCELLE AD 465 DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REX

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Préfecture des Deux-Sèvres

28 OCT. 2016

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral de modification statutaire en date du 20 novembre 2015 prenant effet au 1er décembre 2015 ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 14 décembre 2015, portant "compétences relatives au droit de préemption urbain, modalités de délégation du droit de préemption urbain" ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Rex en date du 22 septembre 2016, portant « Approbation de la convention opérationnelle Revitalisation du centre-bourg avec l'Etablissement Public Foncier du Poitou-Charentes (EPF PC) » ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date 17 octobre 2016 relative à l'évolution des modalités de délégation du droit de préemption urbain sur la commune de Saint-Georges-de-Rex.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'exercice du droit de préemption urbain pour la parcelle AD465 , correspondant au périmètre de réalisation de la convention opérationnelle Revitalisation du centre-bourg , est délégué à l'Etablissement public foncier Poitou Charentes (plan joint en annexe).

ARTICLE 2 : M. le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux Sèvres et publié.

A Niort, le 28 OCT. 2016
Le Président
De la Communauté d'Agglomération du Niortais,

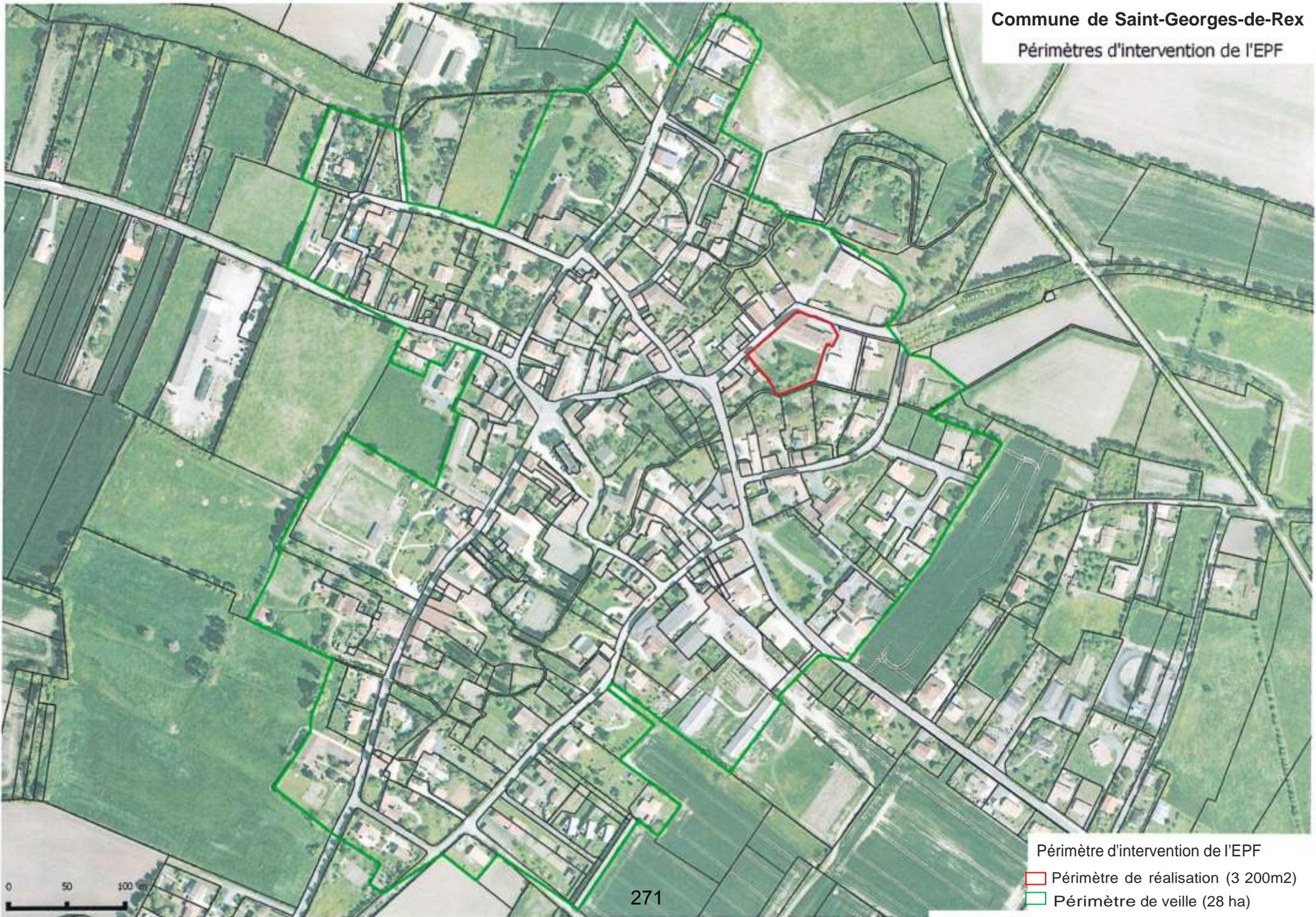
Jérôme BALOGE

Délais et voies de recours :

Le recours gracieux eUou le recours contentieux est à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification du présent acte.

Le recours gracieux est adressé au Président de la CA du Niortais, il prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les 2 mois suivant la réponse du Président. L'absence de réponse à l'issue d'un délai de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux.

Le recours contentieux est adressé au Tribunal Administratif de Poitiers - 15 rue de Blossac- CS 80 541 - 86020 POITIERS Cedex.



Périmètre d'intervention de l'EPF

▭ Périmètre de réalisation (3 200m²)

▭ Périmètre de veille (28 ha)

6 DEC. 2016



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

ARRETE PORTANT SUBDELEGATION
DE SIGNATURE A MONSIEUR GUILLEMET KEVIN,
DIRECTEUR AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du 16 décembre 2010 qui autorise le conseil d'agglomération à déléguer certaines compétences au Président, lui-même pouvant les subdéléguer,

Vu le procès-verbal d'élection du Président du 14 avril 2014,

Vu l'organigramme des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu la délibération du 15 décembre 2014 relative à la délégation de compétence du conseil au Président qui l'autorise à subdéléguer par arrêté certaines attributions,

Considérant que Monsieur Kevin GUILLEMET bénéficie d'un arrêté de délégation de signature en tant que Directeur du service aménagement – développement économique,

ARRETE:

Article 1 : Subdélégation de signature est accordée à Monsieur Kevin GUILLEMET, Directeur, pour déposer plainte au nom de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour les infractions commises au sein des équipements ainsi que sur les biens permettant l'exercice de la compétence Economie de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Article 2 : Conformément à la législation en la matière, le Président demeure responsable des actes des délégués et peut toujours se substituer à eux.

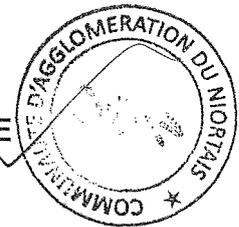
Article 3 : Cette subdélégation sera mentionnée sur tous les actes concernés.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du Département des Deux Sèvres et publié.

A Niort, le 28 / 11 / 2016

Le Président
de la Communauté d'Agglomération
du niortais,

Jérôme BALOGÉ



Affiché et Publié le : 08/12/2016

Notifié le :

08/12/2016



ARRETE PORTANT ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA
MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE NIORT

Le Présidents de la communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 151-1 et suivants;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants ainsi que les articles R. 123-1 et suivants ;

Vu le décret no 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 20 novembre 2015 relatifs à la prise de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale" effective au 1er décembre 2015;

Vu la délibération du conseil d'agglomération du 26 septembre 2016, engageant la modification n°1 du PLU de Niort;

Vu la décision du Président du Tribunal Administratif de Poitiers noE16000181/86 en date du 21 octobre 2016, désignant un commissaire-enquêteur titulaire et un commissaire-enquêteur suppléant;

Vu le dossier d'enquête publique relative au projet de modification n°1 du PLU de Niort;

Après consultation du commissaire-enquêteur, lors de la réunion du 6 décembre 2016;

ARRETE

Article 1^{er} : Objet et dates de l'enquête
publique

Une enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations et suggestions relatives au projet de modification n°1 du PLU de Niort, tel qu'engagé par le conseil d'agglomération le 26 septembre 2016.

Cette enquête publique se déroulera du 23 janvier au 24 février 2017 inclus.

Article 2: Décision

La décision d'approbation de la modification no1 du PLU de Niort relève de la compétence du Conseil d'Agglomération de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Article 3: Désignation du commissaire-enquêteur

Pour l'enquête publique relative au projet de modification no1 du PLU de Niort, le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné:

- Yves ARN EAULT, commissaire-enquêteur titulaire
- Marie-Antoinette GARCIA, commissaire-enquêteur suppléant

Article 4: Modalités d'organisation de l'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête définie à l'article 1er ci-dessus, le dossier d'enquête peut être consulté aux heures habituelles d'ouverture:

à la Mairie de Niort (Direction Urbanisme et Action Foncière, 1 Place Martin Bastard, bâtiment Triangle, Niort), le lundi de 14h à 17h et du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Niortais (140 Rue des Equarts, Niort) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Le dossier d'enquête sera systématiquement accompagné d'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, sur lequel les appréciations et suggestions du public peuvent être consignées.

Les observations peuvent être également adressées à l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur, (en mentionnant « Enquête publique / Modification no1 du PLU de Niort»):

- Par courrier postal adressé :
 - à la Communauté d'Agglomération du Niortais: 140 rue des Equarts, CS 28770, 79027 Niort Cedex
 - à la Ville de Niort: 1 Place Martin Bastard, CS 58755, 79027 Niort Cedex
- Par courrier électronique à l'adresse: urbanisme@mairie-niort.fr

Article 5: Permanences d'accueil du public

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux et horaires suivants :

| Date | Heures | Lieu |
|-----------------------------|---------|---|
| Le lundi 23 janvier 2017 | 9h-12h | Siège de la CAN-Niort |
| Le jeudi 9 Février 2017 | 9h-12h | Mairie de Niort Bâtiment Triangle, salle TP122 |
| Le vendredi 24 février 2017 | 14h-17h | Mairie de Niort Bâtiment Triangle, salle TP122 |

Article 6: Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur

A l'expiration du délai fixé à l'article 1, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire-enquêteur. Celui-ci remettra au Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais son rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies, ainsi que ses conclusions motivées dans un délai d'un mois.

Le commissaire-enquêteur communiquera copie du rapport et des conclusions au Préfet des Deux-Sèvres et au Président du Tribunal Administratif de Poitiers.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les lieux d'enquête visés à l'article 4 ainsi qu'à la Préfecture des Deux-Sèvres pour une durée d'un an. Ces documents seront également mis en ligne sur les sites Internet de la CAN et de la Ville de Niort.

Article 7: Publicité

En application de l'article R123-14 du code de l'environnement, un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête, les noms des commissaires enquêteurs titulaire et suppléant, les dates, heures et lieux où seront déposés les dossiers d'enquête ainsi que les permanences du commissaire-enquêteur titulaire permettant de recueillir les observations du public, sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux suivants, habilités par arrêté préfectoral, à publier les annonces légales dans le département des Deux-Sèvres:

- Le Courrier de l'Ouest
- La Nouvelle République

En outre, quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera publié par voie d'affichage à la mairie de Niort et au siège de la CAN, comme le précise l'arrêté ministériel du 24 avril 2012.

Article 8 : informations complémentaires

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Toute information relative au projet de modification no1 du PLU de Niort ou à la présente enquête publique peut être demandée :

- Au Maire de la Ville de Niort:
 - o Par courrier postal adressé à la Mairie de Niort: 1, Place Martin Bastard- CS 58755 - 79027 NIORT Cedex
 - o Par courrier électronique à l'adresse :urbanisme@mairie-niort.fr

- Au Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais:
 - o Par courrier postal adressé à la Communauté d'Agglomération du Niortais, 140, Rue des Equarts- CS 28770 -79027 NIORT Cedex,
 - o Par courrier électronique à l'adresse: manuela.baty@gglo-niort.fr

Article 9 Evaluation environnementale

Le projet de modification no1 du PLU de Niort ne comporte pas d'évaluation environnementale.

Le PLU de Niort a fait l'objet d'une évaluation environnementale (avis de l'autorité environnementale le 3 septembre 2015, avis consultable en Mairie).

Article 9 Exécution

Ampliation du présent arrêté est transmise pour attribution, chacun pour ce qui le concerne :

- Au Préfet des Deux-Sèvres,
- Au Président du Tribunal Administratif,
- Au commissaire-enquêteur désigné,
- Au Maire de la Ville de Niort.

Fait à Niort, le 15 DEC. 2016

Le Président,
Et par délégation le Vice-Président,
Chargé de l'aménagement du
territoire



Jacques BILLY